Jou
2996

17 autobus de tisserands montent sur Ottawa

Textiles: 7,000 mises à pied

Nos informations, page 11

LE JOUR

où nous serons maîtres chez nous

le mercredi 5 février

nuageux moins froid

Celsius (°C)	Fahrenheit (°F)
Minimum: -15	Minimum: 5
Maximum: -5	Maximum: 25

Première année — No. 284 | 14 pages | 25 cents | 1975

28-03-75 00107 1-90S 001
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
DU QUEBEC
RECEPTION DES PERIODIQUES
1700 RUE ST DENIS MTL QUE
DEPOT D-745136

Deux libéraux reliés à l'ouverture d'un bordel

par Gisèle Tremblay

Un ex-député et un député du Parti libéral sont reliés à l'ouverture d'un bordel qu'exploitaient, à Sept-Iles, deux membres d'un réseau spécialisé dans la vente de matériel pornographique et le trafic des fausses cartes de compétence sur les chantiers de construction.

Il s'agit de Me Pierre Maltais, député de Saguenay à l'Assemblée nationale de 1964 à 1970; et de M. Donald Gallienne, député de Duplessis et maire de Sept-Iles. Le premier s'est entremis auprès du second, au nom de Fernand Mongeon, pour l'obtention d'un permis nécessaire à l'ouverture d'un salon de massage à Sept-Iles.

C'est Fernand Mongeon, client et associé de Me Maltais et propriétaire du salon de massage, qui en a témoigné hier devant la commission Cliche. Mongeon a reconnu volontiers que son salon était en réalité un bordel. Maltais aurait même conseillé son client sur la façon d'exploiter l'établissement en s'épargnant les tracasseries policières.

Mongeon, dont le trafic principal était la marchandise pornographique, avait aussi un à-côté lucratif: le trafic des fausses cartes. Maltais a été mêlé aux deux: au premier, comme client, Mongeon lui payant parfois ses honoraires en nature; au second comme associé, car non seulement connaît-il le trafic des fausses cartes que pratiquait son client, mais encore lui a-t-il demandé 20 cartes pour un entrepreneur qui cherchait ainsi à éviter la faillite.

Maltais, qui avait nié ces faits la veille, a donc doublé sa culpabilité d'un parjure, le récit de Mongeon confirmant au moins un autre témoignage qui l'incriminait.

Maltais, qui a repris son travail d'avocat depuis sa défaite électorale, agit à Baie-Comeau pour le compte de la Commission de l'industrie de la construction (CIC), chargée notamment de vérifier les cartes de compétence sur les chantiers et de poursuivre ceux qui travaillent ou embauchent des travailleurs sans ces cartes.

Mongeon, qui a les dents couvertes de diamants, purge une peine d'emprisonnement pour son commerce de pornographie, qu'il exerçait depuis sept ans. Jean-Louis Robinson, qui l'approvisionnait en fausses cartes de compétence, a été assassiné dans un cabaret, en janvier 1974, lors d'un règlement de compte. Quant à Maltais, il agit non seulement pour la CIC, mais aussi pour le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour le ministère de la Justice et pour le gouvernement fédéral.

Maltais a été défait aux élections de 1970, après que son élection précédente eût été tardivement annulée, un tribunal l'ayant trouvé coupable d'avoir promis des faveurs en échange du vote des électeurs.

Autres informations, page 4

Pierre Maltais

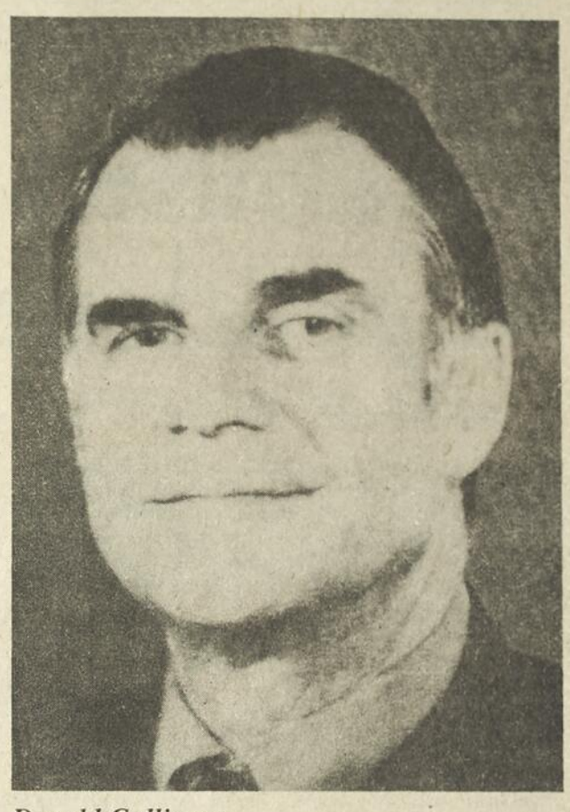

Donald Gallienne

québec

Les libéraux sentent leur cote baisser

page 4

Gérin-Lajoie dénonce l'arsenic cancérigène

page 3

canada

L'uranium: la détermination du Québec inquiète les fédéraux

page 5

monde

Ouverture de la conférence de Dakar

Les pays en voie de développement d'Afrique et d'autres continents se réunissent depuis hier dans la capitale sénégalaise dans le cadre de la conférence des pays du Tiers-Monde sur l'énergie et les matières premières, et comptent obtenir l'aide des pétro-dollars dans leur programme de défense des matières premières qu'ils produisent

page 6

Armes soviétiques pour l'Égypte

page 6

éditorial

Le droit à notre avenir

À l'occasion de la campagne de souscription en cours, Yves Michaud analyse la place du JOUR dans la presse québécoise, et la ligne du risque que ce journal a assumée en devenant le relais et lieu privilégié des forces d'opposition aux intérêts régnants.

page 8

Les bacheliers du "bras"

La commission Cliche a confirmé ce que des syndiqués et des étudiants avaient déjà affirmé: l'Université de Montréal s'est servi de fiers-à-bras recrutés dans la petite pègre pour faire face aux protestations syndicales ou étudiantes. Laurent Laplante juge une telle situation aberrante et il invite les dirigeants universitaires à s'en souvenir au moment de nommer un nouveau recteur.

page 8

économie

30% des actions de Syncrude au secteur public

Les gouvernements de l'Alberta, de l'Ontario et le pouvoir central ont accepté de fournir un total de $600 millions en échange de 30% des actions, en plus de prêter $400 millions au consortium Syncrude, pour assurer l'exploitation des sables bitumineux.

page 10

La campagne de souscription

"Défendre les hommes, l'esprit, le peuple et les nations..."

—Pierre Vadeboncoeur

L'on note un léger fléchissement dans les entrées d'hier. Le produit de la journée a été de $4,243.80, ce qui porte le grand total depuis le début de la campagne à $69,147.12.

* * *

Au CÉGEP Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, la collecte auprès des étudiants a rapporté la somme de $254.90, montant fort impressionnant. Les organisateurs de la collecte souhaitent que leur exemple soit suivi à travers le Québec. Les étudiants de Marguerite-Bourgeois, pour leur part, ont fait parvenir $30.16.

* * *

"Démocrates, militants, tous les hommes restés libres devront s'habituer à payer, toujours et de plus en plus, volontairement, à ras le sol, petitement, largement, pour alimenter les centres de résistance — autant de maquis à ciel ouvert — dans le combat inégal d'une démocratie redescendue dans le rang, contre la démesure internationale et technologique des appareils de domination. Il n'y aura plus guère d'autres moyens, dans un certain avenir, pour défendre les hommes, l'esprit, le peuple et aussi les nations. Le cas du JOUR n'est qu'un exemple de cette nécessité."

—Pierre Vadeboncoeur

* * *

Lettre des journalistes de THE GAZETTE: "Vous trouverez ci-joint une souscription de $160 par 18 confrères. Nous espérons que nous continuerons à être en concurrence avec le plus jeune journal québécois, pendant les années à venir, et qu'un jour le Gouvernement du Québec vous accordera le même revenu de publicité dont notre journal profite. Bonne chance.

* * *

Un groupe de l'âge d'or, de Québec, envoie sa contribution de cinquante dollars ($50), afin que nos enfants et nos petits-enfants vivent dans une société plus juste. Expression plus crédible dans leur bouche que dans celle de M. Trudeau.

* * *

De Chicoutimi, un don de $102 , représentant un dollar par député libéral et un dollar additionnel pour M. Maurice Bellemarre.

Le personnel de soutien des Messageries Dynamiques et les étudiants de l'Institut d'économie appliquée des Hautes études commerciales font leur quote-part. Dans ces deux derniers cas, comme dans tous les autres, l'organisation se fait spontanément, sur place, à l'initiative de quelques-uns. Les résultats sont extraordinaires.

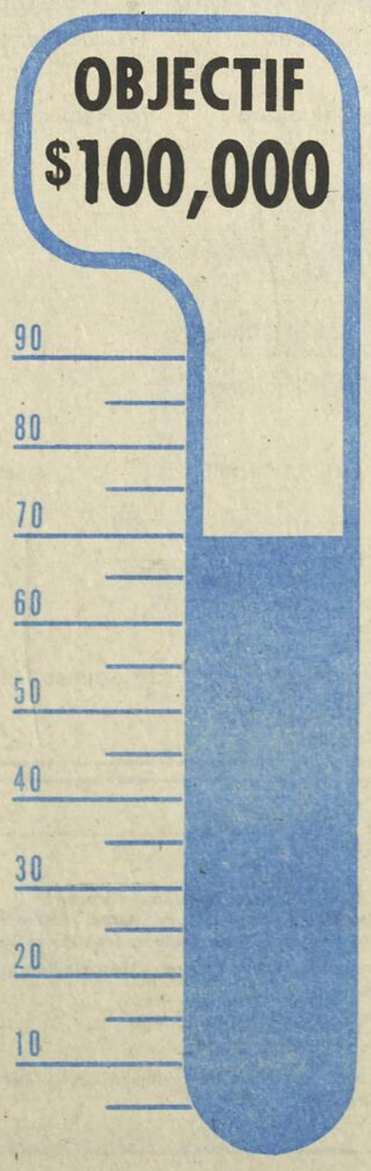

Montréal aura ses pyramides

par Jacques Guay

QUÉBEC — Montréal aura ses pyramides. En mettant fin à sa sixième séance sur les Jeux olympiques, la Commission parlementaire des Affaires municipales a décidé, hier, de se rallier au point de vue du Cojo et d'accepter que la firme Zarolega construise un village permanent.

Après avoir exprimé ses regrets, le ministre Victor Goldbloom, a déclaré: "Je suis obligé de conclure que c'est, en fin de compte, au Cojo de décider. J'ai cru comprendre que la décision est prise. Si j'ai bien compris, la décision du Cojo est d'aller de l'avant avec le projet des pyramides. Je ne peux que regretter que telle soit la situation mais en ce disant, je n'adresse aucun reproche au Cojo".

Jusqu'à la fin, le Parti québécois a dénoncé le projet Zarolega en affirmant que le gouvernement devrait prendre la perte nette d'une quinzaine de millions de dollars qui paraît inévitable et la consacrer à un village temporaire dont les modules pourraient constituer une banque de logements.

Le ministre des Affaires municipales a reconnu, pour sa part: "les conclusions sont davantage celles du Cojo et celles des autorités de la ville de Montréal que celles de la commission... Nous sommes obligés, en fin de compte, de nous en remettre aux avis des personnes professionnelles..."

Quant au commissaire André Rousseau, il a affirmé que les travaux de la Commission parlementaire avait aidé beaucoup le Cojo. "Pour ma part, a-t-il souligné, je me sens beaucoup moins seul et je suis sûr que mes collègues sentent la même chose". Il a ajouté que le Cojo est un organisme "assez anormal" qui "s'est développé à toute vitesse..."

Autres informations, page 3

La loi 22

Le CRTC interrompt le radiothon de George Springate

L'ex-botteur de précision des Alouettes de Montréal et actuel député libéral de Ste-Anne à l'Assemblée nationale, George Springate, est en colère. Il est en colère contre Ottawa ou plutôt contre le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) et ses règlements qui ont mis fin brusquement hier après-midi à un radiothon qu'il patronait et qui devait servir à ramasser des fonds afin de combattre la loi 22 devant les tribunaux.

Un règlement du CRTC interdit en effet d'utiliser les ondes en vue d'une collecte de fonds sans s'être prémuni d'un permis en bonne et due forme. La station radiophonique montréalaise CJAD a donc dû hier mettre fin prématurément à son radiothon qui devait permettre à la Pancanadian Association de ramasse $1 million qui serviraient par la suite à contester la loi 22 devant les tribunaux du pays.

Les organisateurs de ce radiothon n'ont pas encore dit leur dernier mot. Ils entendent bien régler cette petite difficulté avant la fin de la journée en obtenant un permis spécial du CRTC.

Commencé hier midi, le radiothon allait bon train avant l'intervention du CRTC. Ainsi, $15,000 avaient déjà été ramassés et quelque 700 personnes avaient souscrit à l'appel de la Pancanadian Association.

À la station CJAD, on a affirmé hier soir que tout devrait rentrer dans l'ordre aujourd'hui.

Battu au 1er tour par une avocate de 49 ans

Heath retire sa candidature

— Margaret Thatcher, avocate blonde de 49 ans, a provoqué hier une surprise considérable en devançant par 139 voix contre 119 Edward Heath au premier tour de l'élection du leader du parti conservateur. Quelques heures après avoir été battu, l'ancien premier ministre britannique décidait de retirer sa candidature.

Le succès de Mme Thatcher, ancien ministre de l'éducation et tenante de la droite pure et dure, n'est peut-être pas tant dû à sa popularité personnelle qu'aux inimitiés accumulées par M. Heath en dix ans de leadership.

C'est pourquoi, la bataille pour la direction du parti conservateur reste très ouverte. Nulle doute que les prochaines quarante-huit heures verront se livrer d'impitoyables luttes en coulisses.

Autres informations, page 7

Maintenant que les zones "défavorisées" sont connues

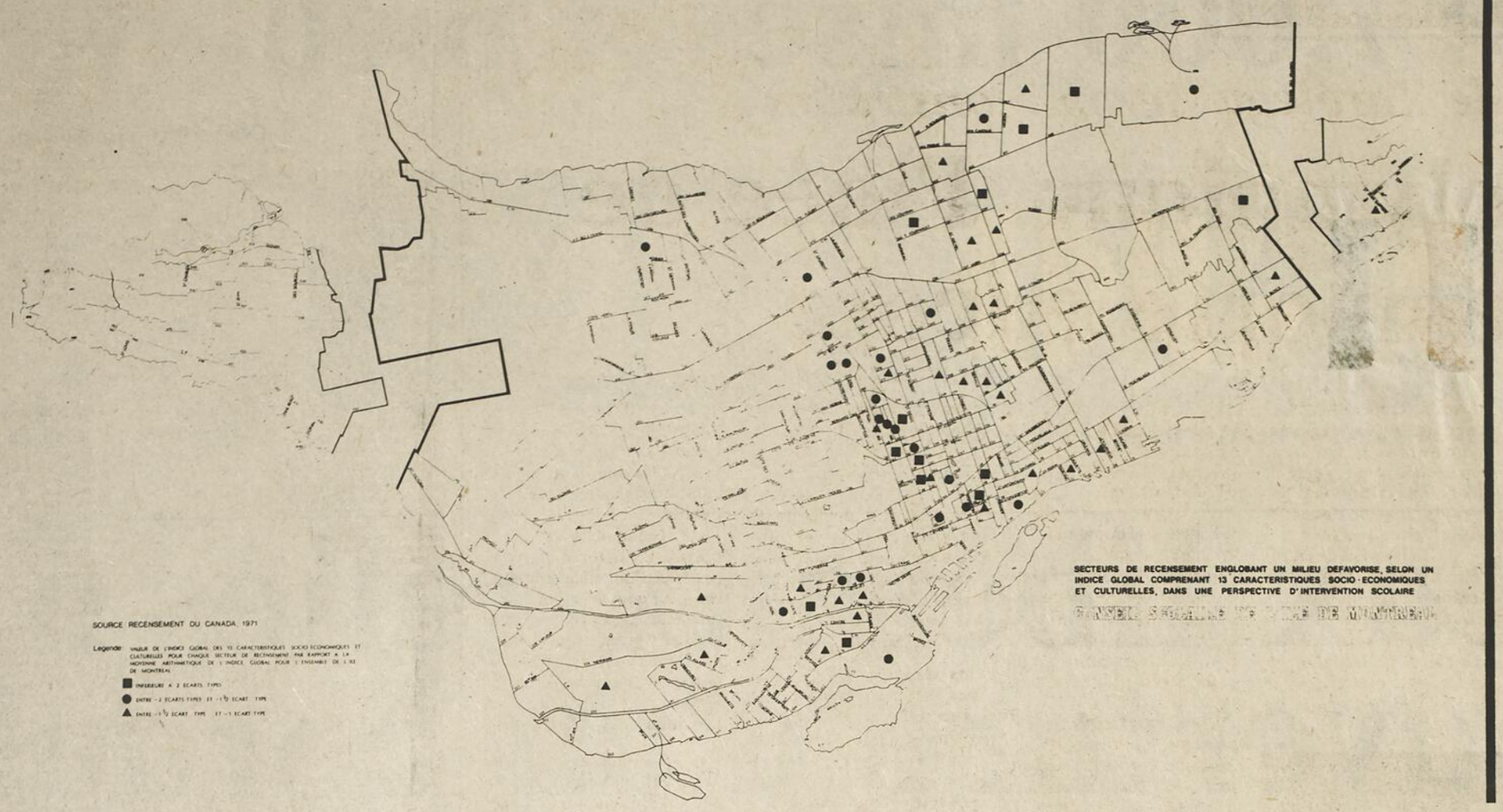

Cette carte est divisée selon les secteurs du recensement fédéral de 1971. Les secteurs marqués d'un carré sont les plus défavorisés (13) parmi les défavorisés, marqués d'un cercle ils le sont moyennement (23), et d'un triangle, ils le sont le moins (31). Selon les indices relevés dans l'étude, le secteur le plus défavorisé est situé à Pointe St-Charles et le plus favorisé est à Beaconsfield. Deux commissions scolaires n'ont pas de zones défavorisées: celle du Lakeshore et celle de Baldwin-Cartier (petit îlot à gauche de la carte).

Le Conseil scolaire entend réviser sa politique de "rattrapage"

par Paule Beaugrand-Champagne

Maintenant qu'il sait où se situent les milieux défavorisés sur l'île de Montréal, le Conseil scolaire sera en mesure de réviser sa politique et ses règlements en matière de "rattrapage" très bientôt. Et ce n'est peut-être pas surtout des montants d'argent supplémentaires qu'il devra aller chercher auprès du ministère de l'Éducation, que le changement de certaines normes.

"Nous pourrions ainsi, possiblement, être appelés à travailler pour obtenir de Québec une révision du ratio maître-élèves pour tenir compte des besoins des milieux "défavorisés", révision qui entrerait dans le cadre d'une politique d'ensemble face à ces milieux", a déclaré lundi soir le président du Conseil scolaire (CSI), M. Jacques Mongeau.

Les membres du CSI venaient d'entendre les explications des auteurs du rapport d'enquête sur les zones défavorisées de l'île de Montréal, rapport dont nous avons fait état hier. Les auteurs en sont: MM. Yvon Lefebvre, sociologue spécialisé en psycho-pédagogie, de l'UQAM, Raymond Dépatie, économiste à l'Institut de recherches appliquées sur le travail, et Claude Parent, sociologue actuellement à l'emploi de l'ONF. Les trois chercheurs viennent du Conseil de développement social de Montréal.

Le président du comité de "rattrapage" du CSI, M. Pierre Légaré (aussi commissaire à la CECM), a déclaré pour sa part, qu'il ne faudrait pas seulement, s'interroger sur la façon dont l'argent a été utilisé jusqu'à présent dans les milieux défavorisés, mais aussi ce qu'il y aurait lieu de faire, pour répondre aux besoins réels du milieu, avec tout l'argent qui est consacré à l'éducation de façon générale.

Le ministère

On a aussi appris lundi soir que le ministre de l'Éducation étudie la question des milieux défavorisés depuis quelque temps déjà, de son côté, et qu'il doit déposer un rapport à ce sujet d'ici un mois. Le ministère veut se doter d'un instrument semblable à celui que le CSI vient de se donner, pour connaître les milieux défavorisés sur le plan provincial.

Il faut donc s'attendre à ce qu'une politique québécoise d'intervention scolaire en milieux défavorisés soit établie bientôt, à laquelle celle du CSI devra se conformer dans ses grandes lignes. Les commissaires scolaires devront ensuite adapter la leur à celles-ci et présenter au CSI des projets qui y correspondront.

La politique que suit actuellement le CSI était provisoire et relative aux connaissances qu'on avait en 1973 des problèmes de ces milieux. On dépense sur l'île de Montréal $3.4 millions par année en ce domaine, mais le comité de "rattrapage" du CSI a refusé, quelque temps avant Noël, la majorité des projets proposés par les commissions scolaires. Le rapport d'étude sur les zones défavorisées arrive donc à temps pour éclaircir le débat qui devra bientôt se faire sur cette question.

Cette étude constitue cependant un travail de base qu'il faudra "raffiner" comme l'a fait remarquer la présidente de la CECM. Chaque secteur de recensement identifié comme comprenant un milieu défavorisé devra être étudié dans ses caractéristiques particulières, afin que les interventions scolaires y soient adéquates.

Scolarisables

Les chercheurs ont tenu à préciser aux membres du Conseil que le résultat de leur étude n'est pas une "carte de la pauvreté" sur l'île de Montréal, mais la carte des zones où se trouvent les enfants "scolarisables" vivant en milieux défavorisés.

Dans leur problématique de départ, ils ont tenu compte des relations sociales existant entre défavorisés et riches, parce qu'à leur avis, traiter des problèmes des milieux défavorisés, c'est aussi traiter des problèmes des riches en rapport avec ces milieux. Leur étude portant sur des zones sociales et non sur des individus, elle devrait permettre de choisir des solutions qui tiennent compte des communautés locales.

Les chercheurs ont eu certaines surprises en élaborant leur carte. Ainsi, l'identification de zones défavorisés dans Montréal-Nord, ville St-Michel et ville St-Léonard est nouvelle, mais elle s'explique par le fait que les auteurs de l'étude cherchaient des familles avec enfants de 15 ans et moins, alors que les études préalables sur la pauvreté n'allaient pas dans ce détail.

Le comité de "rattrapage" est très satisfait de l'étude, selon son président, Pierre Légaré. "Elle devrait permettre de confondre enfin ceux qui se donnent bonne conscience avec les projets d'intervention scolaire en milieu défavorisé, et les éternels critiqueurs..." a-t-il dit avec humour.

Dimanche à Thetford-Mines

Marche d'appui aux chômeurs et mineurs

Dimanche prochain, le 9 février, à une heure de l'après-midi, une grande marche de solidarité est organisée sous les auspices du Comité d'action populaire de Thetford en collaboration avec les centrales syndicales et les organismes populaires de la région de l'amiante.

Cette grande manifestation a pour but premier de sensibiliser les autorités provinciale et fédérale à la pénible situation économique qui prévaut actuellement dans la région. Les nombreuses fermetures d'usines (Sno-Jet: 400 employés, Produits Bellevue: 500 employés, etc.) et principalement le feu survenu à la mine King Beaver (800 employés) ont fait grimper le taux de chômage aux alentours de 30 pour-cent.

Les travailleurs de la région ont décidé d'exiger de la compagnie Asbestos Corp. La reconstruction du moulin récemment détruit par les flammes. On sait que la compagnie, pour des raisons d'administration et de rentabilité, n'a pas voulu encore en garantir la reconstruction. Une telle décision aurait pour effet immédiat de priver 500 travailleurs de leur gagne-pain, sans compter les nombreux emplois ainsi perdus dans les industries et les commerces périphériques.

Le moulin de la King Beaver revient de droit aux travailleurs de l'amiante. Nous pensons que les investissements des gens de la région, qui y ont englouti leurs énergies, leur santé et même leurs maisons (déménagement récent de tout un quartier) dépassent par plusieurs longueurs ceux des actionnaires américains.

"Ne serait-il pas temps, déclarait le président du Conseil central, Paulin Toulouse, que nos parlementaires prennent leurs responsabilités pour dépasser les politiques de bouts de chemin, et en arriver à prendre en mains le contrôle de nos richesses naturelles qui sont à la base de notre économie".

Cette grande marche s'inscrit également dans le cadre du front commun régional des travailleurs de l'amiante CSN-Métallos qui sont actuellement à se négocier une nouvelle convention collective de travail. Cette unité d'action devait prendre toute son ampleur dimanche dernier alors que pas moins de 3,000 travailleurs réunis à l'aréna local décidaient à l'unanimité de boycotter le temps supplémentaire et de demeurer solidaires jusqu'à la victoire.

Grève des professeurs au Cegep de la Pocatière

LA POCATIÈRE (PC) — Les 1,050 étudiants du CEGEP de La Pocatière, dans le comté de Kamouraska, sont privés de cours depuis lundi matin à cause du débrayage général des 80 professeurs de l'institution.

Ces derniers, membres d'un syndicat affilié à la CSN, se sont assurés l'appui des quelque 60 employés de soutien, cadres et professionnels avant de déclencher la grève. Ils demandent le congédiement du directeur général et du directeur des services pédagogiques, MM. Camille Castonguay et Pierre Bilodeau.

Le président du syndicat des professeurs, M. Régie Michaud, a décrit le climat intenable créé par la présence de MM. Castonguay et Bilodeau, en soulignant le manque de délégation de pouvoir de la part du directeur général, le manque de leadership du directeur des services pédagogiques, et un manque général d'information à ces deux niveaux.

De leur côté, les étudiants doivent se prononcer aujourd'hui mercredi sur l'opportunité d'accorder leur appui aux professeurs et de joindre ainsi le front commun formé avec les employés de soutien, les cadres et les professionnels.

Pavillon St-Dominique: le PQ-Québec demande l'intervention de l'Assemblée

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois de la région de Québec a demandé à son tour hier que l'Assemblée nationale intervienne dans le conflit qui pourrit depuis près de trois ans au Pavillon Saint-Dominique.

Le comité de soutien des grévistes de cette institution de la vieille capitale a adressé une demande semblable la semaine dernière, car il croit que c'est la seule façon possible de régler ce litige.

Cependant, le PQ-Québec voudrait que la commission parlementaire du Travail en profite pour se pencher sur l'ensemble des relations de travail dans les petites et moyennes entreprises.

"L'affrontement entre un pouvoir syndical faible et un pouvoir patronal légaliste et rigide aboutit trop souvent à l'émergence de situations désastreuses pour les travailleurs", a notamment dit dans une conférence d'information, M. Louis O'Neill, professeur à l'université Laval et candidat péquiste défait dans Mercier par le premier ministre Bourassa à la dernière élection d'octobre 1973.

Outaouais à l'urgence!

Environ 400 syndiqués et citoyens de la ville de Hull ont participé lundi soir à une assemblée publique convoquée par le groupe de pression "Outaouais à l'urgence" et le Conseil de la CSN en vue de trouver des solutions propres à régler les multiples problèmes posés par les services de santé à la population de cette municipalité.

La campagne de souscription

Liste des endroits dans le Québec où l'on peut acheminer des dons au journal

Endroit	Adresse	Tél.	Responsable
Montréal	387 Boul. Lebeau	331-8961	Lina Hayes
Québec	170 rue Fraser	522-3500 626-6925	(après 5h.)
Chicoutimi	74, Racine ouest	545-0139 543-6642	Louis Angers
Alma		662-7086	Jacques Brassard
Jonquière-Kénogami et Arvida		548-8591	Lucette Perreault
Hull et Ottawa		771-7894	Roger Blais
Trois-Rivières		379-0146 entre 19h. et 22h.	Liette Moreau
Drummondville		478-5730	Louise Béchard
Victoriaville		369-9343	Roger Doris Isabelle
Sept-Iles		962-6727	Claude Michaud
Ste-Thérèse	13 ouest Blainville		435-0785

NETTOYAGE DE TAPIS À LA VAPEUR
NOUVEAU PROCÉDÉ PAR EXTRACTION
MADAME...
nos 12 années d'expérience dans la fabrication et l'entretien des tapis... vous garantissent une satisfaction que vous ne trouverez que chez des spécialistes reconnus tels que
BEAULIEU ET FORTIER
626-1398
NETTOYAGE RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

$20. BON D'ACHAT $20.
Découpez ce coupon
TAPIS LION
9250 BOUL. LACORDAIRE
$20. 326-2020 GERRY $20.

Service d'informatique A.T.D. inc.
● Évaluation des besoins
● Évaluation des coûts
● Programmation
● Traitement des données
● Perforation & vérification
432 RUE CHURCH
VERDUN, QUE. H4G 2M4 (514) 767-3437

Laine Paul Grenier enrg.
cours de tricot et de macramé
specialité
laine du Québec
laines canadiennes et importées
fil Phentex
canevas à points ser... d'encadre...
5600 Est, Boul. H... Montréal H1...
Tél.: 325-44...
2301 Est, rue Fleury
Tél.: 388-9154

Staccato (musique) inc.
CENTRE D'ACHATS DUVERNAY
LAVAL, QUÉBEC
LE PLUS GRAND CHOIX DE DISQUES FRANCAIS EN AMÉRIQUE
ACCEPTONS TOUTE COMMANDE POSTALE

LE JOUR

TÉLÉPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

LE JOUR est publié par la société SODEP INC. qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Il est imprimé à l'imprimerie Trans-Continentale Inc., 433 Lebeau. La composition et le montage se font à l'atelier de composition D.S.C. Inc., 385 Lebeau.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autoritées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine; par la poste: $60.00 par année $32.00 par six mois et $18.00 par trois mois. Edition du samedi: $15.00. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RÉDACTION

Rédacteur en chef: Yves Michaud
Rédacteur en chef adjoint: Laurent Laplante
Secrétaire général de la rédaction: Maurice Giroux
Chef de pupitre: Pierre Godin; adjoints: Roch Côté, Bruno Dostie, Paul Paré, Antoine-K. Char
Politique: Jacques Guay, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Claude Grégoire.
Éditorialistes: Yves Michaud, Laurent Laplante, Jacques Parizeau
Consommation: Marie Vallée
Travail et éducation: Paule Beaugrand-Champagne, Gisèle Tremblay
Affaires urbaines: Rose-Anne Giroux.
Économie et finance: Jean Chartier, Pierre Sormany
Vie et culture: Alain Pontaut, Jean-Pierre Tadros
Reporters: Pierre Tanguay, Marcelle Bourque, Pierre Bertrand
Photographie: Antoine Désilet
Caricature: Berthio
Sport: Jean-Marc Desjardins, Alain Gerbier
Christian Nobert

ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration: Jacques Parizeau
Directeur administratif: Robert St-Jean
Contrôleur: Marcel Latendresse
Comptable: Ginette Roy
Assistanté comptable: Johanne Marier
Tirage
Directeur: Marcel Pinsonnault
Adjoint: Michel Gagné
Publicité
Directeur: Publicité locale et nationale: Gérard Lapointe
Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Pierre LaRocque Armand Lavigne, Francine Tremblay, Robert Pepin
Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy
Petites annonces et Avis légaux: Ginette Tremblay

LE JOUR

Les deux pyramides de Zarolega seront construites

Le village olympique: l'idée de Drapeau l'emporte encore

par Jacques Guay

Québec. — Les terrasses Zarolega vont construire les deux pyramides qui constitueront le village olympique permanent dont rêvait le maire de Montréal. Après six séances, la Commission parlementaire a fini par céder sur le village comme sur le reste. "A regret", le ministre des Affaires municipales a renoncé, définitivement, à l'idée d'un village temporaire et a accepté les conclusions auxquelles en était venu le Cojo.

L'Opposition a en vain invité le gouvernement à préférer une solution sociale aux simples calculs administratifs, selon l'expression du député péquiste Marcel Léger.

En fin de semaine dernière cependant Les Terrasses Zarolega,qui n'ont de français que la raison sociale, ont accepté de revoir légèrement les termes du contrat dénoncés par le Parti québécois.

Suivant une nouvelle entente, rédigée en anglais par la compagnie, le COJO n'assumera plus qu'une perte sèche de $10 millions de dollars si le projet va mal. L'excédent de l'avance de fonds faite par le Cojo serait alors traitée en seconde hypothèque portant intérêt à 10%, à un taux donc inférieur à la première hypothèque qui est de 12%.

Autre point modifié: les parties se donnent un an de plus, jusqu'au 1er décembre 1977, pour tenter de convertir les pyramides en condominium. Enfin le Cojo pourrait racheter le tout le 30 avril prochain en payant un forfait de 10% ou le 1er mai 1977 à 15%.

En contrepartie, cependant, les profits de gérance de Zarolega augmentent de $1,360,000, passant de $3,340,000 à $5,200,000.

Les principaux arguments du Cojo sont les suivants: le coût net d'un village temporaire varie suivant les projets, de $33 millions à $20 millions alors que dans la pire hypothèse la perte sèche ne serait que de $10 millions avec le projet de Zarolega. Enfin, et c'est, semble-t-il, celui qui a impressionné le plus, il ne reste plus que 17 mois avant l'ouverture des jeux.

Selon le vice-président directeur général du Cojo, M. Simon Saint-Pierre, compte tenu des frais d'installation et de recyclage et y compris la vente assurée d'un certain nombre de modules dans chaque cas, il en coûterait $33,176,823 pour le village temporaire proposé par la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal; $26,014,512 pour celui de la firme Domulus et $20 millions pour celui mis de l'avant par la Société d'Habitation du Québec.

M. Saint-Pierre a, par ailleurs, rappelé que le Cojo était lié vis-à-vis Zarolega par une décision prise au début de l'été 1974 par le comité exécutif de la ville de Montréal.

Enfin il a expliqué aux députés qu'à 17 mois des Jeux le Cojo ne pouvait commencer à étudier tous les projets qu'on lui soumet présentement. "A moins que votre décision d'opter pour un village temporaire nous amène à faire un examen beaucoup plus sérieux que celui qui a été fait, à l'aide de critères, d'appels d'offres..."

Il a, par ailleurs, assuré la commission que la Cojo pense à "des solutions de rechange en cas de désastre" mais il n'a pas voulu parler davantage de telles hypothèses.

Le député péquiste Claude Charron a dénoncé, une fois de plus, l'entente Cojo-Zarolega: "Il y aurait bien du monde, a-t-il souligné, qui aimerait qu'il y ait des fonds publics pour se bâtir une maison à eux et Dieu sait qu'on n'a pas encore fait beaucoup de progrès aujourd'hui, même si la Société d'Habitation du Québec a évolué. Bien des citoyens aimeraient se lancer en affaires, partir une patente et se ramasser propriétaire d'un édifice au bout de cinq ans, en ayant bénéficié d'un espèce de prêt, largement consenti comme ça à même les fonds publics".

Selon le Parti québécois, en favorisant l'hypothèse d'un village temporaire, le gouvernement aurait aidé les entreprises de maisons préfabriquées qui sont disséminées à travers la province et il aurait doté le Québec d'une banque de logements.

"Je pense, a conclu M. Léger, qu'il ne nous faut pas être devant un choix uniquement administratif, mais un choix politique qui est celui d'une définition d'une responsabilité sociale que nous devons avoir avec les revenus provenant du gouvernement."

Le chef intérimaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, appuyant les dires des péquistes, a lui aussi regretté qu'on soit passé aussi rapidement sur la solution d'un village temporaire. Quant au porte-parole créditiste, Fabien Roy, il était absent.

Le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, a affirmé, pour sa part, qu'il y avait d'autres moyens d'établir une politique sociale de logements et il a déclaré que la Commission a tiré la seule conclusion possible: laisser le Cojo décider par lui-même.

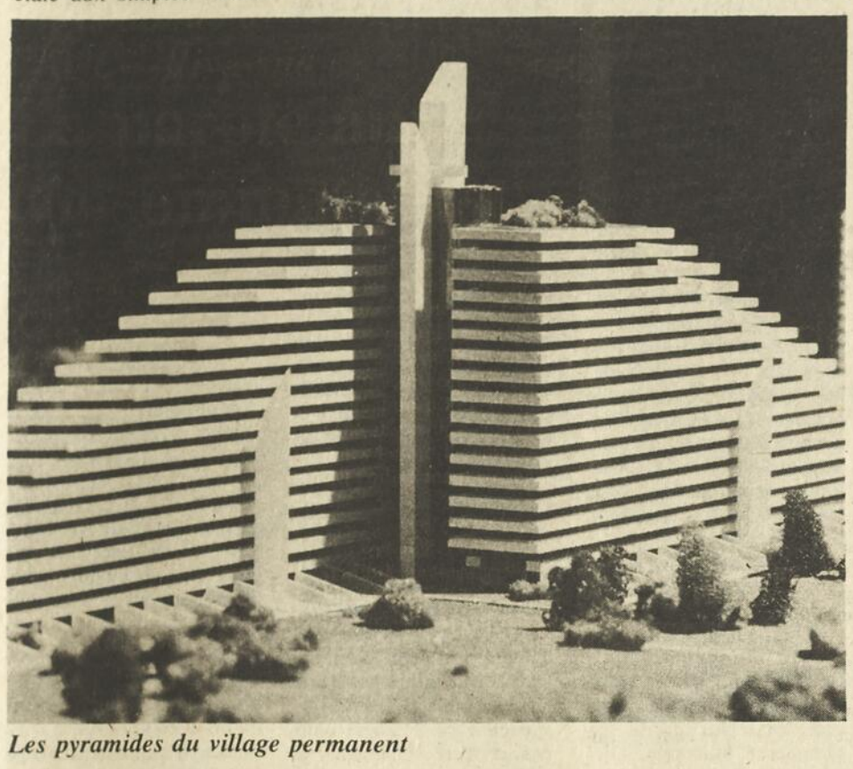

Les pyramides du village permanent

Emule de Mao jusqu'au bout

Trudeau s'entraîne à la nage pour les Jeux

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau poursuit un entraînement en vue des compétitions de nage aux Jeux olympiques de 1976 à Montréal et il est convaincu d'en revenir avec une médaille d'or.

Ne voulant pas être en reste, le chef créditiste, M. Réal Caouette, a dit qu'il en fera autant dans les courses en motoneige. Cet échange de propos entre les deux hommes politiques a eu lieu hier après-midi aux Communes, ce qui n'a pas manqué de dérider la Chambre, alors que le député de Témiscamingue cherchait à savoir si le fédéral mettrait plus de coeur dans la promotion de vente des timbres et de la monnaie olympiques pour aider au financement des Jeux.

Sur un ton plus sérieux, M. Trudeau a assuré que son gouvernement porte le plus grand intérêt au financement des Jeux et que le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, fera bientôt une déclaration au sujet de nouveaux plans devant favoriser encore davantage la loterie, la vente de la monnaie et des timbres olympiques.

M. Caouette a voulu dissiper tout malentendu ou rumeur dans la participation du fédéral au financement des Jeux, qui intéressent non seulement la jeunesse du Québec, mais du Canada en entier, a-t-il ajouté.

"J'irai plus loin que le chef créditiste en disant que les Jeux intéressent la jeunesse du monde entier; j'irai encore plus loin en disant qu'ils intéressent aussi les gens de mon âge encore alertes qui peuvent concourir par exemple dans le saut en longueur; je dirai au député de Leeds, M. Tom Cossitt que je m'entraîne pour les compétitions de natation et je pense qu'il sera fier de ma médaille d'or", a poursuivi le premier ministre sur le même ton badin qui a soulevé les applaudissements de plusieurs députés.

Le Gargantua

Delage pourrait rendre son verdict dès ce soir

par Pierre Tanguay

Me Cyrille Delage qui agit à titre de coroner et de commissaire aux incendies dans l'enquête sur le massacre du Gargantua, pourrait rendre son verdict dès ce soir s'il parvient, au cours de la journée, à entendre tous les témoins qu'il a convoqué pour son enquête.

La partie publique de l'enquête de Me Delage sur le massacre du Gargantua sera donc brève et impressionnante. Me Delage n'a en effet ménagé aucun moyen pour permettre une large diffusion de cette enquête. Il s'est entendu avec le juge Robert Cliche, président de la commission du même nom, pour utiliser la grande salle du quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais à Montréal, qui est généralement réservée aux auditions de la commission Cliche.

Me Delage nous a affirmé hier qu'il entendait restituer cette salle au juge Cliche dès demain. C'est donc qu'il prévoit avoir terminé rapidement l'audition de la vingtaine de témoignages prévus pour l'enquête.

"Nous allons commencer à dix heures tapant et on va continuer après l'heure du souper s'il le faut. Si jamais il restait quelques témoins à entendre jeudi, on pourra utiliser une petite salle" a affirmé Me Delage.

Parmi la vingtaine de personnes appelées à témoigner à l'enquête sur le crime du Gargantua, on retrouve outre les témoins importants déjà incarcérés, quelques experts de la police de la CUM et de la Sûreté du Québec, des chimistes, des spécialistes de la balistique.

On saura finalement aujourd'hui ou demain si feu Richard Blass a été impliqué de près ou de loin dans l'assassinat de treize personnes le soir du 21 janvier. Ce crime qui est le pire à avoir été commis au Canada et un des pires dans les annales du crime en Amérique a déjà fait la manchette de toutes les grandes publications nord-américaines et a attiré l'attention autant par le nombre de victimes impliquées que par la froideur avec laquelle on a conduit ces personnes à une mort certaine en les enfermant dans une remise à bière pour ensuite mettre le feu à l'établissement.

5,000 travailleurs impliqués

Gérin-Lajoie dénonce les dangers cancérigènes de l'arsenic

Le directeur du Syndicat des Métallos (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, a demandé au premier ministre Robert Bourassa de nommer "une personne responsable — aidée au besoin d'une équipe — pour surveiller les dangers cancérigènes de l'arsenic dans les fonderies et affineries de cuivre et de zinc au Québec de même que dans les usines qui font usage d'arsenic dans les pigments de peinture. Les affineries de cuivre et de zinc au Québec emploient environ 5,000 travailleurs.

M. Gérin-Lajoie a déclaré qu'aux États-Unis le ministère du Travail vient de proposer publiquement une réduction dramatique — soit de 120 fois moins — de la norme d'exposition à l'arsenic, c'est-à-dire du niveau actuel de 0.5 à un niveau proposé de 0.004 milligrammes d'arsenic par mètre cube d'air. Les personnes intéressées ont jusqu'au 15 mars pour faire parvenir leurs commentaires au ministère du Travail américain et des audiences publiques commenceront le 8 avril prochain à Washington.

On se souvient qu'à Montréal, au début du mois de janvier, deux travailleurs sont décédés et plusieurs autres ont été hospitalisés à la suite d'émanations de gaz toxiques à base d'arsenic à l'usine de la compagnie Canadian Copper Refiners.

Dans ses nouvelles normes, le ministère du Travail américain propose un examen médical complet semi-annuel de tous les travailleurs exposés à l'arsenic. L'examen médical sera payé par l'employeur et se fera pendant les heures de travail. Les travailleurs ne perdront pas de salaire et recevront une copie des résultats des examens médicaux.

"On se souvient, a dit M. Gérin-Lajoie, que la Commission des accidents du travail avait refusé au Syndicat des Métallos un tel examen médical pour les travailleurs de Canadian Copper. Puis la C.A.T. avait accepté de faire subir des examens à dix travailleurs et ensuite, à 350. Et nous apprenons aujourd'hui que le comité interministériel d'hygiène et de santé fera subir des examens médicaux complets aux 1,300 travailleurs de l'usine".

Un colloque de l'ACEF-Rive-sud

La parole aux consommateurs

Quelques centaines de personnes devraient se réunir à Longueuil les 15 et 16 février prochains, dans le cadre d'un colloque de consommateurs organisé par l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de la rive sud en collaboration avec divers groupements populaires.

Ce colloque vise d'après les organisateurs à donner pour une fois, la parole aux consommateurs eux-mêmes plutôt qu'à des "experts en la matière". Les participants au colloque devraient aborder de multiples sujets au cours de cette fin de semaine: raisons véritables de la hausse du coût de la vie, situation économique générale, taux d'intérêts que doivent payer les consommateurs lorsqu'ils empruntent et endettement en général...

Des ateliers de travail devraient permettre aux participants de faire part de leur expérience vécue dans la consommation.

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

Etat de rêve

". . . et chaque nuit, à l'heure de son sommeil, le rêve transforme un peu plus sa vie. . ."

Le Château d'Aujourd'hui propose des chambres qui changent tellement de choses. . .
Découvrez l'état de rêve au Château d'Aujourd'hui.

Il y a trois Château d'Aujourd'hui:
- 6370 St-Hubert
- 6375 St-Hubert, Montréal
- 1125 boulevard St-Martin, Laval
Téléphone: 382-4710

Château d'aujourd'hui

québec

Louis O'Neill salue la rentrée de Bourgault

QUEBEC (PC) — Le professeur Louis O'Neill se réjouit du retour au bercail de Pierre Bourgault, à qui il donnerait volontiers sa place dans Mercier, si c'était éventuellement le voeu majoritaire des militants péquistes de ce comté représenté à l'Assemblée nationale par le premier ministre Bourassa.

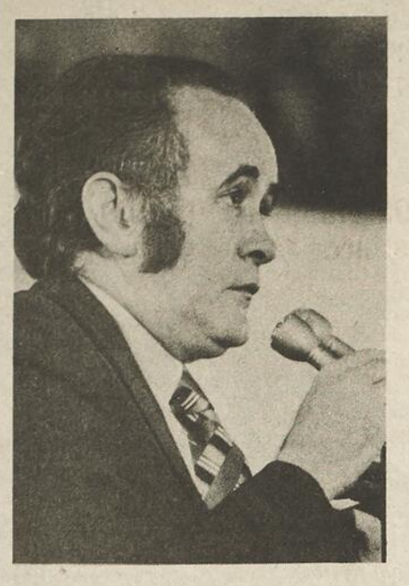

M. O'Neill, qui a d'ailleurs fait une belle lutte à M. Bourassa à l'élection d'octobre 1973, a été invité à faire ces commentaires à l'occasion d'une conférence de presse à Québec relativement au conflit du Pavillon Saint-Dominique.

La rentrée de Pierre Bourgault au sein du PQ a soulevé toutes sortes de réactions et celle du président du parti, M. René Lévesque, en a été une de méfiance.

M. O'Neill affirme toutefois que "l'enfant terrible" du PQ "assure le pluralisme des courants d'idées" et, en outre, "il faut reconnaître que Bourgault a une bonne audience".

Celui-ci a manifesté son désir de se présenter dans Mercier à la prochaine élection. M. O'Neill voudrait bien conserver son comté, mais il se pliera de bonne grâce à toute décision de la majorité, quand le temps viendra de choisir le candidat péquiste.

Pierre Bourgault sera à Québec demain pour participer à un débat-midi à l'université Laval. Depuis qu'il a annoncé sa rentrée, la semaine dernière, le dynamique orateur a reçu plusieurs invitations de la part des collèges d'enseignement.

Il s'est même dit prêt à faire une tournée provinciale dans les grandes maisons d'enseignement, mais ce genre de tournée est organisée par l'exécutif national et M. Lévesque est d'avis, quant à lui, que ce mandat devrait normalement être confié à M. Claude Charron, député de Saint-Jacques et critique de l'éducation pour l'Opposition officielle.

Les audiences de la Commission Cliche

Les fausses cartes de compétence: un supplément de $300,000 pour un réseau de porno et de prostitution

par Gisèle Tremblay

Le trafic des fausses cartes de compétence dans le construction a rapporté en deux ans et demi quelque $300,000 de "supplément" à un réseau d'abord spécialisé dans la vente de matériel pornographique et la prostitution.

C'est ce qu'a révélé hier à la commission Cliche le témoignage d'un jeune homme de 20 ans, Gaétan Croteau, qui a été mêlé aux deux trafics et qui purge présentement une peine de huit ans d'emprisonnement pour possession de monnaie contrefaite.

M. Croteau a indiqué que le réseau avait imprimé environ 3,000 fausses cartes, dont 2,000 seraient en circulation. Vendues en moyenne à $150 chacune, elles rendent donc $300,000, dont il faut déduire les frais d'impression (quelque $5,000) et les commissions consenties aux vendeurs.

Fernand Mongeon, l'homme aux dents de diamant que divers témoins avaient désigné la veille comme le centre du réseau, a témoigné lui-même qu'il s'approvisionnait en fausses cartes auprès de Jean-Louis Robinson. Ce dernier les imprimait et son amie les dactylographiait.

Robinson et son amie, Thérèse Nowchleski, ont été abattus par un cagoulard en janvier 1974 dans un cabaret de la rue Ontario. Robinson était connu de la police pour sa participation à plusieurs affaires criminelles et le double meurtre a été relié à un règlement de compte.

Après la mort de Robinson, c'est Croteau qui a pris la relève et imprimé quelque 1000 fausses cartes.

La pornographie

Mongeon, condamné pour vente de matériel pornographique, faisait venir sa marchandise des États-Unis. Robinson, qui fut aussi mêlé à ce trafic, le payait souvent en fausses cartes de compétence que Mongeon revendait à prix fort.

Mongeon a connu Me Pierre Maltais, ex-député libéral du Saguenay, par l'entremise de Gaby Ferland, mafioso notoire qui était alors un client de l'avocat. Selon Mongeon, Maltais lui a été présenté comme amateur de pornographie.

Mongeon est devenu le client de Maltais qui a téléphoné au député-maire de Sept-Îles, M. Donald Gallienne, pour lui obtenir le permis nécessaire à l'ouverture d'un salon de massage dans cette ville. Le salon, a reconnu Mongeon, était un bordel. Mongeon avoue qu'il a sans doute reçu des conseils de Maltais pour exploiter l'affaire en évitant la police.

C'est surtout l'associé de Mongeon, "Pit" Couture, qui gérait l'établissement, car il avait déjà une expérience de ce commerce. Mais selon Croteau, Mongeon avait, il y a plus de deux ans, un autre salon de massage sur la Rive-sud et c'est ainsi qu'il l'a connu: Mongeon recrutait des filles et a demandé à Croteau s'il en connaissait.

Le bordel de Sept-Îles a été vendu à Rod Cameron, aussi mêlé au trafic des fausses cartes, puis fermé trois semaines plus tard. Quant à Croteau, associé à Mongeon dans la pornographie, il a vendu personnellement quelque 400 cartes, en plus d'en préparer pour Mongeon et d'en imprimer après la disparition de Robinson, qu'il connaissait.

"Pit" Couture avait projeté un jour de "monter de l'alcool et des femmes" au chantier de Mont-Wright, mais l'affaire n'a pas abouti. Couture en avait parlé à son partenaire Mongeon.

Mongeon nie avoir connu un certain "Roger", qui exploitait un réseau de fausses cartes dans la région de Trois-Rivières. Ce Roger est présentement en prison pour plusieurs mois.

De toutes les personnes mêlées au trafic des cartes, deux sont mortes assassinées et trois sont condamnées sous divers chefs d'accusation. Cela n'implique pas que le trafic des fausses cartes est dangereux, mais relie clairement ceux qui le gérait au crime organisé.

Le ministère du Travail

Le directeur intérimaire du service de qualification au ministère du Travail, M. Jean Beaunoyer, a déclaré hier que le ministère avait été informé de ce trafic en octobre 1972. Mais il ne disposait alors, pour étayer sa preuve, que d'une seule fausse carte. Depuis lors, une cinquantaine de cas ont été portés à sa connaissance.

C'est le service de M. Beaunoyer qui émet les cartes de compétence (les vraies). À l'origine, Robinson assurait que les fausses cartes seraient enregistrées au ministère où il prétendait avoir un "contact", mais ça ne s'est pas avéré.

M. Beaunoyer a expliqué qu'il n'existe aucun service de vérification des cartes. Les inspecteurs de la Commission de l'industrie de la construction (CIC) vérifient sur les chantiers si les travailleurs détiennent les cartes de compétence requises, mais ils n'ont pas à s'assurer de leur validité.

Quant aux examens de qualification qui donnent accès aux cartes de compétence, M. Beaunoyer avoue qu'ils ne varient guère et que dans certains métiers, ce sont les mêmes questions depuis 1971. Cette uniformité a donné lieu parfois à des vols d'examens dont la Commission n'a pas fait état, mais qui ont obligé chaque fois le ministère à préparer de nouveaux tests.

Profitant de l'occasion, le président de la Commission, le juge Robert Cliche, a demandé à M. Beaunoyer si son service ne pourrait pas corriger rapidement la lacune d'examen pour les mécaniciens d'ascenseurs: le témoin a annoncé que cet examen était en préparation et serait disponible très bientôt.

La Commission avait prouvé, la semaine dernière, qu'aucun examen ne régissait l'accès à ce métier depuis que le privilège accordé au syndicat en la matière lui avait été retiré.

La commission Cliche suspend ses travaux publics aujourd'hui pour céder la salle qu'elle occupe au commissaire Cyrille Delage, qui enquête sur les 13 crimes du Gargantua. Elle les reprend demain à 9h30.

Les décisions du caucus libéral d'hier:

● *Bourassa fera une déclaration sur le cas Leduc*
● *le parti tentera de redorer son blason terni*

Québec (d'après la PC) — Le caucus des députés libéraux qui s'est tenu hier à Québec a débouché sur deux décisions: le cas du député Leduc a été réglé et les libéraux ont décidé de lancer dans les 110 comtés du Québec une campagne pour combattre la baisse alarmante de leur "cote d'amour".

Le premier ministre Bourassa doit faire une déclaration, aujourd'hui ou demain, concernant le cas Leduc. C'est tout ce qui a transpiré de cette réunion, tenue à huis-clos, au cours de laquelle les autorités du parti ont donné une consigne du silence extrêmement sévère à tous les membres du caucus. Le Conseil de direction du parti avait décidé, à son assemblée de la mi-janvier à Québec, que le député de Taillon avait droit de s'expliquer devant ses collègues libéraux, avant de prendre une décision à son sujet.

Le premier ministre Bourassa et le président du parti, le notaire Claude Desrosiers, avaient soutenu toutefois, dans une conférence d'information, que le rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé, dévoilé en décembre, ne comportait aucune accusation contre le député Leduc.

À la baisse

Ce rapport portant sur les liens possibles entre politiciens et membres de la pègre avait conclu que la conduite de M. Leduc "est inexplicable." "Il a agi avec une naïveté rare ou bien il triture les faits", affirmait les auteurs du rapport.

Ainsi, selon les confidences arrachées à certains députés, une décision aurait été prise au caucus, du moins un voeu aurait été transmis aux hautes instances du parti relativement à l'avenir du député Leduc au sein de l'équipe gouvernementale.

Un libéral a déclaré, en évoquant vaguement le cas Leduc, que les organisateurs du PLQ préparent actuellement une vaste campagne d'information au niveau de chacun des 110 comtés "afin de redorer le blason du parti". Ce député a ajouté qu'il constate avec ses collègues "que la cote d'amour des libéraux est à la baisse".

Qu'arrivera-t-il de M. Leduc? C'est ce que M. Bourassa doit révéler dans les prochaines heures, selon un de ses porte-parole, rejoint par téléphone au bureau du premier ministre après la réunion du caucus.

Autre cas

Le chef du gouvernement et son équipe auront un autre cas-problème à étudier ces jours-ci. C'est celui du député anglophone de Sainte-Anne, M. George Springate, qui a participé à un radiothon sur les ondes anglaises de la radio montréalaise pendant que ses collègues étaient réunis à Québec.

M. Springate a amassé des fonds pour mener une campagne contre la loi 22 sur la langue officielle, loi qu'il n'a jamais prisée et contre laquelle il a voté l'été dernier, de même que son collègue John Ciaccia de Mont-Royal.

L'avenir des deux députés récalcitrants avaient alors été évoqué par le caucus et l'affaire avait finalement tourné à rien.

Cependant, la détermination de M. Springate à combattre "la loi historique" du gouvernement Bourassa est de nature à irriter ses collègues.

Il semblerait que M. Bourassa attende d'avoir une explication personnelle de M. Springate avant de statuer sur son cas, qui pourrait éventuellement retourner sur la table du caucus prochainement.

Retard dans l'installation des escaliers mobiles des nouvelles stations du métro

Des retards sont constatés dans l'installation des escaliers mobiles dans les nouvelles stations de métro de Montréal. Ces retards n'auraient toutefois pas d'impact véritable sur l'échéancier des travaux à moins qu'ils ne se prolongent au-delà du "coussin de sécurité" qui permet des retards jusqu'à la fin de l'été.

Pendant qu'on discute de l'industrie des ascenseurs à l'enquête Cliche, les ascenseurs ne se posent pas vite sur certains chantiers. Par exemple, le travail d'installation des ascenseurs dans 19 nouvelles stations du Métro est en retard de cinq mois déjà, à cause de différends syndicaux, selon un porte-parole de Westinghouse Canada, qui détient ce contrat de $8 millions. Neuf de ces stations doivent desservir la ligne de l'emplacement des Jeux olympiques.

Ce porte-parole, M. Roy McDougald, affirme cependant que le contrat pourrait encore être rempli si le travail à temps plein reprenait bientôt. Depuis que ce travail est commencé, en septembre dernier, la compagnie n'a trouvé que six des 40 hommes qu'il lui fallait pour cette entreprise. Elle a les mains liées, par le syndicat international des constructeurs d'ascenseurs, qui réclame actuellement de trois importants entrepreneurs, dont Westinghouse, de nouvelles conventions collectives en marge du décret de l'industrie de la construction. "Une telle entente, dit M. McDougald, serait totalement contraire à la loi".

Toutefois d'après un responsable du Bureau du transport de Montréal chargé des travaux de prolongement du métro, M. Jim Edger, la situation n'est absolument pas dramatique et rien actuellement ne permettrait de prédire un retard sur l'échéancier des travaux.

"Il est exact, de dire Edger, que des ralentissements sont constatés". En fait il n'y a qu'une seule station de métro, la station Langelier, où les travaux d'installation des escaliers mobiles sont en cours. Il y aurait, d'après le Bureau du transport, au moins 4 stations où les travaux généraux seraient assez avancés pour permettre l'installation des escaliers mobiles mais les ralentissements de travail retardent le tout.

Entre-temps, le travail d'installation des ascenseurs à Place Desjardins, déjà en retard de neuf mois, a été suspendu à cause de conflits syndicaux qui ont retenu la productivité à une moyenne de 22 pour cent. Là aussi, l'entrepreneur est Westinghouse Canada, qui a dû y licencier 45 hommes vendredi dernier, quand le constructeur a exercé son droit contractuel d'ordonner la suspension des travaux, parce qu'il n'était pas satisfait du progrès obtenu.

L'industrie des ascenseurs a été éprouvée par des débrayages, des grèves perlées et des actes de sabotage et de violence depuis plus de trois ans. En juillet dernier, le gouvernement provincial mettait en tutelle le syndicat des constructeurs d'ascenseurs. Mais les témoignages obtenus à l'enquête Cliche ont démontré que cette tutelle est inefficace.

La loi des coroners: la Justice est insatisfaite

(PC) — Le ministre québécois de la Justice, M. Jérôme Choquette, a déclaré hier que son ministère n'est pas satisfait du mode d'application de la loi des coroners au Québec et qu'il en recommandera éventuellement un réaménagement. Cette décision de modifier le système des coroners a été prise lorsque le ministère s'est aperçu que les enquêtes des coroners ne sont pas toujours bien conduites, a expliqué M. Choquette, au cours d'une interview avec le journaliste d'une station radiophonique anglophone de Montréal.

Bien que ce projet de réforme ne soit pas directement reliée à l'affaire du coroner en chef du district de Montréal, Me Maurice Laniel, récemment suspendu de ses fonctions, celle-ci pourrait bien en accélérer le processus.

La semaine dernière, le ministre avait en effet suspendu sans solde Me Laniel et recommandé sa destitution à la Commission de la fonction publique du Québec.

Lire... LE JOUR chaque matin

Encore champions

Pour la deuxième année consécutive, c'est l'équipe du Québec qui a remporté le grand prix du concours international de sculptures sur neige au festival de la neige de Sapporo, au Japon.

L'équipe gagnante, qui est rentrée à Québec hier, était composée de MM. Raymond Saint-Laurent, Raymond Gariépy et Philippe Paquet.

Elle a battu les représentants de l'Australie, du Brésil, de la Corée, de l'Indonésie, du Japon, des États-Unis et du Vietnam.

au jour le jour

À MONTRÉAL

- Clinique de sang de la Croix-Rouge à l'École Polytechnique, salle B-315, 2500 avenue Marie Guyard, de 9h30 à 16h30.
- Déjeuner-causerie, à 12h, au salon Vieux-Montréal de la Maison du Commerce, 1080, Côte du Beaver Hall. Conférencier: M. Henri Bessette, directeur du Service de Planification de la CTCUM.
- Table-ronde (repas et rencontre), à 17h30, au salon B-2405 du centre communautaire de l'Université de Montréal. Thème: Quelle famille voulons-nous...pour quelle société?
- Banquet de la Coopérative Fédérée de Québec, à 18h, à l'hôtel Reine-Élizabeth. Invité: M. Normand Toupin, ministre de l'Agriculture.
- Conférence sur le dépistage des problèmes visuels, à 20h, organisée par l'Institut de Visiologie du Québec, au 371 est, rue Jean-Talon.
- Visionnement d'une émission réalisée par la Fédération des Femmes du Québec sur la femme au foyer intitulée Retrouver sa place au soleil..., à 22h, à la Société de service social aux familles, 3415, rue Saint-Urbain.

en bref

Un tribunal populaire pour les sinistrés

L'Aide aux sinistrés d'incendies a mis sur pied, avec l'aide de certains avocats, un Tribunal du Peuple qui siégera pour la première fois le mercredi 12 février, et ce, jusqu'au 16. Le mardi 18, le jugement de ce Tribunal sera rendu public par conférence de presse. Les sinistrés d'incendies et divers organismes s'occupant du sort des victimes d'incendies seront convoqués par le Tribunal, par voie de "sub peona populaire" du Banc de la Tribune populaire du peuple, sous la présidence de Jean Pilon; ce tribunal est chargé de recueillir les témoignages oraux et écrits, les documents et dossiers concernant le sort réservé aux sinistrés d'incendie. Le Tribunal est situé au 5734, rue Hadley, Côte-St-Paul et le greffier en chef en est Robert Lazure, qui recevra documents, analyses et témoignages.

Le maire de Hull a été réélu

HULL (PC) — C'est en récoltant le double des votes de ses deux adversaires que M. Gilles Rocheleau a été maintenu, dimanche, à la direction de l'administration municipale de Hull. Les résultats de 119 bureaux sur 121 montrent que M. Rocheleau a reçu 8,382 votes, comparativement à 3,621 pour Mme Marie Caron-Gibeault et à 3,274 pour M. Claude Gratton. Les trois candidats en étaient tous à une première élection à la mairie. M. Rocheleau avait été désigné à ses fonctions, il y a 11 mois, à la suite de la démission de M. Jean-Marie Séguin, nommé président de la Communauté régionale de l'Outaouais. Il était cependant le seul candidat qui possédait une certaine expérience des Affaires municipales, ayant été conseiller à deux reprises.

Cours de Droit pour les adultes

La commission scolaire régionale de l'Outaouais organise par l'intermédiaire de son service d'Éducation des adultes une série de cours sur la loi et la vie courante en collaboration avec le Centre communautaire juridique de l'Outaouais. Ces cours sont en fait des sessions d'information portant sur divers aspects de la loi et s'adressant à toute personne désireuse de connaître ses droits et le fonctionnement de la Justice en général. Les notions générales de droit, le droit familial, le droit criminel, les problèmes économiques, les lois sociales, les responsabilités civiles et les contrats en général seront abordées au cours des trente heures que dureront les sessions. Les inscriptions ont lieu aujourd'hui et demain à Hull et Gatineau. Les cours doivent débuter le 18 février.

Un syndicat CSD retourne à la CSN

Un syndicat de travailleurs de la construction de la région de Québec qui faisait partie de la CSD depuis août 72, a rejoint en fin de semaine la CSN dont il faisait partie avant la scission CSN-CSD. Les 160 membres du syndicat des employés de la compagnie Vibrek ont obtenu, le 27 janvier dernier, leur nouvelle accréditation après avoir décidé majoritairement de signer des cartes de membres de la CSN lors de la dernière campagne de maraudage. En effet, 130 travailleurs sur 160 ont décidé de choisir la CSN plutôt que la CSD. Le syndicat du ciment de Québec était passé en bloc à la CSD en 72, malgré l'opposition de certaines de ses unités, par un vote de 80 membres sur une possibilité de 500.

L'AFEAS appuie les groupes populaires

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) qui regroupe plus de 30,000 membres au Québec vient d'accorder son appui au front commun formé récemment par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA). Ce front commun a été formé dans le but de protester auprès des autorités gouvernementales québécoises contre les retards apportés dans la distribution de subventions à des groupements d'éducation populaire. Le conseil d'administration de l'AFEAS proteste contre le refus de la Direction générale d'éducation des adultes relevant du ministère de l'Éducation d'accorder les subventions demandées par des groupes d'éducation populaire et contre les retards dans la réception des argents promis. L'AFEAS estime que ces retards et ces refus mettent en péril plusieurs programmes d'éducation populaire déjà en cours.

canada

L'uranium enrichi à la Baie James

Ottawa s'inquiète de la détermination du Québec

(LE JOUR) — Même si le premier ministre Trudeau a déclaré hier aux Communes que le projet d'une usine d'uranium enrichi à la Baie James était "purement hypothétique", il semble que le ministre de l'Énergie, lui, s'inquiète de l'état avancé et de la détermination du Québec et de ses partenaires dans ce projet.

C'est du moins ce qu'il faut conclure d'un mémo interne que le ministre Macdonald a fait parvenir au premier ministre. Le contenu de ce mémo qui traduit l'inquiétude d'Ottawa a été rendu public hier dans le "Montreal Star". Selon l'article du journaliste Jeff Carruthers, le ministre de l'Énergie semble convaincu que le premier ministre Bourassa est déjà résolu à aller de l'avant avec le projet.

De plus, M. Macdonald craint que la conclusion d'une entente entre la France et le Québec sur ce sujet, ne place Ottawa dans une position quasiment intenable. Il serait difficile, soutient le ministre, de refuser notre accord au nom des intérêts nationaux.

Même si le premier ministre a voulu minimiser l'importance et la progression des études auxquelles se livre actuellement le consortium CANADIF, il n'en demeure pas moins qu'il a tenu à en discuter samedi dernier lorsqu'il a rencontré M. Bourassa à son domicile.

Un autre document confidentiel, celui-là signé par le sous-ministre G. MacNabb, explique les principales inquiétudes du gouvernement fédéral. Selon le sous-ministre, il semble que les interlocuteurs québécois ne partagent absolument pas le point de vue des fonctionnaires fédéraux sur l'opportunité d'établir au Québec une usine d'uranium enrichi. Toujours selon le sous-ministre, le Québec ferait tout pour que les études préliminaires soient complétées le plus rapidement possible. Le gouvernement fédéral craint que l'usine soit alimentée par de l'électricité à très bon marché, ce qui constituerait une sorte de subvention indirecte des besoins français d'uranium enrichi.

On sait que le Canada et la France luttent pour imposer leurs réacteurs nucléaires sur les marchés mondiaux. Le réacteur CANDU que le premier ministre a décrit comme le meilleur au monde consomme de l'uranium naturel et de l'eau lourde. La filière française pour sa part, est alimentée à l'uranium enrichi et il est évident que les perspectives de ventes françaises sont directement reliées aux assurances d'approvisionnement en uranium enrichi. L'uranium produit à la Baie James serait exporté non seulement en France mais un partout en Europe occidentale et au Japon.

Hier aux Communes, le premier ministre a nuancé quelque peu sa déclaration selon laquelle Ottawa s'opposerait à l'exportation d'uranium enrichi, compte tenu du développement du système canadien CANDU. Il a déclaré que le Canada pouvait considérer des plans de développement d'énergie soumis par d'autres pays. Il a tenu cependant à rappeler que le gouvernement central n'abandonnerait pas sa compétence dans le domaine du contrôle, des investissements étrangers, des exportations de produits canadiens et autres prérogatives sur le plan des traités avec des pays étrangers.

John Turner: *en état de choc*

Pierre Trudeau: *mi-figue mi-raisin*

À la suite de propos de Trudeau sur le bilinguisme

John Turner a eu un "choc"

OTTAWA (PC) — L'état de choc du ministre des Finances pourrait durer fort longtemps si l'on en juge par la rapidité des progrès en français du député conservateur George Hees.

Le premier ministre répondait mi-figue mi-raisin, hier aux Communes, au député de l'opposition qui alléguait que le ministre des Finances avait été victime d'un choc suite à la déclaration de M. Trudeau, vendredi soir dernier à Montréal, à l'effet qu'il ne quitterait Ottawa que lorsque le gouvernement fédéral sera devenu irréversiblement bilingue.

Les programmes fédéraux de bilinguisme ont coûté $169,382,000, de l'année 1969-70 à 1973-74 et le fédéral prévoit dépenser à ce chapitre $105,219 millions en 1974-75.

Le premier ministre Trudeau avait refusé, plus tôt, de qualifier de "piètres" les résultats des programmes de bilinguismes, comme l'avait fait le député créditiste de Richmond, M. Lionel Beaudoin.

Environ 40 pour cent des postes désignés bilingues sont actuellement occupés par des personnes effectivement bilingues.

Selon l'Association canadienne des automobilistes

Ottawa doit prendre les moyens pour réduire le prix des autos

OTTAWA (PC) — L'Association canadienne des automobilistes presse instamment le gouvernement fédéral de prendre les moyens d'abaisser le coût des automobiles, vendues au détail 20 p.c. plus cher au Canada qu'aux États-Unis.

Dans un mémoire soumis aux autorités gouvernementales, hier, cet organisme représentant 1.2 millions de membres, a proposé trois moyens de réduire les prix des automobiles au pays:

A) lever l'imposition de la taxe de vente fédérale de 12 pour-cent sur l'achat de toute nouvelle voiture au Canada;

B) éliminer la taxe fédérale de vente et le tarif douanier imposés sur l'importation canadienne inhérente à l'achat d'une automobile et

C) enlever la taxe spéciale sur les voitures dont le poids excède 4,500 livres et sur les familiales pesant plus de 5,100 livres, tel qu'annoncé par le ministre des Finances dans son dernier budget de décembre 1974.

L'Association, dont la fondation remonte à 1913, se plaint de cette différence de prix d'achat des automobiles au Canada et aux États-Unis.

Une enquête récente a permis d'établir à environ $1,729 le coût d'utilisation d'une automobile roulant en moyenne 10,000 milles par année, ce qui représente environ 18 p.c. du salaire annuel moyen au Canada.

"Les Canadiens s'expliquent mal et acceptent difficilement le fait que les automobiles fabriquées au Canada sont vendues moins cher aux États-Unis alors qu'inversement, les voitures montées chez nos voisins du sud sont offertes aux acheteurs canadiens à des prix considérablement plus élevés", souligne le mémoire.

L'Association pose de dilemme suivant: le consommateur canadien obtient-il la pleine valeur de son investissement ou quelqu'un d'autre cherche-t-il à s'enrichir à ses dépens?

Les frais d'expédition ainsi que les taxes provinciales et fédérales viennent s'ajouter aux 20 p.c. de plus qu'il en coûte aux consommateurs canadiens pour devenir propriétaires d'une voiture au Canada, comparativement à la situation aux États-Unis.

Approvisionnement d'essence

Par ailleurs, l'ACA se penche sur le problème des approvisionnements en essence qui menacent de faire défaut dans quelques années.

L'organisme propose alors de mettre sur pied, conjointement avec le gouvernement fédéral, un programme de sensibilisation axé sur la réduction volontaire de la consommation d'essence de façon à éviter le recours à des solutions draconiennes, astreignantes et coûteuses semblables à celles qui alimentent les rumeurs depuis quelques temps.

Camionnage dominical

Dans un autre ordre d'idée, l'ACA revient à la charge avec sa suggestion d'interdire le camionnage le dimanche.

En 1974, une telle idée avait été fortement exploitée par l'association, qui regrette cependant que quelques propriétaires de flottes de camions aient fait fi de cette recommandation.

Elle compte maintenant obtenir la collaboration des parties concernées pour analyser l'impact du camionnage sur la sécurité aux heures de pointe, conservant l'espoir d'en arriver à un compromis acceptable résultant en une meilleure protection sur les routes tant pour les camionneurs que pour les automobilistes.

Les meurtres de Moncton

L'un des suspects a payé $300 pour la location d'une voiture

MONCTON, N.-B. (PC) — Un employé d'une compagnie de location d'automobiles de Moncton a affirmé qu'un des deux suspects dans une affaire de meurtre et de kidnapping avait payé plus de $300 en coupures de $10 pour la location d'une voiture.

M. John Barry comparaissait comme témoin au cours de la cinquième journée de l'enquête préliminaire de James Lawrence Hutchison, 43 ans, et Richard Ambrose, 26 ans, accusés de l'enlèvement d'un garçon de 14 ans de Moncton et du meurtre, pour lequel ils sont passibles de la peine de mort, du caporal Aurèle Bourgeois, 47 ans, et de l'agent Michael O'Leary, tous deux de la Sûreté municipale de Moncton.

M. Barry a encaissé l'argent le matin du 13 décembre. L'enfant, Richard Stein, a été libéré sain et sauf un peu plus tôt ce jour-là, après que son père, le restaurateur de Moncton Cy Stein, eut payé la rançon de $15,000 en coupures de $10.

Selon M. Barry, Hutchison a loué une voiture de sa compagnie le 13 novembre. La voiture a été ramenée de bonne heure le 13 décembre et durant la matinée, Hutchison a rencontré M. Barry dans un restaurant où la facture de $300 a été payée. La plus grande partie de la somme était composée de billets de $10.

M. Barry a déclaré qu'"il (Hutchison) a mentionné quelque chose au sujet de la mauvaise nuit qu'il avait passée. Il avait d'ailleurs les traits tirés".

Hutchison a alors demandé à louer une autre voiture et, lorsque M. Barry eut terminé de remplir un contrat de location pour une période d'une semaine, Hutchison lui remit le montant de $50, également en billets de $10.

Le jour suivant, M. Barry porta un certain nombre de billets de $10 à la police après y avoir apposé ses initiales.

Les deux policiers assassinés avaient été aperçus pour la dernière fois alors qu'ils se préparaient à inspecter une voiture au cours de l'enquête policière de l'enlèvement. Leurs corps ont été retrouvés, deux jours après, dans des fosses peu profondes, à environ 15 milles de Moncton.

Un pathologiste avait témoigné auparavant qu'à son avis, la mort des policiers avait été provoquée par des blessures de balles à la tête.

Au cours de l'enquête, lundi, deux revolvers de calibre .38 ont été reconnus par un caporal de la police de Moncton comme étant ceux du caporal Bourgeois et de l'agent O'Leary. Des témoignages précédents ont confirmé que les fragments de métal logés dans les cerveaux des deux policiers tués provenaient probablement des revolvers.

La défense a signalé qu'elle se propose d'amender "quelqu'un" capable de déterminer si la date inscrite sur une pelle a été changée. Selon un témoignage d'un policier, la pelle aurait été trouvée à 10 pieds des tombes des policiers, quatre jours après la découverte des corps.

L'avocat de la défense a soulevé la question de la pelle, à savoir si l'inscription marquée sur celle-ci avait été retouchée.

Hutchison et Ambrose sont accusés de l'enlevement du garçonnet mais l'enquête actuellement en cours ne touche que les accusations de meurtre.

D'après le code criminel, la défense a le droit de réclamer que les résultats d'une enquête préliminaire ne soient pas publiés.

Cependant, l'avocat Edward Bell, qui représente Hutchison et Ambrose, ne s'est pas prévalu de ce droit qu début des séances.

carrières

AGENT DE BUREAU

Le Central Quantitatif de la Main-d'Oeuvre de la Commission de l'Industrie de la Construction requiert les services d'un agent de bureau possédant les qualifications suivantes:
—diplôme D.E.C. ou B.A. ou l'équivalent
—minimum de deux années d'expérience ou l'équivalent
—bon jugement, initiative, imagination et exactitude dans l'accomplissement de son travail.

Langues parlées et écrites:
• le français et une connaissance de l'anglais.

Salaire hebdomadaire:
Selon la convention collective de travail.
Minimum: $170.
Maximum: 190.
en plus des nombreux avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le service du personnel à:

739-4781

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

TITRE:
PROFESSEUR

Le Centre INRS-Urbanisation est à la recherche d'un professeur-chercheur intéressé au domaine urbain.

FONCTION:
Le candidat devra consacrer environ 80% de son temps à la recherche, être apte à définir des projets à l'intérieur de la programmation du centre et être capable de diriger des assistants et des stagiaires pour réaliser ces projets. Il doit facilement travailler en équipe et s'intégrer à un centre déjà structuré.

EXIGENCES:
Le candidat devra posséder un doctorat en sciences sociales, de préférence en sociologie ou en sciences politiques, et avoir au moins cinq ans d'expérience de recherche et être compétent dans les problèmes urbains.

SALAIRE:
Selon la convention collective en vigueur.

LIEU DE TRAVAIL:
Centre INRS-Urbanisation
3465 rue Durocher
Montréal.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 11 février 1975 au:

Directeur du personnel
Institut national de la recherche scientifique
Casier postal 7500
Sainte-Foy
G1V 4C7

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
UNIVERSITÉ
DE SHERBROOKE
Sherbrooke, Qué.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

Le Service du Personnel de la clinique de l'Université de Sherbrooke est à la recherche d'un

ASSISTANT-DIRECTEUR (secteur emploi)

LE POSTE:
Sous l'autorité du Directeur du Personnel, le titulaire du poste participera à l'élaboration et à l'exécution des politiques de gestion de personnel principalement en ce qui concerne l'embauchage du personnel et la tenue des dossiers. Il aura notamment charge des activités suivantes:

—Responsabilité du bureau d'emploi
—Application des politiques de sélection et d'embauchage
—Administration des salaires et des régimes d'avantages sociaux.

LE CANDIDAT:
Le poste est offert à toute personne possédant un diplôme universitaire préférablement dans le domaine des relations industrielles ou en administration et possédant une expérience pertinente dans le secteur. La connaissance du milieu hospitalier pourra constituer un avantage.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Le traitement sera déterminé selon les qualifications et l'expérience et pourra atteindre $17,000.
Les avantages sociaux sont conformes au régime en vigueur dans le milieu hospitalier.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae détaillé avant le 18 février 1975 au:

Directeur du Service du Personnel
Centre Hospitalier Universitaire
Chemin de Stoke
Sherbrooke

Toute correspondance sera gardée confidentielle.

LE CEGEP LIONEL-GROULX
recherche des
PROFESSEURS DE BIBLIO-TECHNIQUE à la leçon (6hres-semaine)

Pour les cours:
—catalogue, lundi et mercredi
—service de prêt animation, mardi et mercredi
—ouvrage de référence, mardi et vendredi.

Exigences:
• Diplôme universitaire de 1er cycle de préférence en bibliothéconomie
• Étude en bibliothéconomie au niveau de la maîtrise.
• Une expérience de travail en bibliothèque

TARIFS:
$16. ou $19. par heure de cours selon la scolarité. Début des cours: 24 février

Adresser curriculum vitae à:
Alain J. Godbout
Service de l'Éducation des adultes
Cegep Lionel Groulx
100 rue Duquet
Ste-Thérèse J7E 3G6

LA FÉDÉRATION DES CLSC DU QUÉBEC
recherche
UN COORDINATEUR

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration provisoire, le coordonnateur doit:
— Travailler à la mise sur pied de la Fédération des CLSC du Québec;
— Faire de la recherche et monter certains dossiers rapidement;
— Représenter la Fédération des CLSC du Québec à la négociation de convention collective ainsi qu'auprès d'organismes gouvernementaux et para-gouverne mentaux.

EXIGENCES: Connaissance du milieu des CLSC ainsi que du réseau des Affaires sociales;
Facilité en recherche
facilité de communication
Disponibilité

SALAIRE: Entre $10,000 et $13,000

Les personnes intéressées feront parvenir leur offre de services en joignant un curriculum vitae ***détaillé*** *avant le 17 février 1975 à:*

FÉDÉRATION DES CLSC DU QUÉBEC
3130 est, rue Sainte-Catherine,
Montréal, Québec
a/s Mlle Madeleine Pierre

Hydro-Québec
Direction Embauchage
C.P. 6106
Montréal, Qué. H3C 3H6

BIOLOGISTE — FAUNE ET FLORE TERRESTRE
CONCOURS: C/L 5-020-J71
BIOLOGISTE — FAUNE ET FLORE AQUATIQUE
CONCOURS: C/L-5-019-J71
PHYSICO-CHIMISTE
CONCOURS: C/L-5-016-J71
CHIMISTE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCOURS: C/L-5-018-J71
MÉTÉOROLOGUE — DIFFUSION DES POLLUANTS DANS L'ATMOSPHÈRE
CONCOURS: C/L-5-017-J71

Fonctions
— Aider à l'élaboration et à la conception des programmes d'études écologiques afin de déterminer les effets des aménagements hydroélectriques, thermiques et nucléaires sur l'environnement.
— Participer à la réalisation d'études d'environnement dans le domaine de sa compétence, surveiller et évaluer la qualité de celles qui sont confiées à des groupes-conseils.
— Effectuer la synthèse, l'analyse et l'interprétation des données écologiques acquises lors des études d'environnement.
— Participer à la rédaction et à la présentation des rapports d'impact sur l'environnement.
— Formuler des recommandations sur les mesures à prendre lors de la conception, la construction et l'explotation des aménagements afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences gouvernementales et selon les normes et directives de l'entreprise.
— Participer avec les autres membres du service de l'environnement à la mise en valeur et à l'utilisation rationnelle et optimale de l'ensemble des ressources du territoire.

Exigences
— Une expérience d'au moins trois années est requise dans le domaine des sciences de l'environnement et de la discipline impliquée. La préférence sera accordée aux détenteurs d'un diplôme universitaire de second cycle ou plus.

Lieu de travail: Montréal

N.B.: Les canditats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 19 février 1975, en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe.

le monde

À la conférence de Dakar sur les matières premières

Le représentant algérien invite le Tiers-Monde à s'unir face aux pays nantis

L'Algérie a lancé hier un appel au Tiers-Monde pour établir une stratégie de lutte commune et une solidarité agissante entre pays exportateurs de pétrole et autres pays en voie de développement "face à ceux qui mobilisent leurs moyens pour attenter à cette solidarité." Cet appel a été lancé par le représentant de l'Algérie à la conférence de Dakar sur les matières premières, M. Layachi Yaker, ministre algérien du Commerce, en réponse à l'allocution d'ouverture modérée prononcée par le président sénégalais, M. Léopold Sedar Senghor. La conférence de Dakar mettra en place un organisme de coopération et de solidarité des pays en voie de développement pour mener cette lutte à bien, a précisé le ministre algérien.

DAKAR, (d'après l'AFP et Reuter) — L'Algérie a invité hier le Tiers-Monde à présenter un front uni face aux pays nantis et à donner leur accord formel pour que la conférence entre pays développés et pays en voie de développement, proposée par le président français Valery Giscard d'Estaing, traite de l'ensemble des matières premières et pas seulement du pétrole, lors de la réunion ministérielle sur les matières premières qui s'est ouverte à Dakar hier matin.

Le ton du ministre algérien du commerce, M. Layachi Yaker, a contrasté vivement avec le ton modéré employé par le président sénégalais, Léopold Sedar Senghor, qui avait mis en garde les pays en voie de développement contre un affrontement avec les pays industrialisés, en ouvrant la conférence.

Le président Senghor a reconnu que l'aide internationale ne peut jouer qu'un rôle marginal dans le développement des économiques du Tiers-Monde, alors que le ministre algérien a parlé de "l'échec des politiques dite d'aide" et de "l'aveuglement obstiné des pays nantis devant des réalités aussi dramatiques que la misère, la famine, la maladie et l'ignorance qui sont le lot d'une partie de plus en plus importante du genre humain".

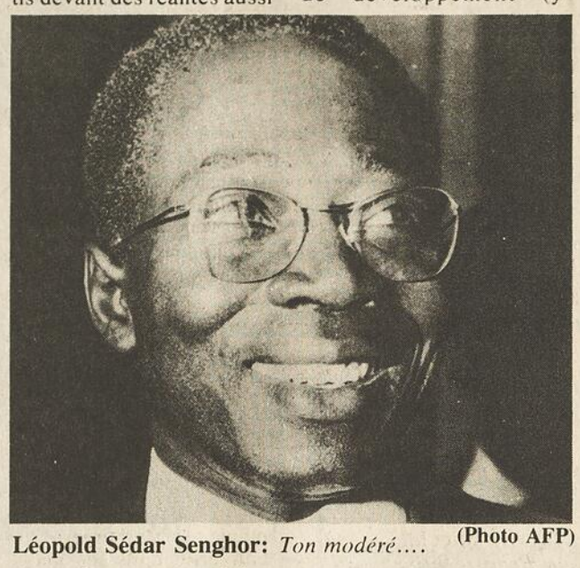

Léopold Sédar Senghor: *Ton modéré....* (Photo AFP)

M. Layachi Yaker a indiqué que la conférence prendra des décisions concrètes pour mettre en place un mécanisme de coordination et de solidarité entre les pays en voie de développement (y compris les pays de l'OPEP) et en particulier entre les groupements d'exportateurs de matières premières le but de cet organisme, que l'Algérie veut doter de fortes structures, sera "de combattre efficacement toute tentative de faire baisser les revenus des pays en voie de développement et de porter atteinte aux droits d'un ou de plusieurs exportateurs, soit au fait de mesures économiques et monétaires, soit en conséquence de décisions politico-militaires de boycott ou d'agression" a déclaré le ministre algérien.

M. Yaker a également invité les producteurs de matières premières à imiter l'exemple de l'OPEP, en prenant le contrôle de leurs ressources et en les révalorisant.

En réponse à la demande implicite du président Senghor pour un accroissement de l'aide des pays exportateurs de pétrole aux pays pauvres, le ministre algérien a indiqué que les pays de l'OPEP ont pris des engagements vis-à-vis des pays du Tiers-Monde d'un montant de 10 milliards de dollars au cours de l'année 1974. Toutefois, M. Yaker a indiqué à l'AFP à la sortie de la conférence, que cette aide pourrait être augmentée en 1975.

Le Tiers-Monde va essayer à Dakar de renforcer son pouvoir de négociation vis-à-vis des pays industrialisés en mettant sur pied une stratégie commune.

Il faudra donc que la conférence débouche sur des réalisations concrètes, inspirées du "programme d'action pour l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial", défini lors de la 6 ème session spéciale des Nations-Unis d'avril 1974. Le président Senghor a fait valoir que "toute divergence serait grave".

Quant au ministère algérien il a souligné "l'importance décisive de cette conférence" et exprime sa conviction qu'elle sera "un succès à la mesure des espoirs placés en elle par les peuples du Tiers-Monde".

Discours inaugural

Dans son discours inaugural le président Léopold Senghor avait déclaré que les changements les plus importants pour le Tiers-Monde devaient porter sur le système monétaire.

Les dérèglements de ce système, a-t-il dit, sont la source principale de l'inflation.

"Il s'agit, a souligné M. Senghor, que le Tiers-Monde participe à la gestion des affaires monétaires du monde". "C'est un problème de responsabilité historique qui se trouve posé à l'ensemble des pays en voie de développement", a précisé M. Senghor, ajoutant: "Si les ressources additionnelles issues du pétrole devaient grossir la vague des capitaux flottants en quête de placements spéculatifs, ou s'engager très largement sur les marchés traditionnels, il est évident que nos problèmes ne seraient que déplacés et non en voie de solution".

Le président Senghor a souhaité à ce sujet que ces capitaux, "par des circuits publics", soient affectés aux progrès des pays pauvres. "L'aide financière ainsi dispensée, a-t-il souligné, devrait s'intéresser aux projets communautaires de nos pays et favoriser les efforts d'intégration régionale qui, pour beaucoup d'entre nous, sont le meilleur gage d'un développement solidaire". Le chef de l'État sénégalais a fait observer aux participants que "c'est de l'affermissement de notre cohésion et de notre active coopération au sein du Tiers-Monde que dépend en premier lieu, le réalisation des espoirs de changement que la majeure partie de l'humanité entrevoit sans y croire tout à fait".

téléphoto PA

Sadate et Gromyko: *Nouveau chapitre dans les relations soviéto-égyptiennes*

Le Caire aurait reçu des armes de Moscou en janvier

WASHINGTON (AP, Reuter) — L'Union soviétique a envoyé en Égypte, en janvier, deux bateaux chargés d'armes pour la première fois depuis l'été 1974, apprend-on de sources proches des services de renseignements américains.

Ces deux navires soviétiques auraient déchargé, dans un port égyptien, plus de 7.000 tonnes de munitions et de pièces de rechange, ces dernières semaines. Cette cargaison ne comprendrait aucun équipement inédit. Des rumeurs circulent pourtant selon lesquelles les Soviétiques auraient accepté, en décembre, d'envoyer des MIG-21 et d'autres avions de combat promis au président Sadate avant l'interruption des fournitures d'armes, en avril.

Il s'agirait des premières livraisons depuis qu'en août dernier 8.000 tonnes de pièces de rechange et de munitions furent déchargées dans le port d'Alexandrie.

Depuis environ 20 ans, l'Union soviétique a été le fournisseur quasi-exclusif de l'Égypte. Puis, pendant des mois, le président el-Sadate a accusé publiquement les Soviétiques de revenir sur leurs promesses de remplacement de l'ensemble des armes et des équipements égyptiens — notamment l'engagement de remplacer près de 120 appareils perdus par l'Égypte pendant la guerre de 1973 contre Israël.

Les relations soviéto-égyptiennes ont continué à se refroidir, en 1974, lorsque le président Sadate adopta une politique d'amitié avec les États-Unis qui s'étaient comportés en médiateur à l'issue du conflit de 1973.

Sources d'approvisionnements

Depuis la rupture des fournitures soviétiques en avril, l'Égypte a essayé de diversifier ses sources d'approvisionnements militaires. La semaine dernière, le président Sadate, au cours d'une visite officielle à Paris, négociait un contrat de fournitures d'armes avec la France d'une valeur estimée à une dizaine de milliards de FF ($2 milliards).

Quant au secrétaire à la Défense américain, M. James Schlesinger, il a déclaré que les États-Unis étudieraient avec bienveillance toute demande d'armes de la part de l'Égypte. Les porte-parole du Pentagone ont toutefois précisé n'avoir reçu aucune requête en ce sens.

L'arrêt des fournitures d'armes à l'Égypte du mois d'avril n'avait pas empêché la poursuite d'un flot régulier d'équipements militaires à d'autres pays arabes et à des pays africains.

Selon les services de renseignements américains, une douzaine de cargos soviétiques ont franchi le détroit des Dardanelles, le mois dernier, transportant dans leurs soutes 90 chasseurs à réaction MIG, des hélicoptères, des vedettes lance-missile et d'autres armes destinées à la Syrie, l'Irak, la Somalie, le Yémen du Sud, l'Ouganda et la Tanzanie.

Par ailleurs, les services de renseignements américains étudient les informations selon lesquelles les Soviétiques pourraient livrer à la Libye une douzaine environ de bombardiers supersoniques TU-22 "Blinder".

Jusqu'à maintenant, l'Irak est le seul pays arabe à avoir été équipé de ces bombardiers qui volent à 1.600 km à l'heure. Des pilotes et des mécaniciens libyens seraient partis en Union soviétique, à la fin de 1974, pour suivre des stages d'entraînement en vol et de maintenance au sol de ces appareils.

Brejnev au Caire?

Par ailleurs un nouveau chapitre s'est ouvert dans les relations entre l'Égypte et l'Union soviétique, et M. Leonid Brejnev, secrétaire-général du PC soviétique, effectuera prochainement une visite au Proche-Orient, a déclaré, hier, le président Anouar Sadate.

S'adressant aux journalistes après avoir eu un long entretien avec M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, le chef de l'État égyptien a affirmé: "Nous nous sommes mis d'accord sur de nombreux points. D'autres points seront discutés lorsque M. Brejnev viendra en Égypte".

M. Gromyko, qui était à côté du président Sadate, a confirmé que M. Brejnev se rendrait prochainement en Égypte, en Syrie et en Irak.

Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.

No. 284 PAR GERMAIN

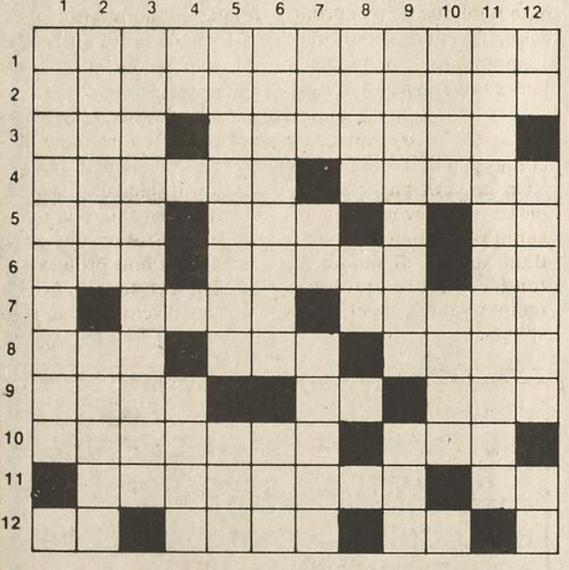

HORIZONTALEMENT

1—Tient son homme en haleine quand il est progressif...
2—Qualifie des régions qui sont loin d'être situées au Québec, comme vous vous en doutiez probablement...
3—La fine fleur de quelque chose. — Aux courses, pari sur trois chevaux. (pl.)
4—Petit broc. — On s'arrache les cheveux quand on est dans tous les nôtres.
5—Strip-tease. — C'est une tite fille! — Pronom.
6—À toi. — Tuyau de caoutchouc traité pour les raccords de canalisation des moteurs à explosion. — Dém.
7—Ah, si on en avait! hein! dans quelle île des Mers du Sud on s'en irait-y pas, hein! — (suite) mais quand on en prend, on voit ben qu'on va mourir sur nos arpents de neige (Ah, si février peut passer!).
8—Pronom relatif. — À lui. — Peut être gênant à jouer.
9—Bison qui vagabondait en Europe au Moyen Âge. — Sert à lier. — D'une expression où s'exprime notre dépit.
10—Faire disparaître. — Monnaie orientale.
11—En faire une rompt la routine. — À toi.
12—C'est de la vitamine D qu'il leur faut. — Faut les cirer pour descendre agréablement. — Remarqué.

VERTICALEMENT

1—Dictatorial.
2—Justice qui ne tient pas compte des lois (injustes). — Contenants plus ou moins démocratiques.
3—Le testament leur donne une bonne raison de se faire la gueule, s'ils n'en ont pas déjà.
4—Interjection. — Une femme qui sort en hiver en traîne toujours au moins deux!
5—Les enfants ne le sont pas toujours, même en 1975! —Variété de bison domestiqué au Tibet.
6—Qualifie une explication qui manque de vraisemblance, qui laisse à désirer. — Coiffe la tige.
7—Sale colère. — Inf. — Du verbe être.
8—Trop le faire est mauvais pour les yeux! — Inf.
9—Sel de l'acide lactique. (pl.) — C'est grâce à lui qu'on conservait la viande dans le bon vieux temps.
10—Evénement imprévisible. — Certains homme d'affaires et/ou criminels le connaissent mieux que bien des avocats.
11—Qui parle avec ses bras.
12—Existe. — Un politicien expérimenté sait en faire quand il amorce une descente!... — Étoile.

Solution no. 283

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	N	V	E	N	T	A	I	R	E	■	D
2	M	O	U	L	U	E	■	D	I	N	E	R
3	P	I	■	D	I	L	U	E	S	■	P	U
4	A	R	R	O	S	E	S	■	E	T	A	T
5	R	A	■	R	■	V	■	D	E	T	T	E
6	F	U	G	A	C	I	T	E	■	■	A	
7	A	D	I	D	A	S	■	P	R	O	N	E
8	I	■	G	O	R	I	L	L	E	■	T	
9	T	A	U	■	T	O	U	A	G	E	■	D
10	■	D	E	T	O	N	■	C	A	L	M	E
11	L	A	■	O	N	■	R	E	L	U	I	T
12	A	T	T	I	S	E	E	■	E	S	S	E

Les noms propres, les abréviations et les symboles chimiques sont proscrits.

Arrêt de l'aide militaire américaine

Ankara pourrait reviser sa participation au sein de l'Alliance atlantique

ANKARA, (AFP) — Le gouvernement d'Ankara a réagi hier soir à la décision du Congrès américain d'interrompre l'assistance militaire à la Turquie en affirmant sa détermination "de protéger les droits des Chypriotes-turcs quels que soient les événements".

Le chef du gouvernement, M. Sadi Irmak, a rejeté sur le Congrès de Washington la responsabilité des "révisions" qui vont s'imposer dans la coopération de la Turquie avec les États-Unis au sein de l'OTAN aussi bien que dans la "réorganisation" de la participation turque à l'Alliance atlantique.

Selon lui, le Congrès a commis deux fautes graves: il a considéré ce que cette aide était un cadeau à la Turquie, alors qu'il s'agissait d'un "devoir" au sein de l'alliance défensive, et il a cherché à faire pression sur la Turquie en liant cette aide à la question de Chypre, "ce qui aura un effet contraire au but visé".

M. Bulent Ecevit, chef du Parti républicain du peuple (démocrate chrétien) et principale personnalité de l'opposition, a attribué à l'action du "lobby grec" au sein du Congrès cette décision américaine. Il a proposé au gouvernement turc l'arrêt de tout effort de conciliation et de tout retrait de troupes turques de Chypre tant que les Grecs n'auront pas fait preuve d'une "attitude constructive".

C'est en Turquie que se trouvent encore les systèmes d'alerte avancée destinés à détecter tout mouvement suspect en direction de l'ouest, c'est-à-dire des États-Unis.

Ford s'attend à la visite de Brejnev l'été prochain

ATLANTA (AFP) — Le président Gerald Ford a déclaré hier qu'il s'attend que le secrétaire général du Parti communiste soviétique Leonid Brejnev viendra en visite aux États-Unis l'été prochain.

"Je suis convaincu que nous pourrons accueillir le secrétaire général pendant l'été 1975", a assuré le chef de l'exécutif au cours d'une conférence de presse essentiellement consacrée aux problèmes de l'économie et de l'énergie.

Au moment du séjour de M. Ford en novembre dernier à Vladivostok, où les dirigeants des deux grands se sont mis d'accord en principe pour limiter leurs arsenaux stratégiques, les milieux officiels avaient laissé entendre que M. Brejnev viendrait à Washington en mai ou juin pour signer cet accord. Mais l'incertitude qui a plané ensuite sur le sort de la santé du chef du Parti communiste soviétique, qui a déjà annulé une visite qu'il devait faire en janvier au Moyen-Orient, avait fait naître des doutes sur le nouveau voyage de M. Brejnev à Washington, où il est déjà venu s'entretenir avec l'ex-président Richard Nixon au début de l'été 1973.

"Il n'y a pas de raison que les divergences relativement mineures" qui existent entre les deux super-puissances "ne puissent être surmontées", a estimé le président.

M. Ford n'a pas précisé s'il faisait allusion ainsi à la récente dénonciation par le Kremlin de l'accord commercial américano-soviétique de 1972. Moscou avait jugé inadmissibles les restrictions imposées par le Congrès à la nouvelle loi de commerce international des États-Unis, dans l'espoir d'amener le gouvernement soviétique à assouplir sa politique d'émigration.

Le chef de l'exécutif a indiqué que l'accord de principe de Vladivostok reste valable, et que les négociations qui se déroulent actuellement à Genève pour préparer ce nouveau traité devraient aboutir dans un délai raisonnable, dont il n'a cependant pas estimé la durée.

M. Ford a souligné que les États-Unis doivent rester militairement puissants, pour mener les négociations sur la détente. Il a annoncé qu'il combattrait énergiquement tout effort du Congrès visant à réduire "sans rime ni raison" le budget record de la défense pour l'année fiscale 1976 (près de 94 milliards de dollars, soit huit milliards de plus que pour l'année en cours).

Le président Ford a mis en garde le Congrès contre les "complications de la situation militaire" que provoquerait un refus d'accorder au gouvernement sud-vietnamien du président Nguyen Van Thieu, qui combat les "agresseurs du nord" les trois cents millions de crédits supplémentaires qu'il demande.

Il s'est cependant dit convaincu que ces crédits seront accordés, et que le régime de Saïgon saura se défendre "par lui-même".

La thrombose, l'une des causes les plus fréquentes de la mortalité

PARIS (AP) — Dans les nations les plus développées du monde, la thrombose et les maladies thrombo-emboliques représentent une des causes les plus fréquentes de mortalité, sinon la plus fréquente. Vingt pour cent des hommes de 30 à 65 ans sont ainsi menacés de mort brutale par infarctus du myocarde ou par attaque cérébrale, parce qu'un caillot, le thrombus, aura bouché une de leurs artères ou une de leurs veines. Des sujets meurent très rapidement et beaucoup restent paralysés ou amoindris, posant des problèmes médico-sociaux importants. Ces différents types de maladie sont responsables de la majorité des décès dans les pays à haut niveau de vie du monde moderne. Aussi, en Europe, de très nombreux groupes sont engagés dans la recherche sur la thrombose et la nécessité d'études concertées a conduit à la création, en 1972, d'une organisation européenne de recherche sur la thrombose, à laquelle, actuellement, participent 22 laboratoire de 12 pays européens. En France, ces maladies occupent la première place, et l'on estime à 2,500,000 le nombre des hypertendus que la thrombose peut condamner à mort.

Plusieurs équipes dans le monde ont fait des études sur des populations très diverses allant de l'Indien ou des habitants des hauts plateaux des Andes, aux Parisiens et aux Newyorkais. Elles ont constaté que si le calme de la vie en altitude, par exemple, semble une protection exceptionnelle contre le risque de thrombose, la nourriture trop riche en graisses, le tabac et le recours, notamment chez les femmes, aux hormones — la pilule anticonceptionnelle trop fortement dosée peut être incriminée à cette occasion — sont des facteurs incontestablement prédisposants.

agenda international

MERCREDI, 5 février
RÉUNION-CAUSERIE
● organisée par les "Amitiés culturelles Canada-français-Israël, à l'occasion du récent voyage en Israël d'un groupe de jeunes Québécois. Sélection musicale: "La guerre du Yom Kippour", de Lawrence Lande. Le café sera servi. Au Club canadien à 20h, 438 est, rue Sherbrooke (près Berri). R.S.V.P. 481-4472.

le monde

Heath se retire de la lutte après avoir été battu au premier tour de scrutin

LONDRES (d'après l'AFP) — Celui, qui, en 1973 a fait entrer la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne a été battu hier au premier tour de l'élection au leadership du parti conservateur. Moins de neuf heures après avoir été battu par Mme Margaret Thatcher (139 voix contre 119), l'ancien premier ministre britannique annonçait à la presse, dans un bref communiqué, qu'il retirait sa candidature.

Le résultat de ce premier tour représente donc un véritable triomphe pour l'ancienne secrétaire à l'Éducation, âgé de 49 ans, qui est licenciée en droit de l'université d'Oxford. Dans le deuxième tour, de nouveaux candidats peuvent se présenter, ce qui pourrait entraîner une division des voix obtenues au premier tour.

Non contente d'avoir une reine, la Grande-Bretagne a fait hier le premier pas vers le choix sans précédent d'une femme comme premier ministre.

Mme Margaret Thatcher, député de 49 ans, a infligé une humiliante défaite à M. Edward Heath dans le premier tour de l'élection au leadership du Parti conservateur. Arrivée en tête avec 139 voix contre 119 à l'ancien premier ministre, elle peut espérer être élue au second tour jeudi prochain.

En Grande-Bretagne, le leader d'un parti devient automatiquement premier ministre lorsque son parti emporte les élections législatives.

M. Heath, leader du parti depuis dix ans, a immédiatement tiré la leçon de son échec et annoncé qu'il se retirait de la course. Son image a clairement souffert des deux défaites électorales subies par le Parti conservateur en 1974.

L'ancien premier ministre demeurera toutefois chef de l'Opposition tant qu'un nouveau leader conservateur n'aura pas été élu.

L'échec de l'ancien premier ministre a été d'autant plus amer que tous les journaux et tous les augures prévoyaient depuis plusieurs jours qu'il l'emporterait facilement. Il a disparu hier soir en annulant la visite qu'il devait faire à Sittingbourne, dans le Kent, à l'occasion d'un dîner du Parti conservateur local.

Edward Heath: *Un échec amer...*

La vraie question est maintenant de savoir combien des 130 voix remportées par Mme Thatcher au sein du groupe parlementaire conservateur sont des votes positifs en sa faveur et combien sont des votes négatifs contre le maintien de M. Heath à son poste de leader.

S'il s'avère, à l'analyse, que le vote d'hier a été plus anti-Heath que pro-Thatcher, d'autres dirigeants du parti qui sont restés à l'écart du premier tour par loyalisme envers Heath vont maintenant entrer en lice pour tenter de faire échec à Mme Thatcher au second tour. Ce pourrait notamment être le cas de M. William Whitelaw, l'actuel président du Parti conservateur, ou de M. James Prior.

Les bookmakers de Londres, qui ont perdu tout ce qu'ils ont voulu en ne donnant hier matin à Mme Thatcher qu'une chance sur dix d'être élue, se sont empressés hier soir de renverser la vapeur en lui donnant maintenant quatre chances sur six de l'emporter au second tour.

Confiance prudente

Aussitôt après l'annonce du résultat du premier tour, Mme Margaret Thatcher a tenu une conférence de presse dans laquelle elle a déclaré: "Nous aborderons le second tour avec une confiance prudente".

Mme Thatcher qui portait un épais tailleur gris, de coupe classique, broché au revers de la veste, et un collier de perles, paraissait sûre d'elle-même. Poliment mais fermement, de sa voix un peu aiguë et néanmoins persuasive, elle a repoussé les photographes qui l'assaillaient comme si elle était déjà premier ministre.

"Nous sommes très contents du résultat. Il fournit une base solide pour le second tour, nous n'espérions pas tout à fait autant de voix," a-t-elle ajouté. Le "nous" qu'elle emploie continuellement est en hommage au "petit groupe" de ceux qui l'ont aidée dans sa campagne. Elle les nomme pour les remercier: sir Keith Joseph, la seule personnalité tory qui l'a ouvertement appuyée, le député Airy Neave, héros de la dernière guerre. Indiscutablement, l'accent est mis sur le travail d'équipe, sur les efforts de quelques-uns dont l'énergie a prévalu sur la machine du parti favorable à Edward Heath.

Mme Thatcher s'est refusée à formuler un pronostic sur l'issue de l'élection: "Il peut y avoir deux ou trois tours de scrutin. Nous sommes prêts à aborder les obstacles un à un". De même, elle n'a pas voulu parler de ses rivaux. "L'attitude des autres candidats est leur problème, les théories ne m'intéressent pas", a-t-elle dit.

Mais sur un point au moins, Mme Thatcher a été catégorique: le fait d'être une femme ne lui a nullement porté préjudice. Hier soir, comme tous les soirs depuis une semaine, l'inlassable Margaret Thatcher a été à la Chambre des communes où, article par article, elle a critiqué avec sa hargne devenue presque légendaire, le projet de loi de finance du gouvernement.

bref monde

L'Espagne de plus en plus secouée par les agitations sociales

MADRID (Reuter) — L'agitation qui règne en ce moment dans un certain nombre d'entreprises et de mines en Espagne s'est étendue mardi aux services administratifs du gouvernement. Des fonctionnaires subalternes ont déclenché des grèves à l'appui de revendications salariales dans les ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation, des Travaux publicset des Finances, selon certaines sources, plus de 300 fonctionnaires ont participé au mouvement, mais d'après les milieux autorisés le travail n'a pas été interrompu et la plupart des ministères n'ont pas été affectés. Dans la région septentrionale des Asturies, quelque 6,000 mineurs ont déposé leurs outils à l'appui de revendications de salaires. La société minière Hunosa a mis en cause un plan de subversion visant, selon elle, à semer le désordre dans la région.

Pérez à la réunion de l'OPEP

CARACAS (PL) — Le président du Vénézuéla, Carlos Andrès Perez, assistera à la réunion des chefs d'État des membres de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui doit avoir lieu à Alger en mars prochain. Le ministre des mines et hydrocarbures, Valentin Hernandez, a déclaré qu'au cours de cette réunion on prendra des mesures concrètes quant aux problèmes énergétiques et autres questions économiques mondiales. Il ajoute que l'on parle aussi de la prise de contacts entre gouvernements sans que cela affaiblisse le rôle de l'OPEP, et de l'adoption d'une structure uniforme des prix.

L'URSS ne veut pas que le Japon signe un traité de paix avec la Chine

TOKYO (AFP) — L'Union soviétique a demandé au Japon de renoncer à signer un traité de paix et d'amitié avec la Chine "en raison des répercussions fâcheuses que la conclusion d'un tel traité pourrait avoir sur les relations entre le Japon et l'URSS", annonce mardi le grand quotidien de Tokyo *Mainichi*. La représentation soviétique a été formulée par l'ambassadeur d'URSS à Tokyo, au cours d'un entretien avec le vice-président du Parti libéral démocrate japonais, M. Shiina. Celui-ci, selon le *Mainichi*, aurait rejeté la demande soviétique et précisé que la conclusion d'un tel traité mettrait le point final au chapitre douloureux des relations entre la Chine et le Japon.

Fou rire désarmant

TEL-AVIV, (AFP) — Un bijoutier de Tel-Aviv a fait échouer hier matin une tentative de hold-up dans sa boutique en désarmant son agresseur d'une crise de fou rire. Voyant entrer dans son magasin un malfaiteur le visage recouvert d'un bas qui lui demandait d'ouvrir le coffre-fort et de lui remettre tous ses bijoux, le bijoutier, M. Meir Mieriovich 65 ans, éclata de rire en disant à son agresseur qu'il était encore trop tôt pour se déguiser. L'hilarité du bijoutier et d'un client qui se trouvait dans la boutique redoubla lorsque le bandit, déconcerté par cette attitude, brandit un pistolet. Le gangster fut alors pris à son tour de fou rire et quitta la bijouterie sans rien emporter.

Nouvelles inculpations en Grèce

ATHENES (Reuter) — Deux nouveaux membres de la junte militaire grecque qui prit le pouvoir en avril 1967 ont été inculpés de trahison et insurrection par le juge d'instruction George Voltis. Ce sont le colonel Constantin Papadopoulos, frère de l'ancien président George Papadopoulos, qui occupa plusieurs postes ministériels jusqu'en septembre 1973, condamné à quatre ans de prison l'été dernier pour sa participation à un "scandale de la viande", et le colonel Balopoulos, actuellement interné à la prison Korydallos où se trouvent déjà six autres membres de la junte parmi lesquels l'ancien président George Papadopoulos, que son frère a rejoint hier. Comme les autres membres de la junte poursuivis, les deux colonels qui viennent d'être inculpés ont nié les faits qui leur étaient reprochés, faisant valoir qu'ils avaient agi en officiers pour sauver leur pays.

Palestiniens torturés par les Israéliens

BEYROUTH (Reuter) — Trois dirigeants palestiniens ont accusé, hier, les autorités israéliennes d'avoir torturé des détenus palestiniens dont le nombre atteint quatre à cinq mille, d'après eux. Au cours d'une conférence de presse, les trois hommes — MM. Abdel Jawad Saleh, membre du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, le Dr Mustafa Milhem, dirigeant du Front national sur la rive occidentale du Jourdain et Arabi Awad, secrétaire du bureau exécutif du Département des territoires occupés — ont affirmé que plus de 120 Palestiniens arabes étaient "détenus administrativement" sans qu'aucune charge leur ait été signifiée.

Brésil

Les dernières élections vont-elles être annulées?

Service spécial de la Prensa latina

BUENOS-AIRES, — Des députés du mouvement démocratique brésilien ont manifesté à Rio De Janeiro leur inquiétude de voir le régime militaire annuler le triomphe électoral, obtenu par ce parti en novembre dernier.

Ce parti d'opposition, le seul admis au Brésil, a atteint, au cours des élections législatives pour le renouvellement du Congrès, une ample majorité.

Le ministre de la justice, Armando Falcao a révélé il y a quelques jours, que l'illégal Parti communiste brésilien (PCB) avait eu "une véritable participation aux élections, en coopérant avec la campagne de quelques candidats du MDB".

Falcao a également dit à la radio et à la télévision que les forces de la sécurité avaient déjoué un prétendu réseau clandestin de propagande du PCB à Rio De Janeiro et à Sao-Paulo.

Le matériel de propagande avec des slogans révolutionnaires a été trouvé dans les caves de quelques maisons situées dans la périphérie des deux villes.

Le ministre de la justice a également annoncé que de nombreuses personnes, liées, selon lui, au Parti communiste, avaient été détenues et mises à la disposition des tribunaux.

Des témoins de la perquisition, ont assuré que la police avait arrêté Jose Benito Dos Santos, son épouse Rosa, un frère de celle-ci, au nom d'Antonio Goncalves et trois fils des Dos Santos. Tandis que l'information du ministre, n'a pas précisé l'identité des personnes détenues.

La police a montré à un groupe de journalistes des pamphlets du PCB qui réclament l'appui populaire aux candidats, députés Gilbert Sobreinho, Alcir Pimenta et Lyasenas Maciel.

Ces trois candidats du MDB ont été élus comme membres du Congrès.

Les députés du MDB ont cependant nié avoir des relations avec les communistes et ont demandé que l'annonce, faite par le régime à ce propos, ne soit pas utilisée en tant que prétexte pour annuler les résultats de la votation de novembre.

Le dirigeant du MDB à la chambre des députés, Laerte Viera a signalé que certaines révélations de Falcao lui semblaient étrangères, particulièrement celles concernant les dernières élections".

Viera a précisé qu'il était "désagréable et inopportun de voir, qu'à cette heure de la réouverture du Congrès, la légitimité des scrutins et des mandats, obtenus lors des dernières élections, était mise en question.

Le député a nié que le PCB avait participé aux élections de novembre, mais a précisé qu'il était "incompréhensible dans les circonstances actuelles, de voir mis en relief que des personnes, qualifiées de communistes, puissent avoir participé aux élections.

L'accusation officielle, selon laquelle le PCB avait pris part aux élections de novembre dernier, peut évidemment servir de prétexte au régime.

D'annuler le triomphe du MDB, qui, selon cette accusation, est lié à cette organisation clandestine.

La situation économique au Chili est de plus en plus alarmante

par Mario Diaz
Service spécial de la Prensa latina

MEXICO — Le professeur des sciences économiques de l'université de Chicago, Arnold Harberger — "père spirituel" du groupe des économistes chiliens qui dirigent la politique gouvernementale du Chili vient de visiter Santiago du Chili pour la deuxième fois.

Son séjour là-bas a eu pour but de conseiller ses "Chicago boys" — comme on les appelle au Chili—, dirigés par Fernando Leniz, ministre de l'Économie de la junte militaire depuis octobre 1973.

Lors de sa première visite, le professeur américain déclara au journal *El Mercurio* que "le pays avait réussi à mettre de l'ordre dans le chaos économique, laissé par le marxisme, en très peu de temps et à peu de frais".

Lors de cette deuxième visite à Santiago, Harberger a dû constater que ses premières affirmations étaient largement erronées et que ses disciples avaient changé leur langage optimiste.

Ses pronostics, selon lesquels 1975 marquerait le commencement du redressement, se sont avérées fausses. Le professeur et ses disciples en jettent maintenant la responsabilité sur la crise internationale.

La politique économique de Harberger s'est convertie dans les mains des "Chicago boys" en arme de génocide, utilisée contre les travailleurs comme une nouvelle forme de répression.

Il a pu constater également lors de son dernier séjour à Santiago que l'habituelle gratification de fin d'année, de huit mille 400 escudos par famille, concédée aux travailleurs, avait été à peine suffisante pour acheter 17 kilos de pain.

Le professeur américain n'a sûrement pas ignoré non plus que l'opinion publique ne s'exprime pas en faveur de la politique économique de son favori, Fernando Leniz.

Ce dernier a confessé à la revue *Ercilla*: "On ne peut pas vraiment parler d'un échec, mais il serait prétentieux de parler d'un succès. Il faudra attendre encore quelques temps avant de juger les résultats".

Les résultats de la politique économique de la junte militaire effrayent même les investisseurs étrangers, pour qui la junte militaire a pourtant promulgué un statut de garantie pour leurs investissements, lequel a été dénoncé dans le reste de l'Amérique Latine comme étant une soumission totale du Chili à l'étranger.

Tout paraît donc indiquer, que Harberger ne retournera pas de sitôt au Chili. Sa visite a donné lieu à des critiques de la part d'autres économistes qui attendent patiemment, afin de pouvoir changer, une politique économique qui ne vise que le profit du capital étranger.

L'un deux, Orlando Saenz, a été fortement éloquent: "On ne peut pas savoir a-t-il signalé — si cette situation est due à la mauvaise application des principes d'un bon professeur, ou bien si ce sont les principes, les disciples et le professeur qui sont mauvais".

Après 14 ans de lutte en Angola

Des Québécois saluent la victoire des nationalistes angolais

À l'occasion du 14ème anniversaire du début de la lutte en Angola, une quarantaine de Québécois dont les noms suivent, oeuvrant au sein d'une vingtaine d'organismes (syndicats, organismes de développement international, universitaire, etc.) désirent apporter leur soutien à la cause angolaise.

Le 4 février 1961 constitue une date historique pour le peuple angolais. C'est à cette date que débuta, à Luanda, capitale de l'Angola, la lutte armée pour libérer le pays et le peuple du régime colonialiste portugais. Cette lutte du peuple angolais et celle des peuples de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont contribué à l'éclatement du régime fasciste portugais (le 25 avril 1974) et ont permis, aux territoires portugais d'Afrique, l'accession à la souveraineté nationale et à l'indépendance.

C'est le 11 novembre 1975 que l'Angola sera officiellement proclamé souverain et indépendant. Les 40 signataires tiennent à saluer ce premier succès.

Mais si la victoire est certaine, la lutte n'est pas terminée. L'Angola est le plus riche des trois territoires qu'occupait le Portugal en Afrique. C'est aussi le plus important de par sa situation géopolitique. La collusion des intérêts économiques, des monopoles, des colons et des puissances étrangères a tout mis en oeuvre pour diviser les forces de libération et pour exclure la riche enclave pétrolière de Cabinda du reste du pays. Les journaux québécois ont peu parlé des sabotages économiques (grèves de transport) et des différentes provocations (tueries dans la population civile) qui avaient pour but de créer, dans la population, un climat de panique. Le fait que le MPLA ait signé, avec les deux autres mouvements de libération, à Mombasa (Kenya), un accord de principe pour la discussion, avec le Portugal, des modalités de passation des pouvoirs, constitue une victoire importante sur les forces qui tentent de séparer les mouvements de libération et de fragmenter le pays.

C'est pourquoi il apparaît important aux signataires du communiqué de continuer, d'une part, à manifester concrètement leur solidarité pour la reconstruction nationale (agriculture, santé, éducation) et pour la consolidation des acquis de la lutte (unité et développement de la conscience du peuple) et, d'autre part, de contribuer à développer la vigilance à l'égard des forces qui tentent de restreindre et même d'annuler l'indépendance et le projet collectif du peuple angolais.

André Lavoie (APLO), André Noël (APLO), Carrefour internation (Montréal), Yvon Charbonneau (CEQ), Hubert Sacy (CEQ), Suzanne Chartrand (Comité Québec-Chili), Paul Dejean (communauté haïtienne), Robert Quevillon (secrétariat de la CISO), Ghislaine Raymond (secrétariat de la CISO), Michel Chartrand, André Messier (conseil du travail de Montréal — FTQ), Jamie Swift (Development education centre — Toronto), Mike Mason (Loyola Campus), Maurice Champagne, Bernard Mergler (membre du CA de la Ligue des droits), Rui Cunha Viana (Mouvement démocratique portugais), Jean Foisy-Marquis (Oxfam-Québec), Pierre Rivard (Oxfam-Québec), Penny Williams (Oxfam-Québec), Jaime Gilles (R.T.M. Québec), Diane Laberge (R.T.M. Québec), Philippe Labrie (R.T.M. Québec), Jacques Couture (Rassemblement des citoyens de Montréal), Gisèle Ampleman (réseau des Politisés chrétiens), Lucienne Hick (Politisés chrétiens), Jean Ménard (Politisés chrétiens), Yves Vaillancourt (Politisés chrétiens), Denise Caron (CRAA), Clément Boulanger (SUCO), Michel Blondin (SUCO), Daniel Faucher (SUCO), Jacques Fournier (SUCO), Jacques Gauthier (SUCO), Camille Huot (SUCO), Yvan Labelle (SUCO), Litvinoff Martinez (SUCO), Lise Pellerin (SUCO), Claude-Guy Pilon (SUCO), Jean-Jules Riopel (SUCO), Simone Chartrand (syndicat des enseignants de Champlain), Jean-Guy Vaillancourt (Université de Montréal), Bonnie Campbell (sciences po., UOAM), Georges Lebel (sciences juridiques, UQUAM), Peter Gutkind (Université McGill).

165 rue Burelle Tél.: 276-2457

ROLAND BERGERON
Spécialité
PEINTURE CUITE
Sur Réfrigérateurs et accessoires électriques
Ouvrage garanti Arrière Beaubien

Armand R. Bastien
Optométriste
Verres de contact
7670 rue Saint-Denis
Tél.: 274-6513

CONGRÈS DU CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES (1975)
Les 28 février et 1er mars
À l'Université de Montréal

Thème: Les ressources minérales de la mer, patrimoine commun de l'humanité?

Vendredi: Vin d'Honneur Hôtel Reine Elisabeth: 19 hres 30

Samedi: A— 9 heures et 14 hres Ateliers 3200 rue Jean-Brillant
B—19 hres 30 Banquet au Holliday Inn Centre-ville

Fiche d'inscription
Nom ..... Prénom .....
Adresse ..... Tél. .....
Université ..... Autre .....

Les frais d'inscription (comprenant: vin d'honneur, atelier, Banquet) sont: membre: $10.00, non membre étudiant: $12.00, autres: $17.00. Si vous êtes accompagné au banquet: $5.00 additionnel. Si vous assistez seulement au Banquet: $10.00.

S.V.P. Pour réservation, téléphonez en tout temps **737-1877**

éditorial

Notre droit à l'avenir

La détermination à soutenir LE JOUR, c'est, à long terme, le refus de devenir un peuple sans horizon, un peuple sans voix, un peuple sans âme, écrivait hier, l'un de nos correspondants Joseph Guiho. Pour Pierre Vadeboncoeur, aujourd'hui, le cas du JOUR n'est qu'un exemple *de cette nécessité qu'ont les démocrates, les militants, tous les hommes restés libres, d'alimenter les centres de résistance contre la démesure internationale et technologique des appareils de domination.* Ces témoignages, ajoutés aux milliers d'autres qui nous sont parvenus depuis que nous avons lancé un appel au soutien de nos lecteurs, donnent le vertige. Parce que nous sommes les premiers, connaissant nos faiblesses et confessant nos erreurs, à mesurer toute la distance qui existe entre les espoirs que nous avons éveillés et ce produit imparfait que sera toujours un quotidien.

Il y a, je le reconnais, une sorte d'impudeur agaçante à trop parler des problèmes du journal, de ses difficultés et de ses espoirs, de ses moyens et de ses ambitions. A sa manière et au modèle qu'il s'est donné de lui-même, M. Pierre Bourgault et d'autres avec lui, nous en font le sévère reproche. À l'opposé, des centaines et des centaines de lecteurs, nous prient et nous commandent de les informer jusque dans les moindres détails de la vie de *leur* journal, des succès qu'il enregistre comme des défaites qu'il essuie. Sous ce rapport, LE JOUR est complètement différent des autres quotidiens publiés au Québec. M. Paul Desmarais, seul propriétaire de LA PRESSE, n'a de comptes à rendre qu'à lui-même. Il en va de même pour M. Jacques Francoeur, propriétaire du Soleil et d'autres quotidiens régionaux. Les structures du Devoir font de son directeur le seul maître à bord avant Dieu. Quant à la presse dite populaire de M. Pierre Péladeau, je ne sache pas que les lecteurs soient préoccupés outre mesure des comptes d'exploitation de ce genre de commerce.

Propriété publique, occupant seul et ne le craignant pas de le dire, le poste inconfortable de journal d'opposition à toutes les formes de puissances, de pouvoirs et de dominations qui s'exercent contre les Québécois, LE JOUR mène et mènera une existence difficile. Pauvre et sans moyens, comme le fut Le Devoir des années cinquante, il n'éprouve aucune honte à être financé et soutenu par ses lecteurs, par des milliers de dons, des plus modestes aux plus importants, consentis avec un égal sacrifice et une égale gêne.

Ce journal est à l'image de la société québécoise. Il incarne, avec ses faiblesses et ses défauts, un choix fondamental. Entre lui et la presse du Système, il ne peut y avoir de compromis. Son combat est celui de l'indépendance politique d'une nation, alors que le profit ou le renforcement de notre servitude sont les raisons d'être des autres entreprises qui bénéficient du privilège d'informer les Québécois. LE JOUR ne s'est pas créé lui-même; il est le produit et l'aboutissement d'une logique historique qui place le peuple québécois en face d'options et d'échéances voire de contradictions qu'il devra résoudre dans un proche avenir. Autant sur le plan national que sur le plan social, nos compatriotes devront dans les temps qui viennent, effectuer des choix clairs qui dessineront leur avenir. Des choix entre ce que nous croyons être un fédéralisme asphyxiant et un autre régime politique qui placera la souveraineté nationale à un palier de gouvernement qui nous appartient. Des choix entre une organisation de la société conçue pour l'enrichissement de quelques-uns ou un autre modèle où la richesse collective sera mieux distribuée.

C'est à ce moment précis de l'histoire des Québécois que LE JOUR existe et qu'il est naturellement perçu comme le relais et le lieu privilégié de toutes les oppositions aux intérêts dominants et règnants. Les luttes du Parti québécois, l'opposition du RCM à l'administration désastreuse du maire Drapeau, le conflit ignoble de la United Aircraft, les revendications de la classe ouvrière pour l'indexation des salaires, la déportation des Haïtiens, la résistance à l'assimilation linguistique, l'exploitation coloniale de nos matières premières, ont trouvé ici non seulement un terrain fertile de discussions mais aussi une coïncidence de combat. Les esprits fins et hypertrophiés de nuances et de complaisantes modérations peuvent le déplorer à fendre l'âme, il n'y a pas de divorce entre nous et les forces du maquis social qui s'emploient à changer la vie des Québécois.

Cette ligne du risque, LE JOUR l'a assumée en naissant et fasse le Ciel qu'il ne s'en écarte jamais. Si ce journal devait devenir semblable aux autres, thuriféraires du statu quo, chantres de l'impuissance, ou tout simplement une bonne machine à faire des gros sous, s'il n'existait que pour exister ou pour faire vivre ses artisans, si sa présence dans la vie des Québécois ne devait servir qu'à ajouter une autre voix au choeur fédéraliste, il vaudrait mieux qu'il disparaisse de la scène.

Fort heureusement, tel n'est pas le cas. Notre envie de vivre est inversement proportionnelle aux souhaits de mort de la chorale libérale.

Notre droit à l'avenir est accroché à la survie du JOUR, écrivait encore hier, Joseph Guiho. C'est beaucoup d'espoirs, placés en peu d'hommes. À défaut de mérites, nous essaierons de les satisfaire par un supplément de courage, d'efforts et de détermination.

Yves Michaud

commentaires

Un livre vert couleur de muraille

Pendant que M. Jean Bienvenue s'amuse à épucer les comptes de dépenses de M. Jacques-Yvan Morin avec le succès que l'on sait, le ministre fédéral de l'Immigration s'emploie, lui, à parfaire son contrôle de l'immigration. Quand M. Bienvenue sera revenu à une activité politique un peu moins partisane et un peu plus adulte, il sera trop tard: M. Andras sera passé du livre vert au projet de loi et du projet de loi aux décisions concrètes. M. Bienvenue se pourfendra peut-être alors d'un discours bien senti sur "les inadmissibles intrusions fédérales", mais il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même si le terrain de l'immigration est tout entier occupé par les procédures et les philosophies fédérales.

Le fait que le gouvernement fédéral jouisse d'une suprématie législative en matière d'immigration ne dispense aucunement le Québec de songer à ses intérêts propres en ce domaine. L'article 95 de la constitution canadienne, même s'il limite les visées provinciales, le déclare explicitement: "La Législature de chaque province pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par les présentes déclaré que le Parlement du Canada pourra, de temps à autre, faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou l'une quelconque d'entre elles. Une loi de la Législature d'une province sur l'agriculture ou l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec l'une quelconque des lois du Parlement du Canada". Devant de semblables règles du jeu, certains, retors et dynamiques, se seraient pressés d'élaborer des règles québécoises, laissant à Ottawa l'odieux de venir les désavouer. D'autres, tel M. Bienvenue, préfèrent utiliser leurs artifices en faveur d'un Jean-Claude Boutin ou contre un Jacques-Yvan Morin.

C'est donc d'Ottawa qu'il nous faut attendre une politique d'immigration favorable à un meilleur équilibre linguistique et culturel. Bytown, et non Québec, se préoccupera d'attirer en terre canadienne un plus grand nombre de francophones. Si M. Bienvenue ne ressent ni l'ironie ni le risque d'une telle proposition fédérale, c'est à désespérer. On ne saurait, en effet, au nom même de ce que MM. Bourassa et L'Allier ont constamment affirmé, confier à l'autorité fédérale le soin de défendre, de protéger, de promouvoir l'identité culturelle du Québec. Si on laisse Ottawa, par le biais de l'immigration, intervenir dans le jeu des délicats équilibres culturels entre le Canada anglais et le Québec francophone, c'est pourtant, n'en déplaise à nos deux hommes politiques québécois, ce qui va se produire.

Mais le livre vert de M. Andras ne pêche pas seulement par intempérance fédéraliste. Il prête flanc aux pires critiques en ce qui touche à la compréhension des grands problèmes mondiaux de l'heure. Déjà, il est troublant et même révoltant que l'immigration soit, chez nous, toujours subordonnée aux perspectives de la main-d'oeuvre: on imagine sans peine, en effet, qu'un ministre chargé de la main-d'oeuvre sera toujours réticent à l'idée d'ouvrir plus grandes les portes du Canada. Mais la perspective égoïste que choisit le Canada n'est pas seulement inscrite dans les structures d'un ministère: elle imprègne l'ensemble du document soumis par M. Andras. Le livre vert, pour peu qu'on réduise les nuances au rang de nuances, trace le portrait d'un pays qui ne veut pas être accusé de xénophobie, mais qui, en fait, rationne, contingente et restreint l'afflux des immigrants.

Un peu à la manière de M. Bienvenue, qui jugeait le Canada incapable d'intégrer d'un seul coup 20 millions d'Indiens ou de Chinois, M. Andras souligne que les pays surpeuplés ne régleront pas leur problème en nous expédiant leur surpopulation. Nul n'en a jamais douté. Mais si le Canada ne peut accueillir annuellement 6 millions d'Indiens, faut-il en déduire que l'intégration d'un millier d'Haïtiens francophones pouvait, dans un passé récent, compromettre l'équilibre culturel et même économique du pays? Que nos moyens soient limités ne nous permet pas la pusillanimité.

Le livre vert parle culture à la place du Québec. Il parle aussi main-d'oeuvre là où on attendait des mots de compréhension, d'accueil et de sympathie. Attendons maintenant, sans nous faire illusion, la réplique de M. Bienvenue. N'attendons ni de M. Trudeau, ni de M. Bourassa, ni de M. Bienvenue, un plaidoyer en faveur d'un Tiers-Monde surpeuplé et guetté par la famine.

Et dire que le message des Fêtes de M. Trudeau était un appel à l'échange et à la compréhension.

Laurent Laplante

Les bacheliers du "bras"

Si l'on vous demandait quelles qualités il convient d'exiger d'un recteur d'université, vous songeriez spontanément à réclamer de lui une culture considérable, un prestige intellectuel étendu à maints milieux, une aptitude évidente à administrer sainement sans jamais brimer les libertés traditionnellement reconnues aux chercheurs et aux penseurs. Certaines circonstances forcent cependant à croire qu'il faut, au moment même où une couple d'universités s'apprêtent à choisir un nouveau recteur, exiger des candidats à un tel poste d'autres qualités encore.

On a assisté, particulièrement l'an dernier, aux vigoureuses campagnes publicitaires déclenchées par des universités avides d'inscriptions. Plusieurs, à juste titre, se sont étonnés que des institutions de haut savoir, toutes largement financées par des fonds publics, toutes vouées à l'épanouissement individuel et collectif, se disputent ainsi la faveur des étudiants. Qu'un État limité dans ses moyens accepte une concurrence menée à ses frais par des gens qui visent tous la même fin dépassait l'entendement.

Il semble qu'on soit enfin arrivé à résorber quelque peu ce non-sens. Dieu merci. Cependant, il convient de garder en mémoire que ceux dont le mandat tire à sa fin portent la responsabilité de politiques aussi aberrantes. Ils peuvent sans doute, à leur tour, faire porter le blâme sur le ministère de l'Éducation, coupable de financer les universités sur la base des inscriptions reçues. Il n'en demeure pas moins qu'un tel gaspillage de fonds publics n'honore aucunement ces administrateurs d'universités.

Mais il y a bien pire. Ce que la Commission Cliche exhumait ces jours derniers confirme pesamment ce que syndiqués et étudiants de l'Université de Montréal avaient eu l'occasion d'affirmer dans le passé: l'administration de l'Université de Montréal a bel et bien embauché des fiers-à-bras pour contenir des protestations d'employés ou d'élèves. On ne trouvera sans doute dans les rapports annuels aucune trace des dépenses encourues pour payer des gorilles ou des lutteurs. On saura quand même, en dépit des astuces comptables de nos administrateurs universitaires, que des milliers de dollars sont sortis des poches des contribuables, sont parvenus à l'Université de Montréal et ont abouti, au moins dans une couple de cas, à de fort peu rassurantes escouades.

Ceci dépasse l'entendement. Au nom de l'ordre, on embauche des fiers-à-bras. Par respect de la "bonne image universitaire", on nie toute connivence avec la petite, la moyenne, la grande pègre, même si l'on sait fort bien, au fond, à quoi s'en tenir. Pour parfaire le tout, on trouve le moyen de faire disparaître les frais de ces douteuses opérations dans un poste comptable aussi anodin que possible.

Quand le gaspillage et le maquignonnage se produisent précisément dans les milieux où une société tente d'élaborer sa pensée, sa conscience et les règles de son devenir, il est temps de réévaluer les critères qui président au choix d'un recteur.

Laurent Laplante

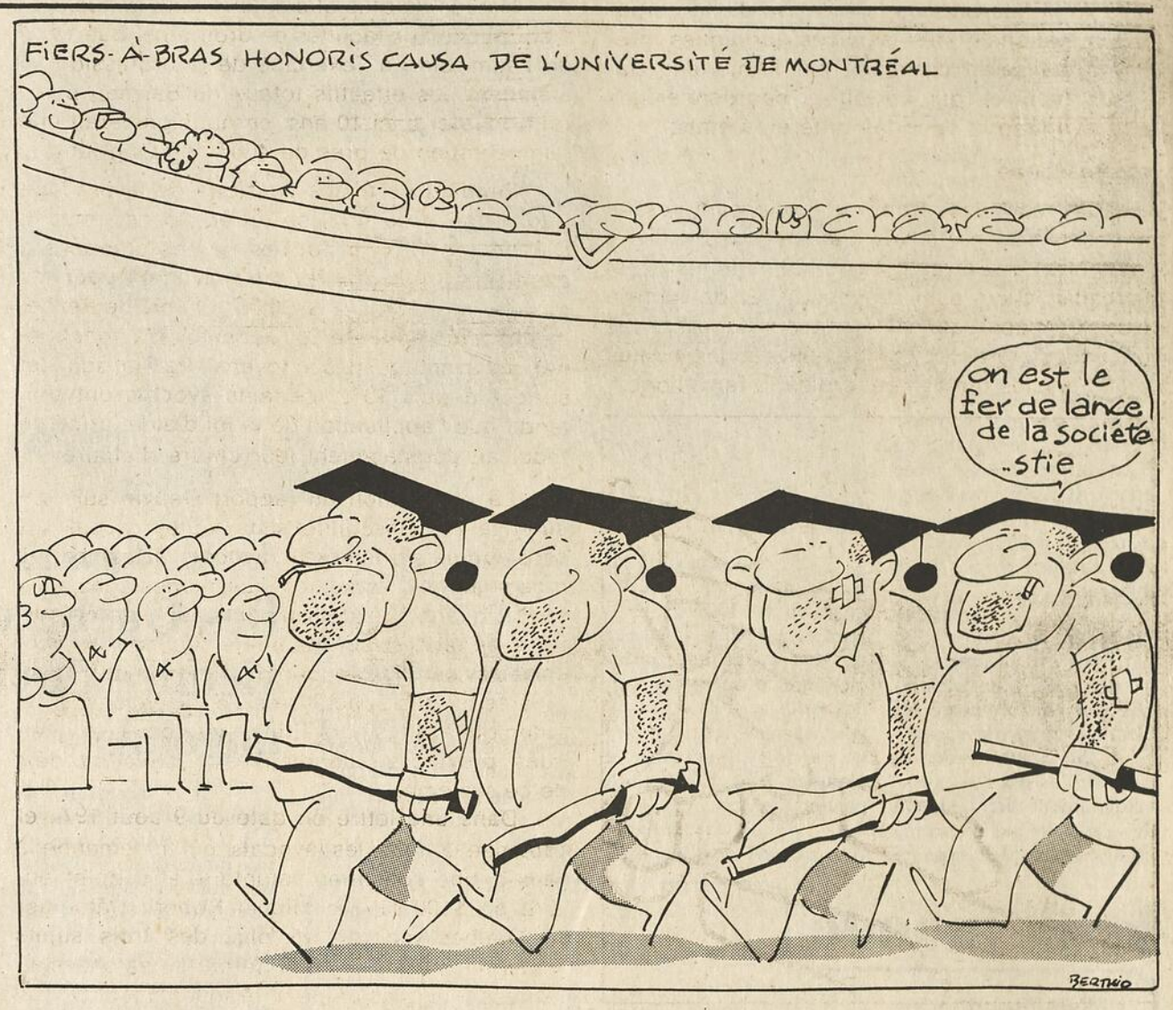

vous avez la parole

L'Abbé Georges de Nantes a tort d'accuser Paul VI d'hérésie

Le dimanche, 19 janvier 1975, nous avions la surprise de voir et d'entendre à l'émission Rencontres de Radio-Canada, l'abbé Georges de Nantes bien connu par ses écrits où non seulement il s'insurge contre Paul VI mais tente de le convaincre d'hérésie.

Aussi étrange et contradictoire que cela puisse paraître, l'abbé Georges de Nantes a insisté à plusieurs reprises au cours de l'émission à l'effet qu'il se considérait comme un fils spirituel de Paul VI. Diplomatie ou tactique de propagande pour nous faire digérer ses thèses, bien malin celui qui pourra en juger. Il n'en reste pas moins que l'on voit mal un fils spirituel en révolte contre son père.

Je ne suis pas théologien ou diplômé en sciences sociales comme l'abbé de Nantes, mais j'ai toujours été fasciné par la théologie, cette science Dieu.

Une lecture approfondie des ouvrages conçus par les meilleurs théologiens contemporains m'ont permis de déceler une faille monumentale dans l'argumentation de notre invité surprise.

La Tradition apostolique, soit celle qui est conforme à l'Église des premiers apôtres est, au même titre que l'Écriture, source de vérité révélée. En fait, il m'a suffi de remonter à mes dernières années de collège pour me rappeler que dans notre manuel d'apologétique, on nous soulignait que cette Tradition apostolique, le Magistère de l'Église n'y peut rien modifier mais qu'il peut, si les lieux et l'époque l'exigent, apporter des changements aux traditions ecclésiastiques.

L'abbé Georges de Nantes ignore ou fait fi de cette distinction fondamentale. En d'autres termes, il met les deux traditions dans le même sac avec le résultat que son argumentation visant à incriminer Paul VI d'hérésie ou de quelque chose s'y rapprochant porte à faux.

Rien de surprenant que Paul VI lui ait fermé sa porte car une rencontre dans ces conditions équivaudrait à un dialogue de sourds.

À mon avis, l'abbé Georges de Nantes devrait se soumettre à un fameux recyclage qui lui permettra de comprendre la différence entre l'Ecclésiastique et l'Apostolique. Il s'apercevra alors que Paul VI et Jean XXIII sont aussi soucieux de la tradition Apostolique que leurs prédécesseurs.

En écoutant l'abbé Georges de Nantes vitupérer contre Paul VI, je ne pouvais m'empêcher de me rappeler les louanges décernées à ce Pape un an auparavant à la même émission par Jean Bousquet le dominicain bien connu, non seulement par ses romans, mais par ses articles qui paraissent régulièrement dans nos quotidiens. Dans son dernier roman Soeur Laura et Soeur Cécilia, il rend non seulement un vibrant hommage à Paul VI mais avec un humour irrésistible, il met en opposition deux religieuses, une qui a perdu les pédales dans son enthousiasme immodéré pour la rénovation liturgique et l'autre qui se veut la fidèle gardienne des traditions ecclésiastiques.

La lecture de cet ouvrage nous repose des propos ambigus tenus par l'abbé Georges de Nantes mais j'y pense, ne lit-on pas quelque part cette prophétie: il y aura beaucoup de faux prophètes qui vous diront: Le Christ est ici, le Christ est là.

Jean-Jacques Desrochers
Québec

Les Ordres et les Jeux

Je viens de voir Les Ordres. C'est fou de voir comment, lorsqu'il s'agit de la réputation internationale du Québec et surtout de celle du Canada (songeons aux mesures de guerre et aux Jeux olympiques), les hommes en place sont prêts à charrier les Québécois, tête première, dans des aventures extraordinaires et à leur faire subir tout l'odieux de leurs décisions. Il faut leur pardonner. La réputation internationale du Québec est en jeu. Quelle est-elle cette réputation internationale du Québec pour quelqu'un qui connaît le moindrement notre histoire? Le Québec, c'est avant tout une province colonisée et par le Canada et par les USA. c'est une succursale administrative d'Ottawa et de Washington qui s'est toujours fait un point d'honneur de faire de beaux yeux à tout le monde. Peu importe si intérieurement la succursale se sent humiliée, les autres en disent du bien. C'est important de faire dire du bien de soi, même si celui qui le fait vient de te mettre son pied au derrière.

Mais revenons aux mesures de guerre. À l'époque, les Turner et Trudeau promettaient de tout nous dire. Une fois les événements tassés, nous saurions enfin le pourquoi des mesures de guerre. L'ont-ils fait? Non et ce n'est pas grave. Drapeau ne nous promettait-il pas l'autofinancement des Olympiques?

Ce même Trudeau, il y a quelques jours, avec sa même voix toujours nasillarde, se faisait un devoir de relever la "parole d'honneur" des Bourassa et Drapeau pour les inciter à nous faire éponger, à nous Québécois, le déficit des Jeux olympiques. Bien sûr. Il n'aimerait pas devoir pleurnicher sur notre réputation.

Votre parole d'honneur de '70 face aux Québécois, M. Trudeau, vous l'avez respectée? M. Turner qui est parmi les plus beaux hommes du Canada l'a-t-il respectée? Si vous avez du courage, M. Trudeau, et vous pouvez faire le message à M. Turner, il serait peut-être temps de relever vos propres paroles avant d'évoquer celles des Bourassa et Drapeau. On peut avoir du front tout le tour de la tête, mais il faudrait également avoir quelque chose de consistant entre les deux oreilles.

Réal Roy
Rouyn

le fond des choses *L'évolution de l'aide juridique (2)*

Un régime élargi plutôt qu'une assurance

Dans la première livraison de la revue "JUSTICE S.V.P.", Me Pierre Meunier faisait le bilan des efforts tentés jusqu'à maintenant pour étendre aux classes moyennes les avantages de l'aide juridique. Nous avons publié hier la première tranche de ses commentaires et nous en terminos la publication aujourd'hui.

par Me Pierre-B. Meunier,
directeur général
du Centre Communautaire
Juridique de Montréal.

d) L'organisme administratif

L'administration du programme variera, l'on s'en doute, selon qu'il s'agisse d'un « open » ou d'un « closed panel. » Dans le cas du « closed panel, » l'administration responsable, le syndicat, la coopérative ou autres paiera les salaires des avocats et percevra la prime de ses membres sous forme de cotisation ou de prélèvement à la base.

L'« open panel » se verra administrer par différentes corporations, soit une compagnie d'assurance, soit une compagnie sans but lucratif, soit le Barreau. On parle de plus en plus aux Etats-Unis de la création d'une corporation nationale des services juridiques prépayés qui serait parrainée par l'American Bar Association et qui verrait à coordonner les efforts entrepris dans les différents états.

e) Réactions

Les réactions des divers groupes intéressés aux services pré-payés varient suivant leurs intérêts. Le Barreau tout naturellement est l'organisme qui s'en préoccupe, et de loin, le plus. Le débat qui s'engage sur les services juridiques pré-payés voit de nouveau les mêmes protagonistes qui avaient croisé le fer à l'occa-

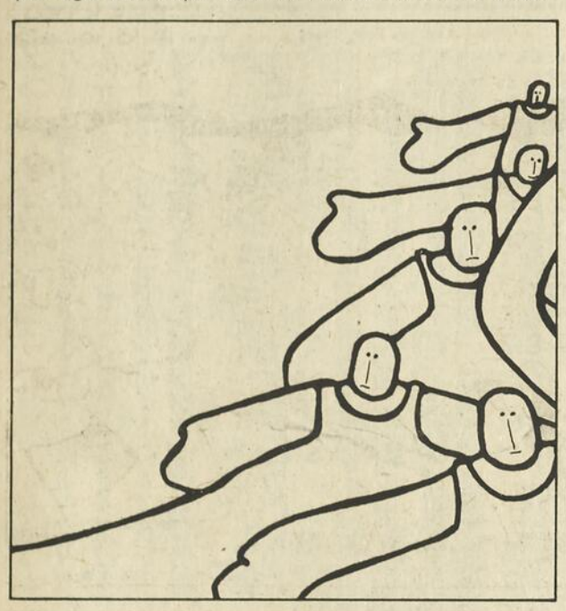

sion du débat de l'aide juridique reprendre les mêmes arguments en faveur du « closed panel » (avocats salariés à plein temps), contre l'« open panel » (judicare ou avocats de la pratique privée rémunérés à l'acte). En effet, les tenants du « open panel » prônent les arguments judicare disant qu'il s'agit là de la meilleure façon de sauvegarder la sacro-sainte relation client-avocat, et que seul ce système préserve la toute importante notion de la liberté de choix de son avocat que doit toujours conserver, disent-ils, le client.

Le groupe « closed panel », pour sa part, affirme que la qualité des services offerts à la clientèle est plus élevée parce que les avocats peuvent se spécialiser et provoquer ainsi une diminution du coût total des services juridiques à la population.

En fait, l'American Bar Association par le truchement de son bureau des gouverneurs réunis à Houston en décembre 1973, a essayé, par règlements, de rendre la création et l'opération des « closed panel » plus difficile en édictant une série de règlements qui rendaient plus difficiles l'existence et les créations des « closed panel, » l'organisme américain songe, à la suite de son assemblée annuelle tenue à Hawaï durant l'été 74, à reviser cette décision.

Ce qui peut laisser songeur quant aux possibilités pour la classe moyenne aux Etats-Unis d'avoir enfin les services légaux à coût raisonnables auxquels elle a droit.

En prenant pour acquis les besoins pressants de la classe moyenne Québécoise pour des services juridiques à coût modique, on peut se demander à la lueur de l'expérience américaine si les services pré-payés peuvent s'appliquer raisonnablement au Québec. Examinons pour ce faire les avantages et désavantages respectifs pour les deux principaux groupes intéressés :

Ceux qui donnent les services, les avocats et les consommateurs de services juridiques, la classe moyenne.

C) Avantage et désavantage d'un tel système

1) Pour les avocats

Avant d'examiner l'évolution de la pratique légale ces dernières années, un fait d'importance retient en premier lieu notre attention : l'augmentation phénoménale du nombre d'avocats pratiquant au Québec.

La population totale des avocats est passée de quelque 2,415 avocats en 1961 à 2772 en 1966 pour atteindre plus de 4,800 aujourd'hui, donc la profession a presque doublé en 13 ans et s'est accrue de 2,000 en moins de 8 ans, pendant que durant la même période la population globale du Québec augmentait de moins de 20%.

A quoi attribuer cette croissance quasi cancérigène ?

D'aucuns prétendent que c'est là le résultat de la réforme de l'éducation, de la gratuité scolaire au secondaire, du manque d'intérêt ou d'effort pour les étudiants au secondaire pour les disciplines dites scientifiques, d'autres affirment qu'il faut reconnaître dans ce phénomène le désir des universités d'augmenter le nombre d'inscriptions aux facultés dites sèches (droit, sciences sociales) où l'étudiant coûte beaucoup moins cher et aide à défrayer les coûts beaucoup plus élevés des étudiants dits scientifiques (médecine, biologie, physique, chimie). Pour notre propos, peu importent toutes ces raisons non plus que leur degré d'impact, les résultats étant qu'il y a maintenant deux fois plus d'avocats pour desservir une population qui a somme toute très peu augmenté.

Notons de plus que si le rythme annuel des inscriptions aux facultés de droit ainsi que celui de l'admission à l'exercice de la profession se maintient, les effectifs totaux du Barreau pourront doubler d'ici 10 ans, ce qui signifierait une augmentation de près de 400% en vingt ans.

Pendant ce temps l'assiette de la pratique traditionnelle du droit se rétrécit constamment. D'abord en 1970, la loi des petites créances a exclu des tribunaux tous les avocats pour les causes inférieures à $300.00. Et fort heureusement, cette nouvelle loi semble déjà fonctionner à l'avantage des citoyens. Par la suite et surtout depuis 1972, certains avocats ont prétendu que l'application de la loi d'aide juridique réduisait constamment leur chiffre d'affaires.

La publication du rapport Gauvin sur l'assurance responsabilité sans faute n'a pas été sans inquiéter nombre d'avocats. Il semblerait à ce sujet que les seules incertitudes subsistant soient quant à la date d'application de ce système no fault et sur les effets secondaires qu'il entraînera sur la pratique quotidienne des généralistes ou des spécialistes de la responsabilité automobile. Plusieurs Etats américains et quelques provinces canadiennes bénéficient déjà de ce système.

Dans une lettre en date du 9 août 1974 et adressée à tous les avocats où il demande à ceux-ci une cotisation volontaire et supplémentaire de $100.00, Me Michel Robert, Bâtonnier du Québec, aborde en plus des trois sujets mentionnés ci-haut, celui de certaines chasses-gardées qui s'estompent graduellement :

> « Enfin, vu le développement du droit administratif, des professionnels d'autres disciplines ont commencé progressivement à rendre au public des services que les avocats n'ont pas rendus à cause de leur manque de préparation : ne mentionnons ici que les relations de travail, l'expropriation, la planification successorale, l'incorporation et l'administration des compagnies.

Réactions ou asphyxie

Devant ces réalités, le Barreau doit réagir, sinon nous risquons l'asphyxie de la profession. Nous risquons encore que le rôle de l'avocat de la société soit relégué à celui d'un technicien subalterne.

Pour poser des gestes concrets il nous faut des fonds. C'est à cette fin que le comité administratif a autorisé la création du Fonds de défense professionnelle constitué des contributions volontaires des membres du Barreau »

Il faut également remarquer le vent de réforme qui souffle sur le secteur du droit matrimonial, et on peut d'ores et déjà penser que la procédure en sera dans les années qui viennent considérablement simplifiée et, partant, le rôle des avocats proportionnellement réduit. Déjà certains Etats américains et pays d'Europe utilisent le no fault divorce « ou le divorce sans faute ».

Une nouvelle profession a fait son apparition depuis quelques années aux Etats-Unis et gagne de plus en plus le Canada et plus lentement le Québec, c'est celle du personnel paralégal ou des techniciens para-judiciaires. Il s'agit de personnes qui sont formées dans certaines universités aux Etats-Unis et dans certains C.E.G.E.P. au Québec à accomplir les tâches dites de routine pour faciliter le travail de l'avocat et libérer celui-ci pour les tâches plus complexes.

D'où les nécessités plus qu'évidentes d'étudier à tout prix de nouvelles avenues pour trouver les débouchés nécessaires à la survie de cette nouvelle population - avocats. et au remplacement de toutes ces juridictions perdues ou sur le point de s'amenuiser.

La première solution facile s'avère naturellement de limiter les inscriptions aux facultés de droit et d'opérer un contingentement à ce niveau ou au moment de l'examen du Barreau. Ce n'est pas là quant à nous une panacée. D'autres solutions, farfelues à leur face même et inapplicables pour régler le problème de surpopulation peuvent être avancées : réduire la semaine de travail des avocats, établir la retraite forcée des membres de la profession à 65 ans, nommer un nombre beaucoup plus considérable de juges, ou encore empêcher la spécialisation ce qui va à l'encontre des tendances modernes rencontrées dans les grandes études d'avocats.

On peut aussi suggérer une autre avenue qui, bien que séduisante, ne règle pas tous les problèmes. C'est l'occupation plus intense pour les avocats de certaines spécialités telles la fiscalité, le droit des communications, le droit du travail et aussi l'ouverture de nouvelles spécialités créées par un droit administratif envahissant.

Une fois cet inventaire fait, il reste que la solution de prime abord la plus séduisante et à la fois approchant le pactole, semble une implantation des services juridiques pré-payés pour la classe moyenne. Il s'agit là d'une clientèle à peu près vierge ("Vast untapped client resources" disent nos confrères américains) que les avocats se devraient de s'approprier. Mais regardons aussi de plus près : cette solution appliquée intégralement est-elle à cent pour cent à l'avantage des avocats ?

Si des systèmes de pre-paid étaient appliqués à la grandeur du Québec, tous les avocats y trouveraient-ils « leurs profits » ? On peut penser que le fameux libre choix s'exercerait de la même façon qu'à l'intérieur de l'aide juridique : certains avocats seraient choisis beaucoup plus souvent que d'autres, et certains même pas du tout. Les systèmes pré-payés, pas plus que l'aide juridique, ne peuvent se parer du mérite de rendre plus attrayants ou compétents ceux qui le sont moins.

Obstacles

Notons également qu'aux U.S.A. où certains programmes existent, de nombreux obstacles au niveau de l'application des services prépayés ont surgi au niveau de la loi des assurances, de la loi antimonopole et de la publicité des services juridiques.

Un premier problème est de déterminer si les pre-paid legal services constituent ou non de l'assurance. Une première réponse positive à cet égard provoquera des conséquences nombreuses et souvent difficiles à surmonter selon les Etats. Chose certaine, si cette réponse s'avérait positive, les programmes se verraient soumis à toutes les législations sur les assurances. Ce qui signifierait entre autres dans certains Etats que seules les compagnies d'assurance pourraient dispenser les services juridiques pré-payés.

D'autres questions ont également été soulevées en regard de la loi antimonopole américaine. En effet, plusieurs programmes possèdent un tarif de la rémunération à être payée suivant les services juridiques dont a bénéficié le membre. S'il s'agit d'un « closed panel » avec avocat salarié, alors aucun problème. Si par ailleurs dans le cas d'un « open panel » le tarif s'applique à un grand nombre de praticiens privés adhérant au programme, le Ministère de la Justice des Etats-Unis se pose alors de sérieuses questions. En effet, le tarif dans un tel cas peut être considéré comme une fixation de prix qui peut très certainement influencer le marché privé des services juridiques. En d'autres termes il semble qu'aux Etats-Unis il n'y aurait pas de problème si le tarif était fixé par d'autres que ceux qui donnaient les services et sont rémunérés à cet effet, tels que les compagnies d'assurance, les associations de consommateurs ou autres groupes de non avocats.

Finalement, les règlements concernant la publicité en application dans la majorité des Barreaux américains empêchent une campagne de publicité offrant des services juridiques à la population. Or, la connaissance du plan est un pré-requis à son succès. Le Barreau du Québec n'a pas dans ce sens des règlements très différents des organismes similaires américains.

2) Pour les consommateurs de services juridiques ou les classes moyennes.

Les services juridiques pré-payés (open panel) apparaissent à priori comme une proposition avantageuse pour la classe dite moyenne : Se voir enfin offrir des services juridiques qui étaient jadis prohibitifs à des coûts apparemment modérés. La situation de ce groupe de personnes semble au départ changée alors qu'en réalité ce n'est pas nécessairement le cas. Il faut en effet s'interroger sur les coûts d'une telle proposition et sur la capacité du citoyen d'en acquitter la note. Notons au départ que le coût moyen est de $100.00 par année, auquel s'ajoute selon les cas un déductible variable. Il s'agit donc d'une prime assimilable à une prime d'assurance que l'on doit payer « bon an, mal an » peu importe que l'on ait recours au service de l'avocat ou non. De plus, si les services offerts en vertu du pre-paid correspondent réellement à un besoin, on peut s'attendre à un taux d'utilisation considérable. Ce qui a pour effet automatique de faire augmenter la prime annuelle.

En étudiant la couverture précédemment, nous avons mentionné que tous les programmes comportaient de nombreuses exclusions. Parmi les plus courantes mentionnons :

1) les causes dites fee generating ou génératrices de frais : donc surtout des causes de responsabilité en demande, types de causes assez fréquents ;
2) Les causes dites d'infractions à la circulation ;
3) L'équivalent du droit pénal provincial ;
4) Le droit corporatif ;
5) Le droit fiscal ;
6) Les brevets ;
7) Les divorces contestés ;
8) Les refus de pourvoir ;
9) Les accidents de travail ;
10) La Class Action ou action représentative.

De plus, si le bénéficiaire a la chance d'avoir un problème qui n'est pas exclu, il faudra que ce genre de cause ne soit pas trop compliqué, et qu'il ne nécessite pas un trop grand nombre d'heures de présence en cour, auquel cas, il aura l'obligation de payer une surprime ou des frais complémentaires.

Quant à la fixation des tarifs, il est entendu, bien sûr, que les avocats participants (open panel) voudront négocier les tarifs les plus élevés pour leurs services aux bénéficiaires du plan, ce qui tout naturellement augmentera les coûts d'opération et par conséquent la prime.

De plus, l'existence de plans pré-payés dans plusieurs états américains a eu comme effet de fixer comme minimum au plancher, les tarifs horaires ou extra-judiciaires chargés par les avocats participant aux services juridiques pré-payés à l'ensemble de la population non bénéficiaire.

Un tel programme éloigne généralement, à cause des tarifs payés aux avocats, les spécialistes en droit des différents secteurs.

Notons en terminant que la prolifération de programmes de pre-paid aux Etats-Unis n'a pas permis de couvrir toute la classe moyenne même dans l'Etat le mieux développé à cet égard, la Californie. Souvent les plus démunis ne font partie d'aucune organisation qui peut offrir de tels services, au surplus, ils n'identifient les problèmes légaux que lorsqu'ils y sont impliqués corps et âme si bien qu'un grand nombre d'entre eux se trouvent sans service si on laisse au hasard l'application d'un programme de services juridiques.

De plus, l'inégalité des avantages offerts par chaque programme fait que toute personne n'est pas nécessairement adéquatement couverte pour les sommes d'argent qu'elle est appelée à débourser.

D) Vers une extension de l'aide juridique

Bien qu'il existe pour les avocats des inconvénients et de nombreux problèmes dans l'application du pre-paid, il n'en demeure pas moins que nombre d'entre eux croient que la balance des inconvénients dans cette affaire penche vers la création du pre-paid version « open panel, » qu'il s'agit là de la bouée de sauvetage que le Barreau recherche désespérément.

Mais voilà, la loi, les tribunaux, les services juridiques ne doivent pas d'abord exister pour les avocats mais plutôt pour les justiciables.

Et l'extension des services de l'aide juridique à la classe moyenne, en d'autres termes (une couverture étendue à cinq millions de Québécois sur six au lieu de deux) pourrait surmonter plusieurs des problèmes posés par le pre-paid.

D'abord les coûts seraient répartis sur l'ensemble de la population et ainsi moins élevés. L'éventail des services offerts serait à peu près total si on étendait à la classe moyenne les services juridiques actuellement disponibles par le truchement de l'aide juridique. De plus, toute la catégorie de la population comprise entre les plus démunis jusqu'à la classe moyenne serait admissible à l'aide juridique, et la nature des services accessibles serait la même pour tous.

Par ailleurs l'aide juridique se voulant un système mixte, comportant une partie avocats permanents (closed panel) et une autre partie avocats de la pratique privée (open panel), éliminerait le débat stérile sur le sujet de savoir quel système comporte le plus d'avantages. Une aide juridique ainsi généralisée à la clientèle du pre-paid jumellerait les avantages des deux groupes pre-paid, open et closed, en éliminant presque tous les désavantages, tout en créant une saine émulation entre les deux groupes, émulation qui ne saurait que favoriser le justiciable.

Il s'agit en définitive d'une décision politique importante mais nécessaire, celle d'offrir des services légaux à l'ensemble de la classe moyenne, qui relève des pouvoirs publics et qui implique une augmentation substantielle du budget accordé par le gouvernement au poste des services juridiques.

les placements

toronto — La côte d'or

TORONTO (PC) — Les aurifères ont grandement progressé mardi à la Bourse de Toronto, mais le reste de la côte y a fléchi un peu. Les transactions ont été nombreuses.

Les prises de bénéfices se poursuivent.

L'indice de l'or monte de 19.9 et atteint 389.17. D'autre part, l'indice des industrielles recule de .68 et tombe à 179.73, celui des métaux de base, de .14 et tombe à 66.56 et celui des pétroles de l'Ouest, de 2.75 et tombe à 152.64.

Les raffineries de pétrole, le prêt de la fiducie ainsi que le bâtiment sont les plus forts perdants dans l'indice industriel, alors que les produits chimiques, les aciéries et les pipelines y gagnent du terrain.

Le virement se situe à 2.88 millions d'actions d'une valeur totale de $20.32 millions, contre 2.80 millions d'action d'une valeur totale de $18.09 millions la veille.

En tout, on a enregistré 216 gains, 274 pertes et 197 valeurs inchangées.

Cours transmis par la Presse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm	Chang
Abby G	12250	330	300	305	−20
Aby Gin w	9400	120	100	110	−10
Abitibi	27425	$9½	9⅛	9¼	− ⅛
Abitbi 7½p	z40	$43	40¾	40¾	
Acklands	1800	$12⅞	12½	12¾	+ ⅛
Acme Gas	6000	8½	8	8	
Acres Ltd	1600	$7	7	7	
Acres A pr	200	$36	36	36	
Acres w	20000	2	1½	2	+ 1
Agnico E	6100	$5	490	5	
Agra Ind	500	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Akaitcho	2800	165	155	165	+15
Albany	57900	37	32	35	+ 5
Alt East G	4200	$5¾	5⅝	5⅝	− ⅛
Alta Gas A	6450	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
Alta Gas r	z50	$5	5	5	
Alcan	24280	$19⅞	19⅜	19¾	+ ¼
Algo Cent	375	$10¾	10½	10½	− ½
Algma	65069	$29⅜	29	29⅛	− ⅛
Algoma pr	100	400	400	400	+ 5
All-Can B	2100	210	205	210	−10
Allarco Dv	400	$9⅛	9⅛	9⅛	− ⅜
Alpa Ind	100	$8½	8½	8½	− ¼
Am Bonza	9000	225	210	210	− 5
Am Larder	3500	53	50	51	
Am Eagle	1000	50	50	50	
Am Leduc	6833	6½	6	6	
Andres W	320	$8½	8½	8½	
Ang U Dev	8500	85	78	85	+10
Aquitaine	1712	$18½	18	18	− ½
Argosy	1000	11	11	11	+ 2
Args 250 p	z20	$28	28	28	
Argus B pr	175	$29½	29½	29½	− ½
Argus C pr	125	$12½	12½	12½	+ ⅛
Asamera	5500	$9	8⅝	8¾	− ⅛
Asbestos	1415	$16¼	15½	16¼	+ 1
Ashland C	1100	$6⅞	6¾	6¾	− ¼
Asoc Porc	3500	115	110	115	+10
Atco A	4400	$16⅝	16⅛	16⅜	− ⅛
Atl C Cop	z300	36	36	36	
Atlas Yk	1000	10	10	10	− 2
Auric Res	z133	31	31	31	
Autolec I	100	370	370	370	−10
Ato Hard A	200	$10	10	10	
Bad Boy	300	380	380	380	−10
Banister C	400	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Bankeno	2600	219	211	211	− 5
Bank B C	z50	$17¾	17¾	17¾	
Bk Mtl	23650	$15	14½	14⅝	− ⅛
Bank N S	2022	$39	38¾	38¾	− ¼
Bary Expl	5500	75	71	74	+ 5
Baton B	1600	$6½	6½	6½	
Beavr E A	200	320	320	320	
Becker B p	3910	460	450	450	−10
Bell Can	14103	$46	45⅜	45¾	+ ⅛
Bell A pr	441	$46¼	45⅞	46¼	
Bell C pr	z35	$27⅜	27⅜	27⅜	
Bell D pr	1555	$51¾	51½	51½	− ¼
Beth Cop A	800	$9¼	9	9¼	+ ¼
Big Nama	1000	15	15	15	+ 1
Black P A	300	300	300	300	−20
Blkwod A	100	415	415	415	− 5
Block Bros	5651	315	310	310	
Bombrder	4245	315	300	315	+15
Bovis Cor	1806	130	126	128	− 2
Bow Val	11270	$13⅝	13	13⅛	− ⅜
Bow Vly pr	z50	$11	11	11	
BP Can	1850	$11	10¾	11	
BP Can p	100	$63	63	63	− 1
Bralor Res	1450	131	127	127	− 7
Bramalea	1600	470	455	465	+15
Brmda	18000	65	61	62	− 3
Brascan A	8441	$12⅞	12⅝	12⅝	− ¼
Brenda M	700	325	315	315	−10
Bright A	z10	$9¼	9¼	9¼	
Brinco	z10	$6⅞	6⅞	6⅞	
Br Am Bnk	100	$14	14	14	+ ⅛
BC Forest	600	$15	15	15	
BC Sugar A	120	$21	21	21	
B Phone	460	$54½	54	54½	+ 1
BCPh 4¾ p	z20	$51	51	51	
BCPh 5.15	170	$54	54	54	− 1
BCPh 5¾ p	100	$61	61	61	+ 2
Bruck B	100	260	260	260	+30
Brunswk	2488	390	385	390	
Budd Auto	1200	$5½	5⅜	5⅜	− ⅛
Budd A w	2200	215	205	205	− 5
Bulora Cor	2700	134	132	134	+ 4
Burns Fds	1400	$10⅞	10⅝	10¾	− ⅛
		C			
Cad Frvw	4795	$13⅛	12¾	12¾	− ⅜
TSE A8		vsvry	rczcwyd		05
CAE A	1350	$7	7	7	
Cal Pow	z250	$24¾	24¼	24¼	
Cal P 4 p	z10	$40	40	40	
Cal P 5.40 p	z10	$80	80	80	
C Mine	34500	22	20	21	− ½
Cambridg	500	$12	12	12	
Camfl	20950	$12	11⅛	11½	+ ⅜
Cam Chib	2000	385	355	385	+30
Camp RL	1009	32	29	32	+ 3
Campau A	2500	460	445	460	+ 5
Campau 7p	400	$7½	7½	7½	+ ¼
Can Cem L	150	$11	11	11	− ¼
C Cem L p	z70	$15¼	15¼	15¼	
C Geother	2300	68	64	64	− 1
Can Malt A	710	$23⅜	23	23¼	− ¼
C Nor W	11900	370	350	350	−25
C Pakrs C	805	$18⅞	18¾	18¾	− ¼
Can Perm	700	$18⅞	18¾	18¾	− ¼
CS Pete	15100	226	215	215	−11
C Tung	4800	340	320	340	+10
C Cable w	540	163	163	163	
Cdn Cel	7100	$6¾	6⅜	6½	− ¼
C Curtis	1400	42	42	42	
C Ex Gas	4200	236	230	235	− 5
CG Invest	650	$18	17¾	17⅞	− ⅛
C Homestd	1950	345	330	330	−20
C Hydr	500	490	490	490	
C Imp Bank	5289	$25⅞	25⅜	25¾	− ⅛
CIGO	14333	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
CIL	688	$19½	19⅛	19⅛	− ⅛
CIL pr	z25	$41	41	41	
C Int Pow	300	$13½	13½	13½	+ ½
C Manoir	360	380	380	380	+10
C Mal	19000	32	29	32	+ 6
C Memoial	1200	105	100	100	
C Merrill	100	255	255	255	+ 5
C Occdental	1200	$8¼	7⅞	7⅞	− ⅜
CP Inve	4605	$14⅞	14⅝	14¾	
CP Inve pr	245	$29½	29¼	29¼	
CP Ltd	20490	$16	15¾	15¾	− ⅛
CPL A p	1950	$9¾	9½	9¾	+ ¼
CPL 4 p	103	$7½	7½	7½	+ ¼
CPL UK p	100	$5½	5½	5½	+ ⅛
C Reserve	500	235	235	235	−10
Cdn Salt	100	$13½	13½	13½	
Cdn Sup O	1166	$27½	27¼	27¼	− ¾
Cdn Tire	110	$41⅞	41⅞	41⅞	− ⅛
Cdn Tire A	1888	$42¾	42	42¼	− ⅜
C Utilties	1650	$9	9	9	
CUtil 6 pr	z30	$58¾	58¾	58¾	
C Util $1.25	200	$18	18	18	
C Util w	7900	200	198	200	+ 5
CWN 5½ p	100	$11½	11½	11½	
Candel Oil	100	$7⅛	7⅛	7⅛	− ⅛
Canron	1300	$17⅜	17½	17½	− ½
Caron 6 pr	z5	$80	80	80	
Capit Div	1000	35	35	35	− 2
Carl OK	4420	252	241	241	− 9
Carl OK A p	400	$20½	20¼	20½	
Carl OK B p	z50	$21¾	21¾	21¾	
Carma D	100	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅜
Carrier JD	200	150	150	150	−10
Cassiar	4000	460	445	450	
Celanese	3810	390	375	390	
Celan 175 p	z8	$17½	17½	17½	
Ctl Fund A	400	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Cent Pat	1000	85	85	85	− 7
Chestrvile	500	12	12	12	− 1
Chib-K	49500	23	20	22	
Chib M	12000	40	40	40	− 1
Chieftan D	8000	$6½	5¾	6¼	− ⅛
Chimo	1500	98	98	98	+ 1
Chrys	15849	$11	10	10⅛	−1⅛
City Sav T	900	$8	8	8	− ¼
Coch Will	5200	110	105	110	+ 2
Coin Lake	1000	19	19	19	+ 1
Coldstm	2575	130	125	130	+15
Coles Book	100	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Compro	100	305	305	305	+ 5
Cmnc	11845	$27⅞	26¾	27⅜	+ ⅜
Com Cap	300	200	200	200	−20
C Holiday I	620	440	435	435	+15
Con Bath	4165	$26¾	26	26½	− ¼
Con Bath p	300	$17½	17½	17½	+ ⅜
C Bah w	14600	3	2	2	− ½
C Bath 68 w	500	$9⅜	9¼	9¼	− ⅛
Con Bldg	1725	270	265	265	− 5
Con Fardy	9160	130	120	125	− 5
C Marben	5000	46	46	46	− 1
C Morisn	4500	118	112	112	− 5
Cons Prof	8500	45	42	45	+ 5
C Rexspar	2000	22	22	22	
Con Textle	4200	200	200	200	
Con Distrb	3500	$8⅜	8⅛	8¼	
Cons Gas	5072	$16	15¾	16	+ ⅛
Con Gas D	1500	$24½	24½	24½	+ ¼
Con Glass	545	$14	13⅞	14	+ ½
Conwest	700	270	270	270	− 5
Cooper C	100	280	280	280	−10
Cop Fields	1600	123	120	120	− 5
Corby B	100	$17½	17½	17½	+ ⅛
Cornat Ind	4081	490	480	485	+ 5
Cr Food A	z21	$23	22	22	
Cosek	25644	275	260	270	−10
Costain R	400	$7¼	7	7¼	
Costin R w	200	300	300	300	+25
Craigmt	2410	360	355	360	+ 5
Crain R L	600	$11¾	11¼	11¼	− ¼
Crestbrk	900	400	390	395	−20
Crwn Life	182	$52	52	52	
Crow Nest	177	$22	22	22	
Crush Intl	1750	$7¾	7½	7¾	
Cuvier	12500	128	122	122	− 3
		D to G			
D Aragon	z200	12½	12½	12½	
Decca R	300	220	220	220	−10
D Eldona	1500	31	29	29	− 2
Denison	534	$44	43½	43½	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm	Chang
Dicken	15600	$7⅞	7¼	7¾	+ ⅜
Discovry	2300	230	225	230	− 5
Doman I	5240	$6⅞	6½	6½	− ½
Dome	2300	$48	45⅝	48	+ 2
D Pete	11055	$24	23¾	24	+ ⅛
D Bridge	1100	$21½	21⅛	21¼	
D Citrus	200	475	475	475	−15
TSE A8		vsvryritczc			10
D Explor	1000	24	24	24	+ 1
Dofasco	4657	$25½	24¾	25¼	+ ⅜
Dofasco p	z20	$60	60	60	
Dom Store	3670	$17¼	17⅛	17¼	
D Textie	1425	$6⅞	6¾	6¾	
Domtar	9392	$19⅞	19⅝	19⅞	+ ⅛
Dover pr	100	$6¼	6¼	6¼	− ⅜
DRG Ltd A	140	$7	7	7	
Du Pont	2421	$20⅛	20	20	+ ⅜
Dylex A	600	$6	5⅜	5⅝	− ⅜
Dynasty	7100	$8⅞	8½	8½	− ⅛
Estn Can S	150	$12½	12½	12½	− ¾
Estn Prov	z20	350	350	350	
E Mal	10985	375	345	365	+ 5
East Sul A	3950	175	166	175	+ 5
Eddy Mtch	100	$16½	16½	16½	
Ego Mines	1500	63	62	62	
E-L Fin	100	400	400	400	
Electro A	300	490	490	490	+ 5
Electro K	z400	52	52	52	
Elks Stors	2593	$7½	7¼	7½	+ ½
Emco w	1000	160	160	160	−10
Exquisite	100	125	125	125	+15
Extndcar	6000	$5¼	5⅛	5¼	+ ¼
Falcon C	6500	$8	7¾	7⅞	− ⅛
Falcon	3300	$29¾	29¼	29½	
Fed Ind A	200	470	470	470	+15
Fields S	6275	$12	12	12	
Finning T	150	$8¾	8¾	8¾	− ½
F City Fin	1100	$7½	7⅜	7⅜	+ ⅛
F Mar	2000	37	36	36	− 4
Fleetwod	200	450	450	450	+150
Foodcrp L	1700	120	115	115	− 5
Foodex S	1000	265	260	260	− 5
Ford Cnda	520	$66	66	66	+ ¼
F Seasons	120	430	430	430	+20
F Sea A pr	100	$6⅝	6⅝	6⅝	− ⅛
Francana	300	$10¼	10	10	− ¼
Fraser A	218	$20½	20½	20½	
Fobex	22500	21	19½	20	
GH Steel	600	$7⅜	7¼	7¼	− ¼
Gaz Metr	200	$5½	5½	5½	
Gen Baker	300	310	310	310	
GMC	4723	$36⅜	35⅜	35¾	−2¾
Genstar L	2981	$17⅜	17¼	17¼	− ¼
Gnstar L w	300	490	490	490	−22
Gesco Dis	300	375	370	370	+20
Getty Oil	700	$143⅝	143⅛	143⅛	+ 2
Gt Mas	23410	74	69	69	− 3
Giant Yk	1200	$11	10¼	11	+ ⅜
Gibraltar	2500	470	455	470	+10
Glendale	200	165	165	165	+10
Goldund M	300	40	40	40	
Gozlan	400	$6¼	6	6¼	+ ⅜
Graft G	400	$25½	25	25	− ⅜
Granisle	200	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
Gt Oil Sds	9175	$8	7¼	8	+ ½
GL Nickl	3200	75	65	75	+10
GL Paper	750	$16¼	16⅛	16⅛	− ⅜
Gt W Life	545	560	60	60	+ 2
Gt West S	2950	450	435	450	+10
Grey G	100	335	335	335	+10
Greyhnd	800	$14¾	14½	14½	− ½
Guar Trst	1702	$6⅞	6¾	6⅞	
Gulf Can	2725	$28¼	28	28¼	+ ¼
Gulfstr	52400	55	45	50	+ 2
		H to L			
Hambro C	200	245	245	245	−15
H Group	1200	$5¼	5¼	5¼	
Hand Chm	z50	$5	5	5	
Hardee	2000	105	100	103	− 2
Hard Crp A	3115	$5½	5½	5½	
Hard Crp C	800	$5½	5½	5½	+ ½
Harlequin	550	$14¼	14	14¼	− ½
Harris J S	8600	$5⅜	5¼	5⅜	− ⅜
HWood A	z25	220	220	220	
Hawker S	7770	$5¼	5	5	− ⅛
Hayes D A	1275	485	475	475	
Hedway C	1000	340	340	340	+15
Holinger A	1100	$27½	27½	27½	
Home A	2075	$23⅞	23½	23½	− ⅜
Houston O	3800	153	150	150	− 2
Hud Bay A	1880	$15⅞	15¾	15¾	
Hud Bay B	1800	$15¾	15¾	15¾	
H Bay Co	3425	$15½	15⅛	15½	+ ¼
HB Oil Gas	740	$25	24¾	24¾	− ¾
Huron Eri	120	$24⅞	24⅞	24⅞	− ⅜
Husky Oil	7900	$16¾	16¼	16⅜	− ½
Husky B pr	z25	$34	34	34	
Husky E w	1000	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Hydra	14000	60	50	60	+ 9
Hy's Ltd	500	340	340	340	+15
IAC	2905	$18¾	18⅜	18⅜	− ⅛
Imasco A	860	$28	27½	27½	− ½
ImascoA p	1000	340	340	340	
Imp Gen	100	300	300	300	
IOil A	36523	$26⅝	25⅝	25⅞	− ⅞
Indal Can	1120	$11½	11⅜	11⅜	− ¼
Indusmin	z0	$6¾	6¾	6¾	
Ind Adhes	100	$15	15	15	+ ⅛
Inglis	200	$11⅝	11⅝	11⅝	+ 1
Inland Gas	1068	$8⅜	8¼	8¼	
Inland G p	300	$11½	11½	11½	
Inter-City	725	420	405	405	−20
Inter C B w	500	225	210	210	−15
Intrmetco	6900	$5¾	5½	5⅝	+ ⅛
IBM	964	$193	189	189	−2½
I Chemly	447	208	206	206	− 9
Int Mogul	7250	355	345	355	+15
I Mogul A	650	$8⅞	8¾	8⅞	
Inco A	27582	$25	24⅝	24⅞	
Inco B	500	$24¾	24¾	24¾	− ¼
I Obask	16000	19	17½	17½	− 2
Interpool	250	$10	9¾	10	+ ⅛
Int Div	1200	210	210	210	+ 5
Intpr Pipe	6856	$13⅞	13½	13¾	− ⅛
Int Pipe w	450	215	210	215	
Ipsco	8635	$15½	15	15¼	− ¼
InterTech	1000	10	10	10	+ ⅛
Inv Grp A	900	$7¼	7⅛	7⅛	− ⅛
Inv Grp 5 p	350	$15⅜	15⅛	15⅛	+ ⅛
Island Tel	100	$7½	7½	7½	+ ½
Iso	800	107	102	107	− 1
ITL Ind	200	126	126	126	+ 1
IU Intl	17430	$11½	11	11⅛	− ⅜
Ivaco A	1200	$13½	13¼	13¼	
IWC Com	600	156	156	156	− 2
Jannock	5863	$6½	6½	6½	
Jannock D	1263	$6½	6½	6½	
Janock 6 p	z25	$62	62	62	
Jannock B	475	$12	12	12	− ⅛
Jelex	7000	14	14	14	
Joliet	1000	23	23	23	− 1
Jorex	29000	28	24	28	+ 4
Joutel	2000	52	50	52	+ 1
Kaiser Re	8600	$7	6⅞	7	
Ksr w	23500	420	395	410	− 5
Kam Kotia	2000	58	57	58	− 1
Kaps Tran	3200	225	223	224	− 3
Keen Ind	300	325	315	325	+ 5
Keeprite B	800	$5⅜	5½	5½	− ⅛
Kelsey H	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Kerr A A	1150	$10⅞	10¾	10⅞	
Koffler	2100	395	375	390	−10
Koffler w	5500	55	50	50	− 5
Labatt A	1886	$19¾	19¼	19½	− ⅜
Labatt A p	387	$19¼	19⅛	19⅛	− ⅜
Lacanex	z20	104	104	104	
Laidlaw T	2500	$5⅛	5	5	
LO Cem	10050	350	345	350	
L Shore	887	360	325	360	+50
La Luz	250	$5⅜	5½	5½	− ⅛
Lambda M	1000	95	95	95	−10
Lamb M A	1000	100	100	100	− 5
Lasitr Km	1000	24	24	24	+ 3
Laurasia	2000	66	64	64	− 1
Lau Fin	700	$8¼	8	8	− ⅜
Lau F 2.00	500	$22	21⅜	22	+ ⅛
Leigh Inst	800	210	207	207	− 3
Levy A pr	200	$5¾	5¾	5¾	
Liberian	400	$11½	11½	11½	+ ¼
LL Lac	300	170	170	170	
Lob Co A	100	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ¼
Lob Co B	935	$6	6	6	
Lob Ltd Ap	100	$16½	16½	16½	
Lob Ltd Bp	200	$17⅜	17¼	17⅜	+ ⅜
Lochiel	4150	125	120	120	− 5
Loeb M	1675	345	325	325	− 5
Lost River	4200	285	275	283	+ 3
Lytton M	3800	125	119	119	− 1
Maclarn B	200	$30⅜	30⅜	30⅜	− ⅛
Mclan H A	2812	$7½	7¼	7⅜	
MB Ltd	7332	$24⅞	24½	24¾	− ⅛
Madeline	1000	262	260	260	
Madsen	8925	65	63	63	− 2
Magnt	10000	32	29	29	− 1
Maislin I	200	300	300	300	−25
Major H D	414	340	335	335	
Malartic	500	110	110	110	
Man Bar	z150	72	72	72	
M Lf Mills	200	$26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅛
Maritime	1868	$16¼	15⅞	16¼	+ ¼
Mar T 860	560	$10	9⅞	10	
Markboro	100	$10¾	10¾	10¾	+ ¾
Martin	14700	27½	25	27½	+ 3
Mas F	29266	$15⅛	14⅜	14⅞	− ¼
Match	12000	11	10½	11	+ ½
Mattgmi	2100	$15¼	15	15¼	+ ⅛
Mc Adam	7000	37	35	37	+ 4
Mc Intyre	930	$40½	39	39½	−2⅜
McLaghlin	550	$11⅝	11½	11½	+ ⅛
McLagn w	4600	180	140	180	+10
MDS Helth	1200	190	189	189	+ 9
Melton R E	100	270	270	270	− 5
Melton A w	300	120	120	120	− 5
Mentor	2600	150	145	150	+ 5
MEPC	24450	$8¼	8	8¼	+ ¼
MEPC w	6900	280	250	275	−15
Mercantil	1971	$16	15½	16	
Merland E	300	150	150	150	+ 5
Meta Uran	3500	13	13	13	
Met Stores	275	$13	13	13	
MICC	2810	$11¼	11	11¼	− ¼
Microsyst	1213	280	270	275	
Minda	371500	67	40	49	+ 2
MLW Wor	150	$20½	20½	20½	
Moffat A	300	$6	6	6	
Molson A	550	$17⅞	17⅝	17⅞	+ ⅛
Mon Inv	660	$7	7	7	+ 1
Mon Inv w	700	150	150	150	+50
Mtl Trust	250	$13¼	13	13	− ¼
Moore	4505	$43½	42½	42½	− ⅞
MTS Inter	3000	33	32	32	− 2
Multi-Mi	1000	41	41	41	− 1
Multi Acc	2850	450	430	430	−20
Murphy	700	$5	5	5	
Nabrs Dlg	100	$22	22	22	− ⅜
NaChrs I	4900	$8⅜	8	8¼	
Nat Drug	z50	460	460	460	
Nat Pete	1000	40	40	40	− 2
Nat Sea A	400	$6⅞	6⅝	6⅝	
Nat Trust	100	$18	18	18	
NBU Mine	600	265	260	265	+ 5
Neonex	8150	180	165	176	+ 1
NB Tel	296	$13⅜	13⅜	13⅜	
N Cal	21500	18	15	16	− 2
Newconx	350	375	370	370	−10
N Dimens	5000	16	14	16	+ 2
N Kelore	3700	22	22	22	
N Provid D	1500	24	23	23	− 5
N Que Ragl	550	250	250	250	+ 5
N Senator	5000	19	19	19	+ ½
Nfld LP	200	$12	12	12	+ ⅛
Noble M	1000	40	39	39	− 3
Noranda A	4705	$32¼	31⅜	32¼	
Nordair L	700	240	240	240	+ 5
Norlex		See list below.			
Normick P	600	225	225	225	−25
NCO	16500	370	350	360	−10
Nor Ctl G	5185	$11⅛	10⅝	10⅝	− ⅜
Nor Ctl B p	200	$20¼	20¼	20¼	− ¾
Nor Cf 150 p	850	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
Nor Ctl w	1000	240	235	235	− 5
Nor Elect	364	$19¾	19¾	19¾	
NE B w	12185	340	325	325	− 5
Ngate	16633	375	355	375	+15
Northld	3000	16	15½	16	+ 1
NW Util p	135	$44	44	44	+ 1
Nowsco W	550	$7⅞	7½	7⅞	+ ½
NRD Min	1000	27	27	27	− 1
NSI Mark	8000	100	90	100	+10
Nudlama	7300	66	60	60	− 5
Nufort Res	2000	13	13	13	+ ½
Numac	5960	$11½	11	11¼	− ½
Nu-Wst A	280	$6⅞	6¾	6¾	+ ¼
Okwd	26500	108	96	96	− 9
Obrien	4600	60	55	60	+ 4
Ocdentl Pt	2100	$14¼	14	14¼	
Ocelot Ind	400	495	490	495	+20
Oil Patch	600	235	235	235	−15
Okanagan	150	450	450	450	
Ontario Tr	200	375	370	370	−25
Orchan	1200	370	360	370	+10
Orlando R	100	$11	11	11	
OSF Ind	11100	400	390	400	+10
Osha A	12000	$5⅜	5¼	5⅜	
Osisko	2000	25½	25	25	− ½
		P to S			
Pac Pete	7050	$18¼	17¾	18	− ⅛
Page Pet	300	180	175	175	− 7
Paloma P	615	65	65	65	− 4
Pmour	15840	$8¾	8	8½	+ ½
Pancana I	300	102	100	102	+ 2
PanCdn P	3478	$10⅛	10	10	
Pan Centr	1500	129	125	125	
P Ocean

l'économie

En dépit de la modernisation des usines, 7,731 ouvriers sont mis en chômage

La CSD réclame un embargo immédiat sur les importations de textiles

par Jean Chartier

Confrontée à la mise à pied précipitée d'un nombre d'ouvriers des textiles, 7,731 en tout parmi lesquels elle compte 4,000 membres, la Centrale des syndicats démocratiques a décidé de manifester son mécontentement à Ottawa dans le but d'inciter le gouvernement fédéral à adopter des mesures d'urgence qui corrigeront la situation.

La CSD entend particulièrement faire pression auprès du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce pour qu'il s'engage formellement à appliquer une règlementation beaucoup plus rigide sur les importations de tissus et filés.

Le Canada garde ses frontières plus largement ouvertes que les États-Unis et la Communauté économique européenne aux importations de textiles; à tel point qu'on ne produit même plus 50pour-cent des besoins en textiles du Canada; le fait que les États-Unis appliquent des contingentements plus sévères que les nôtres sur les textiles attire d'ailleurs chez nous un dumping effréné en provenance des pays asiatiques, soutient le directeur de la Fédération des textiles de la CSD, M. Yvon Jacques.

La Corée

La Corée expédierait même en un mois l'équivalent de toute la production qui est censée être reçue au cours d'une année sur le marché canadien selon l'entente de 1971.

Le Brésil et la Colombie sont également en voie de relayer le Japon auprès des marchés canadiens; quant aux Phillipines, à Taiwan et à Hong-Kong, ces pays conservent l'importante place qu'il se sont taillés depuis les années 50.

Le président de la CSD, M. Paul-Émile Dalpé, a indiqué hier lors d'une conférence de presse, que le ministre Alastair Gillespie était de toute évidence moins au courant que son prédécesseur, M. Jean-Luc Pépin, de la question des textiles mais qu'il avait fait part à ses interlocuteurs de son ouverture d'esprit à ce sujet.

Le 15 novembre, le Comité syndical-patronal de l'industrie canadienne du textile s'est réunie à Ottawa. M. Gillespie, a précisé M. Dalpé, a assisté aux 45 premières minutes du meeting, prétextant par la suite un autre engagement pour s'absenter. Le jour même, la CSD expédiait un télégramme au ministre le mettant au courant du ralentissement de l'activité manufacturière dans les textiles depuis juin dernier.

Le ministre a répondu par lettre qu'il avait demandé à la Commission du textile et du vêtement de procéder à des enquêtes urgentes sur les tissus larges de fibres chimiques, les double-jersey, les tissus de worsted, les tissus de polyester-coton et les filés de polyester. La Commission, écrivait le ministre au début de décembre, devra me faire rapport et me formuler ses recommandations dans les plus brefs délais et même sous forme préliminaire si nécessaire.

Le nylon

Au début de janvier, la Commission recommandait un embargo de 60 jours sur les filés de nylon en prevenance de la Corée. "Ce n'est là qu'un pis-aller, juge M. Jacques. Cela ne concerne qu'une infime partie de la production pour un laps de temps fort court. Les représentants de M. Gillespie se sont déjà montrés peu impressionnés par la vague sans précédent de mises à pied dans l'industrie du textile."

Ce sont ces mêmes hauts fonctionnaires qui sont appelés à négocier dans le cadre des nouveaux accords du GATT qui s'ouvriront le mois prochain à Genève. L'on estime généralement que ces accords vaudront tout au moins pour dix ans et il est même possible qu'ils demeurent en vigueur jusqu'à la fin du siècle.

La CSD craint les recommandations que formuleront sous peu les fonctionnaires de la Commission des textiles. C'est pourquoi elle en appelle directement au ministre pour qu'il s'intéresse à la question et pour qu'il intervienne dans les plus brefs délais. Au cours du dernier mois, les députés québécois d'une vingtaine de comtés, ceux-là même qui représentent les populations touchées, ont été contactés par la CSD et plusieurs se sont engagées à faire des représentations auprès du ministre qui représente une circonscription de l'Ontario.

50,000 ouvriers québécois

Les ouvriers du textile sont concentrés principalement au Québec. On en compte 100,000 au Canada dont la moitié au Québec. En Ontario, l'on en compte approximativement 36,000, les autres se répartissent entre les Maritimes et la Colombie Britannique.

M. Jacques a insisté sur le fait que les grandes compagnies de textiles ont procédé à d'importantes modernisations ces dernières années. Depuis la conférence de 1967, mentionne un ouvrier de Sherbrooke, les usines, les compagnies se sont mises à investir dans les usines. Les garanties de M. Pépin en 70 et la création de la Commission des Textiles en 1971 ont donné aux industriels les garanties nécessaires pour que les modernisations s'effectuent. Depuis 1971, c'est la première fois que les industries se trouvent en difficulté. L'an dernier, elles avaient connu une performance exceptionnelle.

Dominion Textiles, en particulier, a enrégistré pour l'année terminée au 30 juin 1974, sa meilleure performance depuis 10 ans. Au dernier trimestre de 1974, selon les chiffres qui viennent tout juste d'être rendu publics, les profits ont baissé de $4.1 millions pour le trimestre correspondant de 1974 à $2.5 millions.

Pour les six derniers mois de 1974 comparés aux six derniers mois de 1973 les bénéfices ont glissé de $5.1 millions à $3.8 millions. Le dividende donné par action s'établit à 32 cents des trois derniers mois de 1974 par rapport à 52 cents pour les trois derniers mois de 1973.

Clémence de la rue Pacific

Un ouvrier de Sherbrooke a lancé que la vieille usine de la rue Pacific, celle-là même à laquelle se réfère Clémence Desrochers dans sa complainte tragique, cette usine est devenue la plus moderne au monde. "Moi-même, dit-il j'ai été en Suisse pour me recycler aux nouvelles techniques. L'usine Richelieu de Saint-Jean est également ultra-moderne, souligne M. Jacques. Et ce n'est pas la teinturerie de Magog dans laquelle on vient d'investir plus de dix millions qui fermera définitivement sous peu. Lana Knit sur le boulevard Décarie vient d'acheter une machine d'un million de dollars. Les vieilles usines, elles sont fermées à l'exception de celle de Montmorency. L'usine de la rue Saint-Ambroise à Saint-Henri est bien bel et bien close et celle de la Montreal Cottons à Valleyfield est démolie.

Les ouvriers de Dominion Textiles font aussi état de mises à pied chez Celanese à Drummond, chez Consolidated Textiles à Saint-Hyacinthe et chez Dionne Spinning Mills dans la Beauce. Les usines de vêtements commencent également à être touchées. Leur tour s'en vient.

Dans les usines de textiles, indique un employé, les ouvriers ont de nombreuses années de service et ils ne disposent pas de fond de pension. Ils gagnent approximativement $3 de l'heure et croyaient rattraper le coût de la vie lors de la ronde de négociation qui s'ouvre. C'est une raison de plus pour une protection additionnelle immédiate.

Les textiles au Canada

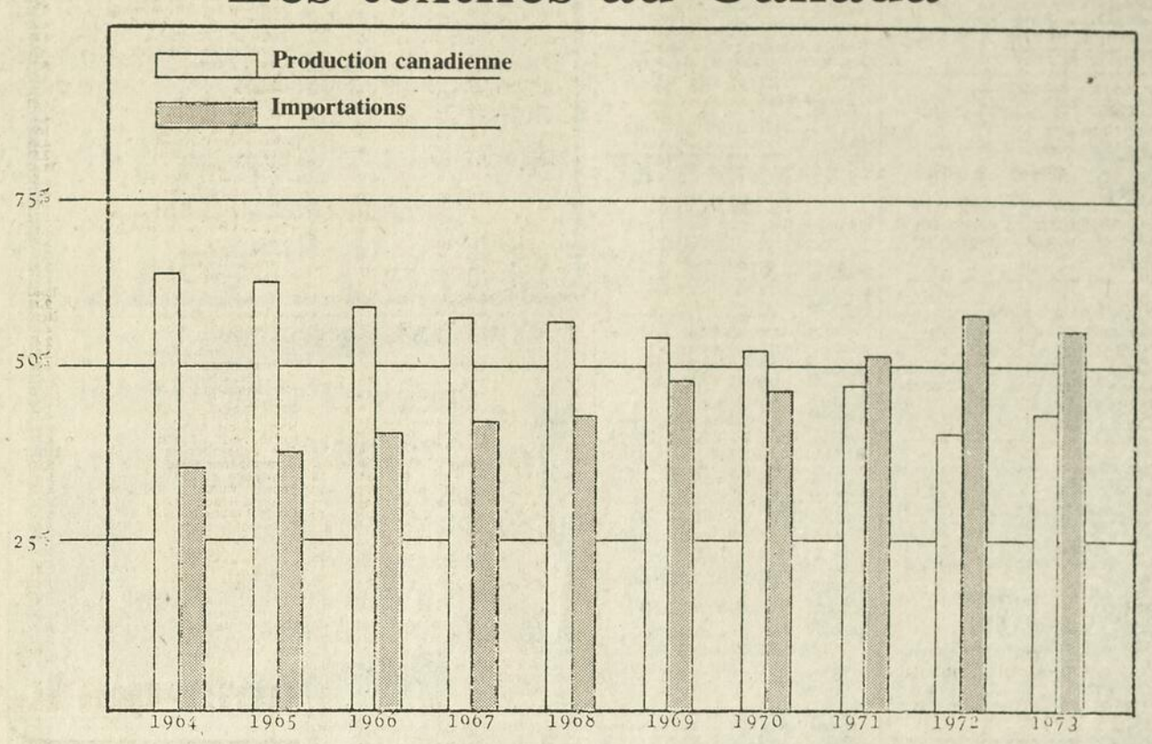

Air Canada déclare la guerre aux "Charter"

par Pierre Sormany

Après avoir annoncé une réduction des services offerts sur ses avions, l'annulation de 145 vols hebdomadaires (sur quelque 4,000 au total), et une campagne pour encourager ses employés à prendre leurs vacances en hiver pour réduire les frais de temps supplémentaire cet été, la société Air Canada passera prochainement à la seconde phase de son opération "rentabilisation".

C'est du moins l'impression que laissent les propos du président Yves Pratte, prononcés devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal, hier midi. Sans fixer d'échéancier précis, l'homme d'affaires qui dirige cette société d'État depuis novembre 1968 a clairement indiqué les voies qu'il entend suivre: pressions de plus en plus ferme auprès du gouvernement pour limiter l'action des compagnies d'affrètement ("charter"); nouvelle hausse des tarifs portant principalement sur les vols intérieurs de courte distance; effort pour convaincre les autorités de modifier la structure financière de la société, structure qui serait responsable du déficit aux livres enregistré en 1974.

Les "Charter"

Le président d'Air Canada s'est montré des plus intransigeant dans le cas de la "guerre ouverte" qu'il entend désormais mener contre les privilèges des compagnies d'affrètement au Canada.

"Franchement, et bien entre nous, a-t-il confié aux quelque 250 membres de la chambre présents à sa conférence, la situation actuelle m'apparaît tout à fait illogique. D'une part, la plupart des pays, dont le Canada, dépensent beaucoup de temps et d'énergie à négocier avec d'autres pays des accords bilatéraux compliqués visant à protéger les intérêts nationaux; d'autre part, ces accords ne s'appliquent qu'aux transporteurs à horaires réguliers et laissent, à toutes fins pratiques, le champ libre aux lignes d'affrètement qui peuvent agir à leur guise".

Les lignes d'affretement ont en effet l'avantage de pouvoir choisir leurs passagers, de les transporter au moment qui leur convient, et de ne sélectionner que les destinations les plus populaires, sans égard aux ententes bilatérales qui obligent parfois les sociétés membres de l'IATA (lignes régulières) à desservir en tout temps mêmes les endroits les moins rentables.

M. Pratte compare la situation actuelle à celle d'une ville qui, en plus de défrayer le coût d'un système de transports en commun, autoriseraient des exploitants privés à opérer des autobus uniquement sur les parcours les plus achalandés, et aux heures de pointe, coupant les seuls profits possibles du service régulier.

M. Pratte réclame donc des restrictions fermes sur les "destinations" disponibles aux compagnies d'affrètement, des protections quant aux prix autorisés, et un contrôle du développement de ces compagnies. Il rappelait par exemple dans son exposé les quotas imposés par l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal sur le nombre d'arrivées d'avions nolisés, et même l'interdiction totale imposée par Israël sur ce type de vols.

Hausse de tarifs

Avec le développement des avions à réaction, les vols de lon cours peuvent être réalisés le plus souvent sans escale, diminuant sensiblement les dépenses, puisque les coûts d'opération sont encourus en bonne partie au décollage et à l'atterrissage. En outre, la grande capacité des avions permet un coût par passager de plus en plus "abordable".

Après avoir noté que de 1940 à 1974 le coût du billet en classe économique de Montréal à Vancouver n'est passé que de $144.65 à $155 (une augmentation de 8% en près de 35 ans!), M. Pratte rappelle toutefois que cette faible augmentation des tarifs aériens ne tient pas compte de l'escalade des coûts d'opération, dans le cas des vols avec escales.

Jusqu'ici, il semble que la compagnie acceptait de ne faire que très peu de profit sur ses vols intérieurs de courte distance. Cette année toutefois, il n'est plus question de faibles profits: la flambée pétrolière rend déficitaire ces vols "courts".

"Est-il juste, a alors demandé M. Pratte, que le prix du billet d'avion entre Montréal et Ottawa ou entre Montréal et Toronto par exemple soit inférieur au prix coûtant et que la différence soit payée par celui qui voyage entre Montréal et Vancouver?"

Interrogé par la suite par quelques journalistes, le président d'Air Canada a admis que sa compagnie présenterait avant longtemps une structure tarifaire "corrigée" qui tienne plus compte des coûts réels. "Il y aura des augmentations sur tous les vols, mais elles seront proportionnellement plus élevées pour les vols les plus courts".

Rappelons qu'Air Canada est tenue par la loi à soumettre ses nouvelles structures tarifaires à la Commission canadienne des transports au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur, délai pendant lequel cette dernière peut accepter ou refuser la demande de la compagnie.

Un faux déficit

Rappelant que TWA a perdu l'an dernier quelque $23 millions, que le déficit de KLM est évalué quelque part entre $30 et $38 millions, que Pan American accuse une perte de $68 millions, Japan Air Lines $70 millions, Alitalia $86 millions et Air France un record de $100 millions, le président d'Air Canada a tenu à minimiser l'impact réel du déficit de sa compagnie: $9 millions.

Photo Antoine Désilets

En outre, il soutient même que si Air Canada avait une structure financière comparable à celle de ses concurrents, elle aurait enregistré en 1974 un modeste profit de $1 million.

En effet, soutient le président, la plupart des compagnies ont des emprunts correspondant à 60% de leurs actifs, le reste étant couvert par du capital-actions. Alors qu'il faut payer un intérêt fixe sur les dettes, on ajuste le dividende des actions en fonction des revenus nets. Dans le cas d'Air Canada toutefois, la structure financière présente un rapport dettes/avoir de 95 pour 5. C'est donc dire que le gouvernement perçoit un montant peu variable sur sa mise de fonds, que l'année soit bonne ou mauvaise. Air Canada a ainsi payé quelque $60 millions en intérêts cette année.

"Les gens ne cessent de dire que notre entreprise est déficitaire. C'est faux jusqu'à certain point... Cela démoralise inutilement nos employés... Ça crée des fausses impressions".

Concernant ce problème du "moral des troupes", le président a toutefois nié que les critiques publiées récemment dans plusieurs journaux (faisant état d'une administration trop autoritaire, peu consciente des besoins des employés, et de plus en plus impersonnelle) correspondant à un sentiment général à Air Canada. "Nous n'avons mis personne à pied, et je ne crois pas que les employés se sentent dans l'insécurité. Pour ma part, les informations que j'ai sur le moral de mes employés sont bonnes. Rien à voir avec ces critiques qui préfèrent demeurer anonymes!" a-t-il répondu à une journaliste anglophone.

Drummondville

Vous désirez recevoir

LE JOUR

par camelot, tous les matins:

COMPOSEZ: **819-478-5730**

LE JOUR

N.D.G. — WESTMOUNT — HAMPSTEAD — SNOWDON

ENFIN...! LE JOUR À VOTRE PORTE TOUS LES MATINS!

À COMPTER DU DÉBUT DE FÉVRIER 1975.

NE RATEZ PAS CETTE OCCASION!

Je désire offrir un abonnement _____
Je désire m'abonner _____
_____ 3 mois ($18.00)
_____ 6 mois ($36.00)
_____ 12 mois ($72.00)

À: NOM: _____ VILLE: _____
ADRESSE: _____ TÉL: _____

DE: NOM: _____ VILLE: _____
ADRESSE: _____ TÉL: _____

petites annonces

101 propriétés à vendre

DEUX-MONTAGNE DUPLEX ET BUNGALOW À VENDRE: $36,000.00. TÉL.: **473-4570.**

ROSEMONT: DUPLEX, 1 x 7, 1 x 4½, LUXIEUX, IDÉAL POUR PROFESSIONNEL, POSSIBILITÉ 5C.C., SOUS-SOL FINI, GARAGE DOUBLE, PRÈS HÔPITAL MAISONNEUVE, ÉCOLES, PARCS, SECTEUR RÉSIDENTIEL, GILLES VIGEANT, 254-6083.

IMM. WESTGATE COURTIERS

224 logements demandés

JEUNE COUPLE RECHERCHE BUNGALOW POUR LOCATION A MOYEN OU LONG TERME, LAVAL, STE-THÉRÈSE OU ENVIRONS. APRÈS 7H. **388-9300.**

229 chambres à louer

CHAMBRE, 1 ÉTAGE, PRÈS CHAMBORD BEAUBIEN TOUTE CONVENANCE RAISONNABLE **277-0687 SEM. 1 À 4:30 H. SAM. MIDI À 10H.**

302 ameublement

MEUBLES NON PEINTS: VENDONS ET FABRIQUONS, VASTE CHOIX (COMMODES, BUREAUX DOUBLES ET TRIPLES BIBLIOTHÈQUES, MOBILIERS DE CUISINE, ETC.). AVONS AUSSI MATELAS TOUTES GRANDEURS, À PRIX D'AUBAINE. 207 BEAUBIEN EST TÉL.: **276-9067.**

ARMOIRE DE CUISINE MODERNE SUR MESURE, VANITÉ, ARBORITE, DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER. ESTIMATION **381-9485 588-3929.**

MATELAS, SOMMIERS, DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER TÉL.: 681-0307.

305 antiquités à vendre

LIT DOUBLE EN CUIVRE, TRÈS PROPRE, VENTE PRIVÉ **671-7177**

ANTIQUITÉS: TRÈS VIELLES HORLOGES GRAND PÈRE À VENDRE DONT 1 du 17e SIECLE, 1 PHONOGRAPHE À CORNÉ. SÉRIEUX SEULEMENT **321-0061,** 9150 RUE GRAND BOIS, ST-LÉONARD.

ANTIQUITÉS: TRÈS ANCIENNE ARMOIRES RUSTIQUE, ÉTROITE À 2 PORTES SUPER POSÉES, TRÈS BELLES PIÈCES DE COLLECTION. SÉRIEUX SEULEMENT **667-3657** soir seulement.

316 articles sport

SKI ALPINS "ROSSIGNOL STRATOS" 205 CM., $140.00 APRÈS 5 HEURES TEL.: **721-9170.**

369 animaux à vendre

SETTER IRLANDAIS DE 6 MOIS URGENT DE VENDRE 255-9701.

379 divers à vendre

MANTEAU MOUTON DE PERSE NOIR, TRÈS PROPRE $100.00 TÉL: **255-9264.**

379 divers à vendre

TRÈS CHIC ROBE DE MARIÉE, GRANDEUR 12 ANS, PORTÉE UNE FOIS, TRAÎNE SEMI-LONGUE. TÉL. APRÈS 9 HEURES P.M. À **381-6983.**

MANTEAU DE FOURRURE, MOUTON RASÉ TEINT BRUN, GRANDEUR 13-14 POUR DAME. PRIX: $150. EXCELLENT ÉTAT, AUCUNE RÉPARATION À FAIRE. TÉL. 271-3938 OU 331-8961, PAULE BEAUGRAND-CHAMPAGNE.

413 entrepreneur

VENTE, PROMOTION, FENETRES, PORTES, CORNICHES, REVÊTEMENT DE MAISON ALUMINIUM. 1ère QUALITÉ. 679-3635.

435 planchers

SABLAGE, FINITION PLASTIQUE, VARATHANE, NETTOYAGE TAPIS, TÉL.: **721-7738.**

438 déménagements - transport - camionnage

ACCEPTERAIS DÉMÉNAGEMENT À PRIX MODIQUE, LOCAL OU LONGUE DISTANCE, TÉL.: **737-8009.**

440 service divers

AMASO
SERVICE DE RENCONTRES SÉRIEUX, 822 EST RUE SHERBROOKE, SUITE 5. MARTHE GAUDETTE B.A., B. PÉD., B.PH. L. ÈS LETTRES. TÉL.: **524-3852.**

PSYCHOTHÉRAPIE HYPNOTHÉRAPIE
DÉVELOPPEMENT DES FACULTÉS PSYCHIQUES, MÉMOIRE, CONCENTRATION, ASSIMILATION, TROUBLES ÉMOTIONNELS, TRAITEMENT DE L'OBÉSITÉ, DE 13H À 22H. CENTRE JYS **374-0484.**

455 impôts - tenue de livres

DECLARATIONS D'IMPÔT
FORMULE DEPUIS 1968, TENUE DE LIVRES. TÉL.: **381-5425.**

625 divers

BERGER ALLEMAND, 2 MOIS, $15 CHAQUE **477-0840.**

830 hommes-femmes demandés

JARDINIÈRES DEMANDÉES POUR GARDERIE À OUTREMONT. 738-0709. MME DESGROSEILLERS.

MACHINISTE GÉNÉRAL EXPÉRIMENTÉ. DORION & FRÈRES INC., 9945 RUE PARIS, MONTRÉAL-NORD. **322-0320**

845 emplois demandés

FEMME D'ÂGE MÛR GARDER 2 ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE DEMEURANT MTL-NORD. 323-4148.

990 autos camions demandés

NOUS PAYONS JUSQU'À $20. POUR VOTRE VIEILLE VOITURE POUR FERRAILLE, REMORQUAGE GRATUIT. 365-6835.

999 autos à vendre

TOYOTA COROLLA 1972 MOTEUR EN TRÈS BONNE CONDITION $1,200. APPELER APRÈS 4 HEURES **353-7369.**

ATTENTION AUSTIN, MG, TRIUMPH. PENSEZ FORT CHAMBLY AUTO **658-6623.**

RENAULT 15, 1972, 30,000 MILLES SEULEMENT, TOUT ÉQUIPÉE, ROUES MAGNÉSIUM, PNEUS MICHELIN, RADIO AM-FM, ANTI-ROUILLE, $1950. PRENDRAIS ÉCHANGE ET FINANCERAIS.
RENAULT LONGUEUIL LTÉE
465 Ouest, Boul. Curé-Poirier, 677-6361

RENAULT 74, QUELQUES MODÈLES 74 NEUFS, ENCORE EN INVENTAIRE À LIQUIDER À PRIX SPÉCIAL.
RENAULT LONGUEUIL LTÉE
465 Ouest, Boul. Curé-Poirier 677-6361

830 hommes-femmes demandés

COMMIS DACTYLO

Nous recherchons les services d'une candidate qui travaillera dans le service des biens d'une entreprise de courtage d'assurances.

Elle doit avoir une expérience minimum de 6 mois à titre de dactylo et maitriser suffisament l'usage du français écrit.

Téléphonez au service du personnel

GERARD PARIZEAU LTEE
TEL: 842-3451

LOUER TV TOSHIBA
TÉL.: 376-0880
Livraison 1 heure aussi option d'achat.
4248 Bélanger est, Mtl.
TRANS QUEBEC TV VOUS FAIT ÉCONOMISER

LOUEZ AVEC OPTION D'ACHAT
COULEUR $9.88 BLANC ET NOIR $3.88 STÉRÉO $4.00 PAR MOIS
AUCUN DÉPÔT
1er VERSEMENT 3 MOIS
NOUS ACHETONS VOS VIEUX TÉLÉVISEURS COULEUR
LES PLUS BAS PRIX EN VILLE
HITACHI
TRANS-CANADA TV SALES INC.
586 EST, RUE VILLERAY
273-1739

990 autos camions demandés

MGB 73-74, IMPECCABLE, RADIO FM, FORT CHAMBLY AUTO. **658-6623.**

RENAULT
ACHAT - VENTE - ÉCHANGE
LE PLUS IMPORTANT DÉPOSITAIRE DE VOITURES NEUVES ET USAGÉES RENAULT AU QUÉBEC, RECHERCHE DES VOITURES DE TOUTES MARQUES EN PARTICULIER RENAULT DE 1970 À 1974. DEMANDEZ ROBERT TEDESCHI, DIRECTEUR DES VENTES,
RENAULT LONGUEUIL LTÉE
465 ouest, Boul. Curé-Poirier, 677-6361

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

Prenez avis que M. Denis Larochelle Q-500165, M. Hervé Vachon Q-500189, M. Ghislain Gilbert Q-500200, M. Fernand Bélanger Q-504298 s'adresseront à la Commission Des Transports pour obtenir un permis additif pour le Transports de bois dans la région numéro 8 pour la Compagnie de Bois, Limitée Nottaway.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les (4) quatre jours qui suivent la première publication de cet avis dans ce journal, à la Commission des Transports du Québec.
Béliveau, Alarie, Chouinard & Associés,
2, Place Québec, suite 836,
Québec,

AVIS
Prenez avis que Grégoire Bellavance en sa qualité de syndic à la faillite de Perron Transport Ltée, s'adressera à la Commission de Transport du Québec afin que lui soit transféré, en sa qualité de syndic, le permis de Perron Transport Ltée, portant le numéro 15239-V.
Tout intéressé peut s'il y a lieu s'adresser à la Commission pour s'opposer à ce transfert, dans un délai de 4 jours de la première des trois publications de cet avis.
Grégoire Bellavance

Prenez avis que Paul Corbeil s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis spécial de transport saisonnier de catégorie économique pour le transport d'écoliers de 5 à 7 ans originant d'Outremont et fréquentant l'école St-Raphael de Ville St-Laurent pour la période du 1er février au 30 juin 75.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les (4) quatre jours qui suivent la première date de publication de cet avis dans ce journal, à la Commission des Transports du Québec.
Louise Corbeil, Procureur,
465 St-Jean, Montréal

Le détenteur Comptoir Agricole St-Rock Inc., qui détient le permis suivant:
CLASSE:
Transport restreint - longue distance - route restreinte.
SERVICE:
De Montréal à destination des comtés suivants: Terrebonne, Deux-Montagnes, Argenteuil, L'assomption, Montcalm, Joliette, Labelle, Gatineau et Papineau; pour le transport de moulée en sacs ou à l'état lâche, destinée aux clients de Master Feed (Division de Maple Leaf Ltée), par camions spécialement agencés à cette fin et munis d'une souffleuse.
RESTRICTION:
En donnant le service susmentionné le détenteur n'aura pas le droit de désservir Ste-Scholastique et St-Augustin dans le comté de Deux-Montagnes.
demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de faire la modification suivante:
CLASSE:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
SERVICE:
De Montréal à destination des comtés suivants: Terrebonne, Deux-Montagnes, Argenteuil, L'Assomption, Montcalm, Joliette, Labelle, Gatineau et Papineau; pour le transport de moulée et de farine en sacs ou à l'état lâche, destinées aux clients de Maple Leaf Mills Ltée et de ses compagnies subsidiaires.
RESTRICTION:
En donnant le service susmentionné le détenteur n'aura pas le droit de sésservir Ste-Scholastique et St-Augustin et les endroits situés dans un rayon de 5 milles de ces deux localités dans le comté de Deux-Montagnes.
Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire dans les 4 jours suivant la première parution de cette demande en s'adressant à la Commission des.

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
(Aide Juridique)
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No. 12-048624-757
MICHELINE CHAILLOT,
Requérant(e)
— C —
ROLAND GUILLEMETTE,
d'adresse inconnue,
Intimé(e)
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé(e) ROLAND GUILLEMETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
St-Hubert, le 30 janvier 1975
WILFRID PERRON
Registraire

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO: 500
12-045356-742
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
DAME JOAHN BERGIN, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal
Requérante
— VS —
RÉAL GAGNON, présentement de lieux inconnus
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RÉAL GAGNON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 31 janvier 1975
Me Wilfrid Lefebvre
Régistraire-adjoint

Mes Robillard & Boivin
50 ouest Place Crémazie
Suite 422,
Montréal, QUE
Procureurs de la requérante

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU
APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées adressées au chef de service des services auxiliaires, au Centre de Services Sociaux Richelieu, 201, Place Charles Lemoyne, Edifice Montval, (Cinquième étage) à Longueuil, et portant mention: SOUMISSION POUR RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX - ÉDIFICE MONTVAL, seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure de Montréal) le 27 du mois de février 1975.

On peut prendre connaissance du devis et autres documents de soumission, ou se les procurer sur dépôt de CENT DOLLARS ($100.00) sous forme de chèque bancaire visé établi à l'ordre des architectes CAOUETTE & VACHON, 99 Place Charles Lemoyne, suite 130, Longueuil, à partir de jeudi le 6 février 1975. Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis en bon état, au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, après cette date, le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par les architectes CAOUETTE & VACHON et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Les soumissions seront ouvertes le soir même au siège social du Centre de Services Sociaux Richelieu, 5ième étage, à 20.00 heures, heure de Montréal.

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

Prenez avis que M. René Picard (Q-502861) et M. Gérard Picard (Q-502121) s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif pour effectuer du transport de sable, terre, et gravier dans la région numéro 8, à Lebelle-sur-Quévillon pour une durée de 300 jours.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les (4) quatre jours qui suivent la première date de publication de cet avis dans ce journal, à la commission des transports du Québec.

Appels d'offres

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-75-19019
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 25 mars 1975

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE LIGNE HERTZIENNE ENTRE LE POSTE MICOUA ET LA CENTRALE MANICOUAGAN 3 COMTÉ DE SAGUENAY

Toute les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 28 janvier 1975

Horaires Télévision

2 CBFT (R-C), Montréal
4 CFCM (TVA) Québec
(4) CBOT (CBC) Ottawa-Hull
5 CKMI, Québec
6 CBMT (CBC) Montréal
(6) CJPM (VA) Chicoutimi
7 CHLT Sherbrooke
9 CBOFT (R-C), Ottawa
(15) CIVQ-TV, (R.Q.) Quebec
(17) CIVM-TQ, (R.Q.) Montréal
10 CFTM (TVA) Montréal
11 CBVT (R-C) Québec
(11) TCQ (câble) Québec
12 CFCF (CTV) Montréal
(12) CKRS, Jonquière
13 CKTM, Trois-Rivières
(13) CJOH (CTV) Ottawa-Hull

matinée

9.00
4 **Au bout du fil**
(4) **The Friendly Giant** (enfant)
6 **Quebec School Telecasts**
(6) **Les bouts d'chou** (enfant)
8 **Pay Cards** (jeu)
12 **Kareen's Yoga**

9.15
2 9 (9) 11 (12) 13 **Les Oraliens** (éducation)
(4) **Ontario School Telecasts**
7 **Dessins animés**
10 36-24-36 (culture physique)

9.30
2 9 (9) 11 (12) 13 **Les 100 tours de Centour** (éducation)
5 **Quebec School Telecasts**
(6) **Ciné-matin:** "Le paradis des mauvais garçons", E.U. 1952. Film policier.
7 **Sans détour** (magazine)
8 (13) **The A.M. Show**
10 **Pour vous mesdames**
12 **The Community** (information)
(30) **Epice ça**

9.45
2 9 (9) 11 (12) 13 **En mouvement**

10.00
2 9 (9) 11 (12) 13 **You-Hou** (enfant)
7 **Pourquoi pas**
12 **The Dick Van Dyke Show** (comédie)
(30) **Pour vous mesdames**

10.15
2 9 (9) 11 (12) 13 **Les contes de la rive** (enfant)

10.30
2 (9) 11 (12) **Départ** (information)
4 **Pour vous mesdames**
(4) 5 6 **Mr. Dressup** (enfant)
9 **Cours scolaires de l'Ontario**
12 **McGowan & Co.**

11.00
2 (9) 11 (12) 13 **Les recettes de Juliette**
4 **Au bout du fil**
(4) 5 6 **Sesame Street** (éducation)
(6) **Le cirque à son meilleur** (enfant)
7 10 **Personnalités** (jeu)
8 **Kareen's Yoga**
12 **Definition** (jeu)

11.30
2 11 **Les enquêteurs associés**
4 **Leçons de beauté** (conseils)
(6) **Dessins animés**
7 **La famille Stone** (comédie)
8 (13) **Romper Room** (enfant)
9 **Les recettes de Juliette**
(9) 13 **Rue Principale**
10 **Pep 75** (éducation)
12 **The Art of Cooking** (cuisine)
(12) **Le module du midi**

11.45
4 **La météo**
(6) **A votre service**

11.50
4 **Les informations**

après-midi

12.00
2 9 11 **D'Iberville** (aventure)
4 **De tout de tous**
(4) 5 6 **Elwood Glover's Luncheon Date** (interview)
7 **Informa 7**
10 **Les p'tits bonshommes** (dessins animés)
8 12 **The Flintstones** (dessins animés)

12.15
(6) **Nouvelles du midi**

12.30
2 9 (9) 11 (12) 13 **Les coqueluches** (variétés)
(6) **Rond-Point**
7 10 (30) **Les tannants** (variétés)
8 **Movie Matinee:** "The Cardinal", (2e partie).
12 **Matinee with George Balcan:** "Once more with Feeling", E.U. 1960. Comédie.

1.00
4 **Voyage au fond des mers** (science-fiction)
(4) **Four for the road**
5 **Robin Hood** (aventure)
6 **Dr. Kildare** (drame)

1.30
2 9 (9) 11 (12) **Le téléjournal**
(4) **Coronation Street** (téléroman)
5 **Peter Gun** (policier)
(6) (30) **Pour vous mesdames**
7 **Ciné 7** "Le refroidisseur de dames", E.U. 1967. Comédie policière.
10 **Au jour le jour** (affaires publiques)
(30) **Les affaires de tout l'monde**

1.35
2 9 (9) 11 (12) 13 **Femme d'aujourd'hui**

2.00
4 **Cinéma:** "Double énigme", E.U. 1946. Drame psychologique.
(4) 6 **Love American Style** (comédie)
5 **The Bob Switzer Show**
8 (13) **What's the good word?** (jeu)
(30) **En prenant le thé:** "Les bagnanrds de Botany Bay", E.U. 1953. Aventures.

2.30
2 9 (9) 11 (12) **Cinéma:** "Sous les mers d'Afrique", It. 1953. Aventures.
(4) 5 6 **The Edge of Night** (téléroman)
8 12 (13) **He knows she knows** (jeu)
10 **Ciné-mercredi:** "Le mystère de la chambre jaune", Fr. 1949. Comédie policière.
(12) **C'est quoi ça?** "La contraception".
13 **Conseil Express**

3.00
(4) 5 6 **Juliette & Friends**
(6) **Personnalités** (jeu)
8 12 (13) **Another World** (téléroman)
(12) **Ne coupez pas**

3.30
4 **Dessins animés**
(4) 5 6 **Take 30** (actualité)
(6) **Jinny** (comédie)
13 **D'Iberville** (comédie)

4.00
2 9 (9) 11 (12) 13 **Bobino** (enfant)
4 **Au sous-sol d'André** (enfant)
(4) 5 6 **Family Court** (drame)
(6) 7 10 (30) **Patofville** (enfant)
8 **It's your move** (jeu)
12 **What's the good word?** (jeu)

4.30
2 9 (9) 11 (12) 13 **Picotine** (enfant)
(4) 5 6 **Dr. Zonk and the Zunkins** (enfant)
(6) **La soeur volante** (comédie)
7 **Cineapero:** "Lord Jim", (2e partie).
8 **The Lucy Show** (comédie)
10 **Jinny** (comédie)
12 **Pay Cards** (jeu)
(30) **Les bouts d'chou** (enfant)

4.50
4 **Les tannants** (variétés)

5.00
2 9 11 **Le monde merveilleux de Disney:** "Le coyotte de Nashville".
(4) 5 6 **Wilderness Nomads** (documentaire)
(6) **Les tannants** (variétés)
8 **Mannix** (policier)
(9) 13 **Cinéma de 5 heures:** "Les matins clairs", All. 1963. Comédie dramatique.
10 (30) **Le fugitif** (drame)
12 **Truth or Consequences** (jeu)
(12) **Cinéma pour rire:** "Ali Baba et les quarante voleurs", Fr. 1954. Conte.

5.30
(4) 5 6 **The Partridge Family** (comédie)
12 **It's your move** (jeu)

5.50
4 **La météo**

5.55
4 **Votre foyer madame** (conseils)

soirée

6.00
2 **Le comportement animal** (documentaire)
4 7 10 (30) **Parle parle, jase jase...**
(4) **Generation**
5 6 **The City at Six** (information)
(6) **Studio Six** (interview)
8 **Newsline**
9 **Tout à l'heure**
12 **Pulse** (information)

6.30
2 11 **Actualités 24**
(4) **This Day** (information)
5 **Around the City with Bob** (information)
(6) **Parle parle, jase jase...**
(12) **Information première**

6.40
(12) **Actualités nationales**

7.00
4 **Aujourd'hui le 5 février** (information)
5 6 **Bon appétit!** (cuisine)
7 **Le théâtre des étoiles**
8 **Country Way** (musique western)
(9) **Le 9 vous informe**
9 **Le téléjournal**
10 **Le 10 vous informe**
12 **That's my Mama** (comédie)
(12) **Chapeau melon et bottes de cuir** (suspense)
13 **Le 13 vous informe**
(15) (17) **Rythmes**

7.30
2 9 11 **Consommateurs avertis** (information)
4 (6) 7 10 (30) **Le ranch à Willie** (musique western)
(4) 5 6 **Keith Hampshire's Music Machine** (variétés)
8 **Banjo Parlor** (variétés)
(9) 13 **Jinny** (comédie)
12 **McGowan & Co.**
(15) (17) **Bons baisers**

8.00
2 9 (9) 11 (12) 13 **Hockey:** "Ligue nationale. Du Forum de Montréal, les Red Wings de Détroit vs les Canadiens.
4 **Les grandes productions:** "Mission diabolique", All. 1957. Drame de guerre.
(4) 5 6 **This Land**
(6) **Les grandes productions:** "Mademoiselle de Paris", Fr. 1955. Comédie sentimentale.
7 **Les grandes productions:** "Je reviendrai à Kandara", Fr. 1956. Drame policier.
8 **Wednesday Movie:** "Airport", E.U. 1969. Drame.
10 **Les grandes productions:** "Show Boat", E.U. 1951. Comédie musicale.
(15) (17) **Allez hop!**
(30) **Les grandes productions:** "Les lavandières du Portugal", Fr. 1957. Comédie.

8.30
(4) 5 6 **Musicamera**
(15) (17) **Si on s'y mettait**

9.00
(15) (17) **Le monde d'aujourd'hui**

9.30
(4) 5 6 **Music in our time**

10.00
4 **Auto Patrouille** (policier)
(6) 7 10 **Si Québec m'était conté** (jeu)
(30) **Gens de parole**

10.30
2 9 (9) 11 (12) 13 **Le téléjournal**

CE SOIR:

"Parle parle, jase jase...": Normand Toupin ministre de l'Agriculture, Anne René, Renée Martel, Lise Watier et Nicolle Croisille.

Lise reçoit à 23h: la comédienne française Sylvia Monfort.

4 (6) 7 10 (30) **Les nouvelles TVA**
(4) 5 6 **Pacificanada** (documentaire)
12 **As it is** (affaires publiques)

10.45
2 9 (9) 11 (12) **Nouvelles du sport et météo**
8 **Confidential Canada**
13 **Le 13 vous informe**

11.00
2 9 (9) 11 (12) 13 **Appelez-moi Lise** (variétés)
4 **Ciné-4:** "Le dolmen tragique", Fr. 1947. Drame policier.
(4) 5 6 8 12 (13) **News**
(6) **En fin de soirée:** "La chevauchée des bannis", E.U. 1959. Western.
7 **Informa 7**
10 **La couleur du temps**
(30) **Ciné 23h:** "Nuit sans fin", Fr. 1946. Drame.

11.15
7 **Cinéma 7:** "Bunny Lake a disparu", E.U. 1965. Drame policier.
8 **News**
10 **Sans pantoufles:** "Le gigolo", Fr. 1960. Drame psychologique.

11.20
12 **Pulse** (information)

11.22
(4) 5 6 **Viewpoint** (information)

11.30
(4) **CBOT Tonight** (information)
5 **After Eleven:** "The greatest show on earth", E.U. 1951. Film de cirque.
6 **Montreal Tonight** (information)

11.50
(4) **Mostly Music** (variétés)

11.55
6 **Cine-Six:** "Mr. Inside - Mr. Outside", E.U. 1973. Drame policier.

12.00
2 9 11 (12) **Cinéma:** "Stop", Can. 1971. Drame psychologique.
(9) **Cine-Soir:** "La farfelue de l'Arizona", E.U. 1961. Western.
12 **The Twelve-Midnight Movie:** "The Riot", E.U. 1968. Drame.
13 **Ciné-soir:** "Désir sous les ormes", E.U. 1957. Drame psychologique.

12.15
8 **The Bold Ones** (drame)

12.45
10 **Le 10 vous informe**

1.30
2 **Le téléjournal**

La Coopérative les petits dessins et LE JOUR présentent

Les bandes dessinées québécoises

vie et culture

Après Kébec Disc

Kébec Spec fonde Kébec Films et lance Yvon Deschamps partout

(par B.D.) — Kébec Spec, sans doute la plus grosse entreprise québécoise de production de spectacles, se lance aujourd'hui dans la production de films après avoir déjà fondé l'an dernier une première filiale vouée à la production de disques. Dans tous les cas, c'est Yvon Deschamps, l'une des valeurs les plus sûres du spectacle québécois, qui sert de locomotives à ces nouvelles entreprises de Guy Latraverse.

Le premier film de Kébec Films, raison sociale de la dernière née de ces filiales, s'intitule "Allo, salut, comment ça va?". Il s'agit d'un film d'une heure, enregistré l'automne dernier à Drumondville, et rassemblant l'essentiel des dernières créations d'Yvon Deschamps. La première de ce film aura lieu lundi prochain (10 février) sur l'écran de Télé-Métropole (Canal 10 à Montréal) de 21h30 à 22h30. Dans ce film, Yvon Deschamps fait ses deux nouveautés, "Le Bill 22" et "Faire un homme", ainsi que quelques chansons.

Cette première production de Kébec Films a été réalisée par Gary Plaxton et c'est Serge Doyon qui dirige la nouvelle filiale de Guy Latraverse. D'autres récitals ont été enregistrés cette année (Renée Claude entre autres) et devraient normalement être diffusés dans les mois prochains. Interviewé récemment par LE JOUR, dans le cadre d'une enquête qui sera publiée samedi, Guy Latraverse déclarait compter beaucoup sur cette nouvelle filiale pour la conquête des marchés étrangers, notamment la France. "On aura quelque chose à leur montrer pour vendre nos artistes",, déclarait-il.

Quant à Kébec Disc, dont les produits sont distribués par Trans-Canada, et qui voyait le jour l'an dernier avec "La libération de la femme" d'Yvon Deschamps, elle récidive aujourd'hui avec le tout nouveau Deschamps, titré "Le Bill 22", qui sera lancé lundi prochain au Ritz Carlton. Ce disque a été enregistré à Chicoutimi et comprend, en plus de "Bill 22", des monologues récents comme "La mort du boss" et "La liberté".

La Passion du Christ

Quant à Yvon Deschamps, il se multiplie d'ailleurs ces temps-ci. Il faisait une rentrée à l'Outremont les 25 et 26 janvier et il a commencé hier soir à Sorel une tournée d'un mois qui le conduira dans seize salles à travers le Québec.

On pourra le revoir dès samedi prochain à Longueuil, au Cégep Édouard-Montpetit. Le programme de cette tournée a été complètement renouvelé depuis le dernier passage de Deschapms à la Place des Arts. Il comprend un petit bijou très apprécié à l'Outremont qui raconte les déboires d'un ouvrier appelé Lalumière qui a trouvé la "vérité" à la suite d'une fracture du crâne, et qui prêche le bon côté de la vie; le scénario est inspiré de la Passion du Christ et le résultat est délirant!

(photo Guy Dubois)

Virage dangereux

François Faucher, Yvette Brind'amour et Claude Préfontaine font partie de la distribution de la comédie de J.B. Priestley, "Virage dangereux", que présente actuellement le Théâtre du Rideau-Vert.

McGill accueille l'acteur shakespearien Barry Boys

Demain, Barry Boys, célèbre acteur shakespearien, présentera à McGill un récital des oeuvres de Shakespeare. Son programme, intitulé *Speak the Speech*, comprendra des extraits de "Hamlet", "Macbeth", "Le Roi Lear", "Roméo et Juliette", "Henri V", "Comme il vous plaira", "Les Deux Gentilshommes de Vérone" et "The Sonnet". M. Boys sera accompagné de Rebecca Penneys, au clavecin.

Barry Boys a reçu sa formation d'abord à la Royal Academy of Dramatic Art à Londres, et plus tard dans plusieurs centres d'art dramatique à Berlin, Paris, Lyon et Milan. Au début de sa carrière d'acteur et de metteur en scène en Angleterre, il travailla pour des troupes telles que le "Theatre-in-the-Round", la Compagnie Old Vic de Bristol et Nottingham Playhouse. Il a joué les premiers rôles lors des festivals de Shakespeare et d'autres auteurs classiques dans le "West End" de Londres et s'est produit à la télévision britannique.

"Hamlet" au Centaur

En 1965, Guthrie Theatre et la Fondation Rockefeller invitaient M. Boys aux États-Unis pour collaborer à un projet spécial consacré au théâtre. Il recevait plus tard une subvention de plus de 250,000 dollars en vue de former The Actors Company, une compagnie à répertoire classique pour le compte de NET (télévision éducative). Boys a enseigné en Angleterre ainsi qu'aux États-Unis et donné des récitals de poésie dans toutes les parties de l'Amérique. Il a accompagné Yevgeny Yevtushenko dans ses tournées au Canada et aux États-Unis et traduit les oeuvres de ce poète russe. Plus tard, au cours de la saison, Boys fera la mise en scène de "Hamlet" pour le théâtre Centaur.

Le récital Boys commencera à 20h et se déroulera au Pavillon Redpath du campus de McGill. Le prix d'entrée est de $2.00 (étudiants: $1.00). Les billets sont en vente au guichet du Centre universitaire, 3480, rue McTavish, ou à l'entrée du pavillon.

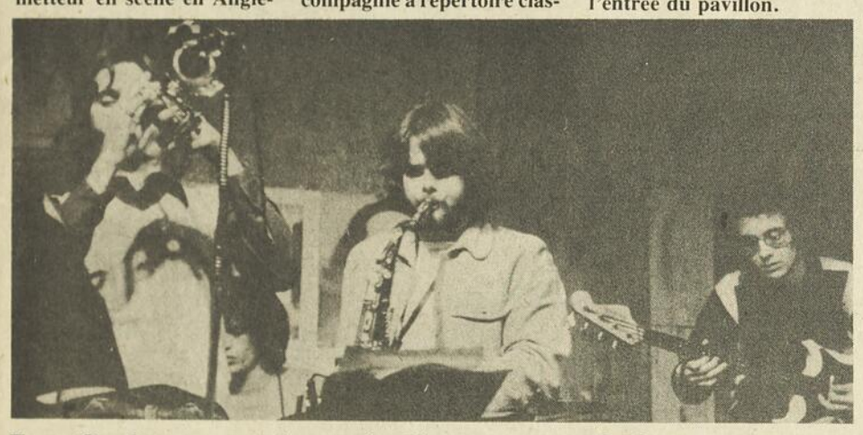

Le Quintonal jazz à Concert-midi

Demain midi, si vous voulez bouffer du jazz au son d'un sax., d'une batterie, d'une trompette, d'un bugle horn, d'un piano ou d'une basse, rendez-vous au hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier à la Place des Arts de midi à 13 heures. Le Quintonal jazz vous bourrera de sa musique.

Confirmation de la victoire d'Hardy sur Phaneuf

Quinze organismes passent aux Affaires culturelles

À la suite d'une entente conclue avec son collègue Denis Hardy, le ministre responsable du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a confirmé le transfert de plusieurs préoccupations administratives qui seront prochainement confiées au ministère ds Affaires culturelles.

Le ministre Paul Phaneuf annonce en effet que les programmes d'assistance aux organismes suivants passeront sous la responsabilité du ministère des Affaires culturelles à partir du 1er avril 1975. Il s'agit de:

—Alliance Chorale Canadienne
—Association des Cinéastes amateurs du Québec
—Association québécoise du Jeune théâtre
—Camp musical Accord Parfait
—Camp musical Harmonie d'Asbestos
—Camp musical St-Alexandre
—Conseil régional d'orientation culturelle de Baie St-Paul
—Corporation du festival d'été de Longueuil
—Fédération des associations musicales du Québec
—Fédération des loisirs danses du Québec
—Festival d'été du Québec
—Jeunesses littéraires du Québec
—Société des jeunes artistes créateurs
—Les fêtes du Vieux St-Eustache.
—Comité du centenaire de St-Eleuthère.

Ces changements entraînés par la nécessité de réaménagements administratifs tiennent compte des mandats particuliers que doivent remplir le ministère des Affaires culturelles et le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

En ratifiant leur accord, les deux ministres ont conjointement formulé le souhait que chacun des organismes concernés maintienne son dynamisme et poursuive sa croissance. Sans la moindre modification de ses structures internes, le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports écarte ainsi les risques d'assistance duplicatrice en poursuivant la coordination de l'aide gouvernementale dans les secteurs suivants:

1—Sports;
2—Développement régional et plein air;
3—Activités socio-récréatives.

où irons-nous?

Cinémas

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2934: "Le sexe-nu" et "Chevalier servant à louer".
ATWATER I: Plaza Alexis Nihon (niveau du métro) 935-4246: "Towering inferno": 12.30, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Plaza Alexis Nihon (étage mode) 931-3313: "Airport '75": 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Green Av., Westmount, 937-2747. "Le petit prince", (version anglaise(: 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 9.15.
BERRI: 1280 St-Denis, 878-2424. "M. Majestyk": 2.35, 6.10, 9.40. "Les casseurs de gang": 12.55, 4.25, 7.55.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc, 844-1932. "These pleasures condemned", 1.10, 4.00, 6.50, 9.40. "Ragina's secrets" midi, 2.50, 5.40, 8.30.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180. "Vas-y Bonhomme": 12.30, 3.35, 6.40, 9.50. "La grande trouille": 2.00, 5.05, 8.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 524-1685. "Deux hommes dans la ville": 12.15, 3.20, 6.35, 9.50". "Vingt pas vers la mort": 1.50, 5.00, 8.10.
CHATEAU I: 6956 St-Denis 271-4400; "Gina": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00. 9.00.
CHATEAU II: 6956 St-Denis 271-4400. "Karaté sur moto": 2.55, 6.15, 9.35. "La nonne et les sept pécheresses": 1.10, 4.30, 7.50.
CINÉMA CHEVALIER: 1590 rue St-Denis: "Le mouton enragé": 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50.
CINÉMA 2001: 855 Décarie, 277-2001. "La montagne sacrée": 7.15, 9.30.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger est, 722-0302: "2001 Odyssée de l'espace": 6.15, 9.00
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O., 861-2996. "Antoine et Sébastien": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINÉMA LE PIERROT: 1590 St-Denis 845-3223. "Le trio infernal": 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
CINÉMA V: 5550 Sherbrooke O., 489-5559, SALON ROUGE: "Flesh Gordon": 5.30, 7.00, 8.30, 10.00. "Marry me, marry me": 8.05. SALON BLEU: "Rabbi Jacob": 6.20, 9.45. "Marry me, marry me: 8.05.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O., "Gone with the wind": 12.30, 4.20, 8.10.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "Vincent, François, Paul et les autres": 7.20, 9.30
DAUPHIN (McLaren): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Toute une vie": 7.15, 9.30. Sam.
DAUPHIN (Renoir): 2396 Beaubien E., 721-6060. "J'irai comme un cheval fou": 7.15, 9.15.
ÉLYSÉE: 35 Milton, 842-6053. SALLE RENAIS: "Amarcord": 7.15, 9.30. SALLE EINSTEIN: "Les fiançailles": 7.15, 9.30.
ÉLECTRA: 114 est, rue Ste-Catherine 522-9177: "Prenez la queue comme tout le monde": 1.00, 3.50,6.45, 9.40. "Le feu aux lèvres": 2.20, 5.15, 8.10.
ÈVE: 1229 St-Laurent, 861-3151. "The minor's wife": 10.00, 12.55, 3.40, 6.40, 9.35. "Deap love": 11.35, 2.25, 5.20, 8.15.
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600. "Flesh Gordon": 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Antoine et Sébastien": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
GREENFIELD I: 519 Boul. Taschereau, 671-6229. "Gina" 7.00, 9.00.
GREENFIELD II, 519 boul. Taschereau, 671-6229. "Karaté sur motos": 2.50, 6.10, 9.25. "La nonne et les sept pécheresses": 1.10, 4.25, 7.40.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000. "Dernière maison sur la gauche", 6.50, 10.00. "Dorothéa": 8.20
KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707. "Lt. Robin Crusoe": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
LAVAL I: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "Gina": 7.00, 9.00.
LAVAL II: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "Journal secret d'une prison de femmes": 5.55, 9.15. "Marchands de filles": 7.40.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851. "God father II": 12.45, 4.20, 8.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E., 525-2174. "Dernière maison sur la gauche": 6.50, 10.00. "Dorothéa": 8.20.
OUTREMONT: 1248 ouest Bernard, 277-4145. Mercredi: Soirée rencontre avec Jean-Pierre Lefebvre. "L'homoman" et "On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire": 7.00. Jeudi: "Délirance": 7.00. "Mort à Venise": 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O., 866-6991. "Texas chainsaw massacre": 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.35.
PAPINEAU I: 4519 Papineau, 521-6853. "Contes immoraux": 1.10, 2.50, 4.35, 6.15, 8.00, 9.40.
PAPINEAU II: 4519 Papineau, 521-6853. "Mon nom est personne": 1.15, 5.15, 9.05. "Alleluia défie l'ouest": 3.30, 7.20.
PARC (Verdun) 720 Avvt..... ddde Il"Égllllllllise, 768-1509. "Gina", 7.00, 9.00.
PIGALLE: 318 Ste-Catherine O., 861-2807. "Mon nom est personne": 1.15, 5.15, 9.10. "Alleluia défie l'ouest": 3.20, 7.20.
PLACE DU CANADA: Entrée Via Hôtel Château Champlain, 861-4595. "Front page" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE LARGE: 577 Dorchester O., 866-2644. "Gina": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: LITTLE: 577 Dorchester O., 866-2644. "The night porter": 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00.
PLAZA 6505 St-Hubert, 274-6155. "Vas-y bonhomme": 12.30, 3.35, 6.40, 9.50. "La grande trouille": 2.00, 5.05, 8.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215. "Prison babies": 1.10 4.00, 7.00, 10.00. "Obscene house": 11.50, 2.40, 5.40, 8.30.
RIVOLI I: 6906 St-Denis, 277-4129. "Journal secret d'une prison de femme": 2.50, 6.10, 9.30. "Marchand de filles": 1.10, 4.35, 7.55.
RIVOLI II: 6906 St-Denis, 277-4129. "La révolte des morts vivants": 2.25, 5.55, 9.25. "La furie des vampires": 12.40, 4.10, 7.40.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine O., 932-1139. "Earth quake": 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30. Samedi dernier spectacle: minuit.
SNOWDON: 5225 boul. Décarie: 482-1322. "Klansman": 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.45.
ST-DENIS: 1594 St-Denis, 849-4211. "Autant en emporte le vent": 1.30, 7.35, "Force 8": 5.45.
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges, 721-8243. "The night porter": 12.25, 2.40, 4.55, 7.05, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-1451. "Contes immoraux": 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092. "Le cercle noir": 8.00. "Terreur aveugle": 6.30, 9.40. VERSAILLES: 7255 Sherbrooke E., (SALON BLEU(: "Sonny & Jed": 6.00, 9.25. "Zambo": 7.40. Sur semaine dès 6.00. (SALON ROUGE) "Gina": 7.00, 9.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577. "Général Idi Amin Dada": 7.30, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: "Freebie and bean": 12.45, 2.45, 4.45, 6.55, 9.05.
YORK: "Man with the golden gun": 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.05.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis, 844-8734. Mercredi: "The sentimental bloke": 7.30. "Isis au 8" et "Ataboy": 9.30. Jeudi: "Harakiri": 8.00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. De Maisonneuve, 879-4349. Relâche
VIDÉOGRAPHIE, 1604 St-Denis, 842-9786. "Canadian Gypsum": 8.00. Jusqu'au 9 février, relâche le lundi.

Théâtres

NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE, 1200 rue Bleury: "L'école des femmes" de Molière. Lundi, mardi et mercredi, en matinée jeudi et vendredi: 19.30 Samedi: 20:30. Renseignements: 866-1964.
THÉÂTRE DE QUAT-SOUS: 100 est avenue des Pins, 845-7277. "Colette et Pérusse" de Robert Claing, à 20.30. Relâche le lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis .
PLACE DES ARTS: (Théâtre Port-Royal): La Compagnie Jean Duceppe présente: "Charbonneau et le chef" à 20.30. Samedi: 18.30 et 22.00
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau, 523-1211. "Les hauts et les bas de la diva Sarah Ménard par eux-mêmes", 20.30. Relâche le lundi.
THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest, Ste-Catherine. "La barrière", de Marc F. Gélinas à 20.30 Relâche le lundi.

Variétés

AU BOUT DU VIEUX: 356 Berri (près du port) 844-0567. Relâche.
CAFÉ CAMPUS: 3315 de la Reine-Marie, 735-1259. Relâche.
CAFÉ BRACQUE (à Dorion) 455-4685. Relâche
CASANOUS: (association espagnole) 485 Sherbrooke O., 844-3691. Du jeudi au dimanche: Normand Grégoire, chansonnier à 22.30 et minuit.
IN CONCERT 2 LE ROYER: 861-5669. Relâche
LA GRANGE de Beloeil, 225 rue Prévert. Relâche
L'ÉVÊCHÉ: (Hôtel Nelson, Place Jacques-Cartier) "Little John Fingers".
LA GRANDE PASSE: 411 rue Ontario E., 844-6284. Relâche
LE PATRIOTE: 1474, Ste-Catherine E., 521-6666.Relâche.
LE PATRIOTE EN HAUT: "Manon Last Call" et "Joualez-moi d'amour": Relâche les lundi et mardi.
PLACE DES ARTS: Salle Wilfrid Pelletier. Jacques Michel, mardi 20.30, mercredi 19.00. Jeudi: Mireille Mathieu.
Théâtre Maisonneuve: 'From Russia to Israël, à 20h30. Jeudi: relâche.

En spectacle ce soir à l'uducu
LE GROUPE FM
1203 St-Alexandre (une rue à l'ouest de Bleury)
Entree: $1.00 Bière .60

Le Joncaire
Un restaurant hors pair qui vous invite à la bonne chère dans une reposante atmosphère
DÉJEUNERS D'AFFAIRES $2.50 à $5 ET TABLE D'HOTE
Réservations: 845-7275
12 ouest, rue Saint-Paul Vieux-Montréal

de DENYS ARCAND 14 ANS
Un film à la fois humain et brutal.
gina
CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD
ET LA PARTICIPATION DE DONALD LAUTREC
2e SEMAINE
COULEUR
CINEMA P.V.M. · CHATEAU 1 · VERSAILLES
GREENFIELD Pk. · LAVAL · PARC-VERDUN

Ballet moderne
Le service d'animation socio-culturel de l'Université du Québec à Montréal présente:
LES BALLETS MODERNES DU QUÉBEC
les vendredi et samedi 7 et 8 février à 20h30 à l'auditorium du pavillon Lafontaine, 1301 est rue Sherbrooke.
PROGRAMME
Vendredi 7 février. L'homme et la femme et La guerre pour la paix.
Samedi 8 février. Pollution et La guerre pour la paix.
Entrée: membres de l'Uquam $2.00
autres $3.00
Les billets seront en vente à la porte de l'auditorium le soir des spectacles.
Renseignements et réservations: 876-3084.

Galerie d'Art Claude Luce
étude de textures
Ronald Arés Bergeron
vernissage les 4 et 5 février
exposition du 4 février au 1er mars
Heures d'ouverture: du mardi au samedi incl. de 12h à 18h. jeudi et vendredi jusqu'à 21h.
1637, rue Saint-Denis
Montréal 849-8502

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent
YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU
dans
POUR TOUS
Vincent, François, Paul et les autres...
UN FILM DE CLAUDE SAUTET
CREMAZIE
ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210
Sem.: 7.20 - 9.30
SAM-DIM: 12.30-2.45-5.00-7.30-9.30

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE. 18 ANS Adultes
APRES "VIVA LA MUERTE"
ARRABAL
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
AVEC EMMANUELLE RIVA ET GEORGE SHANNON
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÉS D'IBERVILLE 721-6060
SEM: 7.15-9.15
SAM-DIM: 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS, PIERRE DAVID et YVES ROUSSET-ROUARD présentent
POUR TOUS
UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU
GENERAL IDI AMIN DADA
PRESIDENT DE L'OUGANDA
Un film de BARBET-SCHROEDER
"on ne court jamais aussi vite qu'une balle de fusil"
VILLERAY
ST-DENIS, JARRY 388-5577
SEM: 7.30-9.30
SAM-DIM: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

LA BARRIÈRE
de MARC F. GÉLINAS
mise en scène
CLAUDE JUTRA
avec
pierre dufresne robert rivard
roland d'amour jean-louis millette
louise cuerrier guy nadon
yvon leroux denis mercier
décors gabriel contant musique: michel hinton
costumes lydia randolph
"première ce soir"
au théâtre du nouveau monde
84 ouest rue sainte-catherine
tnm Tél.: 861-0563

le sport

Pour le championnat canadien

Jim Hunter rentre d'Europe déçu de son rendement...

MEGEVE (PC) — Jim Hunter, de Calgary, quittera le cirque blanc de la Coupe du Monde de ski alpin cette semaine pour rentrer au Canada où vont se disputer les championnats nationaux de ski alpin.

Hunter, déçu de son rendement dans les compétitions de la Coupe du Monde, a dit que son seul sujet de satisfaction était d'avoir passé le mois de janvier sans subir de blessures, ce qui l'avait changé des deux dernières années.

Hunter a ajouté qu'il ne réussissait pas à trouver pourquoi il réalisait d'excellents temps dans les descentes d'entraînement et ne parvenait pas à bien figurer pendant les compétitions.

En dépit du comportement décevant de Hunter, l'équipe canadienne a produit une bonne impression en descente et les Européens considèrent que Dave Murray, 21 ans, de Vancouver; Dave Irwin, de Thunder Bay; Steve Posborski, 17 ans, de Toronto et Ken Read, 19 ans, de Vancouver, ont le potentiel requis pour devenir de grands champions.

Par ailleurs, Gary Aiken, de Trail, Russell Goodman, de Montréal, et Alain Cousineau, de Brownsburg, participent aux compétitions de la coupe d'Europe afin d'acquérir plus d'expérience.

Les équipes nationales masculine et féminine rentrent cette semaine au Canada pour les championnats nationaux qui auront lieu en fin de semaine prochaine à Kamloops, Colombie-Britannique et Jasper, Alberta et pour préparer les compétitions de la Coupe du Monde qui auront lieu à Whistler Mountain, Colombie-Britannique, du 27 février au 1er mars.

Hunter a été un désappointement pour les instructeurs canadiens, après avoir terminé au 4e rang à deux reprises à la fin de la saison dernière. De plus, à la suite d'une excellente tenue à l'entraînement, Hunter a continué de décevoir dans les compétitions, ce qui s'est produit encore en fin de semaine dernière alors qu'il s'est classé parmi les premiers aux essais, mais a difficilement terminé parmi les 10 premiers dans la compétition.

À sa défense, l'instructeur Scott Henderson, rappelle que Hunter n'en est qu'à sa 2e saison en compétitions mondiales.

L'an dernier, Hunter s'est blessé au genou droit à l'entraînement à St-Moritz en janvier, après avoir été victime d'un accident semblable l'année précédente vers la même date.

Les A's en arbitrage

SAN FRANCISCO — Un quotidien de San Francisco "The Examiner", écrit que sept joueurs des Athletics d'Oakland, les champions du monde du baseball professionnel, y compris Reggie Jackson et Sal Bando, avaient décidé d'aller en arbitrage pour régler leur différend salarial avec le propriétaire du club Charles O. Finley.

Le journal ajoute que les autres joueurs sont les lanceurs Rollie Fingers et Ken Holtzman ainsi que Joe Rudi, Ray Fosse et Gene Tenace.

Le journal indique que Reggie Jackson, à la suite du contrat signé par Jim Hunter avec les Yankees de New York, exigerait $200,000 par an.

Les trois buvaient!

TORONTO (PC) — Les trois patineurs évincés de l'équipe nationale de patinage de vitesse ont entretenu une dispute continuelle avec l'instructeur Jorritt Jorristma, a révélé, hier, John Hurdis, président de l'ACPV.

Selon Hurdis, les patineurs ont tenté par tous les moyens de détruire l'autorité de l'instructeur.

Sylvia Burka, de Winnipeg, Gérald Cassal, d'Ottawa, et Andrew Barren, d'Edmonton, ont été renvoyés au Canada d'Inzel, Allemagne de l'Ouest, et ne représenteront pas le pays cette année.

C'est la 3e fois que le comité de discipline sévissait contre Mlle Burka cette année. À la mi-janvier, Burka, Cassan et Barran ont été séparés des six autres membres de l'équipe sur les ordres de l'instructeur et envoyés à Innsbruck afin de s'entraîner par eux-mêmes parce qu'ils causaient du trouble au sein de l'équipe.

On leur reproche de ne pas avoir respecté le couvre-feu et les règlements de l'entraînement, en plus de boire tel que rapporté dans une lettre adressée à l'ACPV pendant leur présence à Innsbruck.

Selon Hurdis, il fallait songer à sauver l'instructeur d'équipe en sacrifiant ces trois patineurs. Hurdis a ajouté que leur retrait de l'équipe nationale ne les empêcherait pas de participer aux compétitions en Amérique du Nord, y compris les championnats canadiens ce printemps, mais ils seront privés de toute aide financière.

Mlle Burka a été la meilleure patineuse de vitesse du Canada au cours des trois dernières années, en plus de remporter plusieurs compétitions mondiales en Europe, y compris le championnat mondial junior.

les capsules

de Christian Nobert

Après six mois d'absence dans le ring, **Clyde Gray,** le champion du Canada et des Jeux du Commonwealth chez les moyens, défendra son titre canadien le 3 mars contre le Québécois **Marc Gervais.** Je n'ai pas besoin de vous dire que le titre ne changera pas de mains.

C'est évident aussi que la troisième tranche de la coupe Molson a été remporté par **Guy Lafleur** (avec le boni de $1,000). Mais c'était la première fois cette saison que **Ken Dryden** se hisse à la deuxième place. Pour revenir à **Lafleur,** il domine, après 52 matches réguliers, le classement pour l'obtention de la coupe avec 88 points, seulement 51 de plus que **Pete Mahovlich,** le deuxième. C'est une vraie farce...

On ne peut pas se tromper, **Jimmy Connors** ne prendra jamais part à la coupe Davis pour les États-Unis tant que **Dennis Ralston** sera le capitaine de l'équipe américaine. Un choix entre un capitaine et un coucou qui joue malheureusement très bien.

Les trois choix privilégiés de la Ligue nationale de crosse lors du repêchage hier à Philadelphie: **Doug Favell,** le gardien des Maple Leafs de Toronto, a été choisi par Philadelphie; **Rick Dudley,** des Sabres de Buffalo, jouera pour Long Island; et **Michel Blanchard,** directeur des pages sportives à La Presse, sera encore avec les Québécois.

La discipline c'est pas le point fort des athlètes en ce moment. Après la suspension des trois membres de l'équipe canadienne de patinage de vitesse lundi, la commission de discipline de la Fédération autrichienne de ski en a fait de même pour **Ingrid Schmid-Gfoelner,** mais sans toutefois la radier de l'équipe.

Le président du conseil mondial de la boxe, **Ramon Velazquez,** a annoncé hier que la WBC ne reconnaîtra pas en tant que championnat du monde des lourds le combat **Ali-Wepner.** La British Boxing Board aurait-elle convaincu la WBC?

La ville de Pittsburgh cherche des acheteurs pour les 84,000 billets encore invendus pour les matches des Penguins. Le maire de la ville, **Peter Flaherty,** a rencontré trente hommes d'affaires influants pour leur exposer les faits: les Penguins quitteront Pittsburgh s'ils n'ont pas un soutien fiancier.

La nageuse américaine **Lynne Cox** a réussi hier la traversée du détroit néo-zélandais de Cook large de 22 km. **Lynne,** âgé de 18 ans, détient déjà le record pour la traversée de la Manche et c'est la première femme à réussir cet exploit.

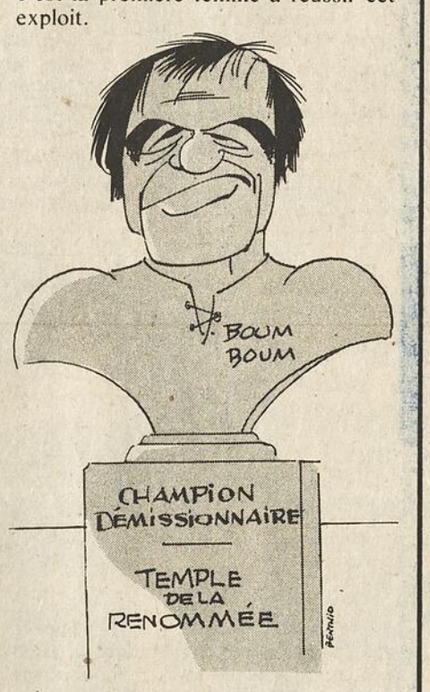

Joe Frazier, ancien champion du monde des lourds, est devenu son propre gérant. Ce dernier a obtenu lundi un permis de la Commission athlétique de l'État de la Pennsylvanie.

C'est triste, mais vrai. Pour la première fois depuis 1960, les Roughriders de la Saskatchewan ont bouclé un exercice financier avec un déficit de $87,000. La hausse des salaires des joueurs, les coûts de déplacements et la baisse des ventes de billets à la suite de la grève des joueurs seraient les raisons de ce déficit. "Bonsoir les Spoartiffs et à deux mains."

Les Red Wings de Détroit ne constituent peut-être pas la plus grande attraction de la Ligue nationale cette saison, mais ils offrent tout de même un bon spectacle. Ils seront les visiteurs ce soir au Forum contre le Canadien qui arrive tout juste d'une tournée fort profitable sur la côte du Pacifique.

Les Wings occupent présentement le quatrième rang de la division Norris, devançant seulement les Capitals de Washington au classement... Bref, à moins d'un miracle, Marcel Dionne et ses coéquipiers ne devraient pas participer aux séries éliminatoires cette année.

les statistiques hockey

REÇU LE 17 FEV. 1975 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Matches d'hier non compris

Ligue nationale

Division James Norris

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Montréal	30	9	13	240	145	73
Los Angeles	29	9	13	178	112	71
Pittsburgh	20	19	11	204	190	51
Detroit	4	42	5	109	265	13

Division Charles Adams

Buffalo	33	11	7	225	157	73
Boston	27	14	10	232	151	64
Toronto	19	25	7	170	200	45
Californie	12	55	9	141	214	33

Division Lester Patrick

Philadel	32	11	7	178	107	71
NY Rangers	26	15	10	210	166	62
NY Islanders	21	17	13	172	139	55
Atlanta	22	20	10	147	149	54

Division Connie Smythe

Vancouver	26	20	5	174	159	57
Chicago	24	22	5	164	148	53
St. Louis	19	22	9	161	179	47
Minnesota	13	30	6	133	215	32
K. City	10	34	6	124	216	26

Compteurs

	B	A	Pts
Esposito, Bos	47	49	96
Orr, Boston	31	60	91
Lafleur, Mont	40	45	85
Mahovlich, Mont	25	50	75
Dionne, Det	29	44	73
Robert, Buff	29	37	66
Clarke, Phila	14	52	66
Gilbert, Rang	29	36	65
Perreault, Buff	27	37	64
Ratelle, Rang	23	39	62
Bucyk, Bos	23	37	60
Lemaire, Mont	23	36	59
Vickers, Rang	22	37	59
Schock, Pitts	19	39	58
Mikita, Chica	21	36	57
Martin, Buff	27	29	56
D. Potvin, Islan	18	38	56
Grant, Det	29	24	53

Association mondiale

Division canadienne

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Qué	32	17	0	207	158	64
Tor	27	20	2	210	181	56
Edm	24	17	2	162	145	
50Van	22	23	2	143	155	46
Win	20	22	2	174	156	44

Division est

N.A	27	19	2	165	168	56
Cle	21	26	2	140	157	44
Chi	18	30	1	166	196	37
Ind	10	36	3	108	199	23

Division ouest

Hou	31	16	0	218	148	62
Pho	25	20	6	179	165	56
Min	26	20	0	192	154	50
S.D	23	20	1	156	151	47
Bal	13	33	3	117	204	29

Compteurs

	B	A	Pts
Hull, W	45	37	82
S. Bernier Q	38	41	79
Lund, H	25	44	69
Lacroix, SD	22	45	67

Ligue majeure (Qué.)

Section est

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Qué	26	20	2	213	185	54
T.-Riv	23	20	8	217	213	54
Chicou	17	27	4	206	280	38
Sorel	13	34	7	209	292	33
Shawini	11	28	9	202	279	31

Section ouest

Sherbro	35	9	3	292	162	73
Cornw	28	14	9	232	197	65
Mont	24	19	5	287	233	53
Hull	24	22	4	273	255	52
Laval	20	28	5	243	278	45

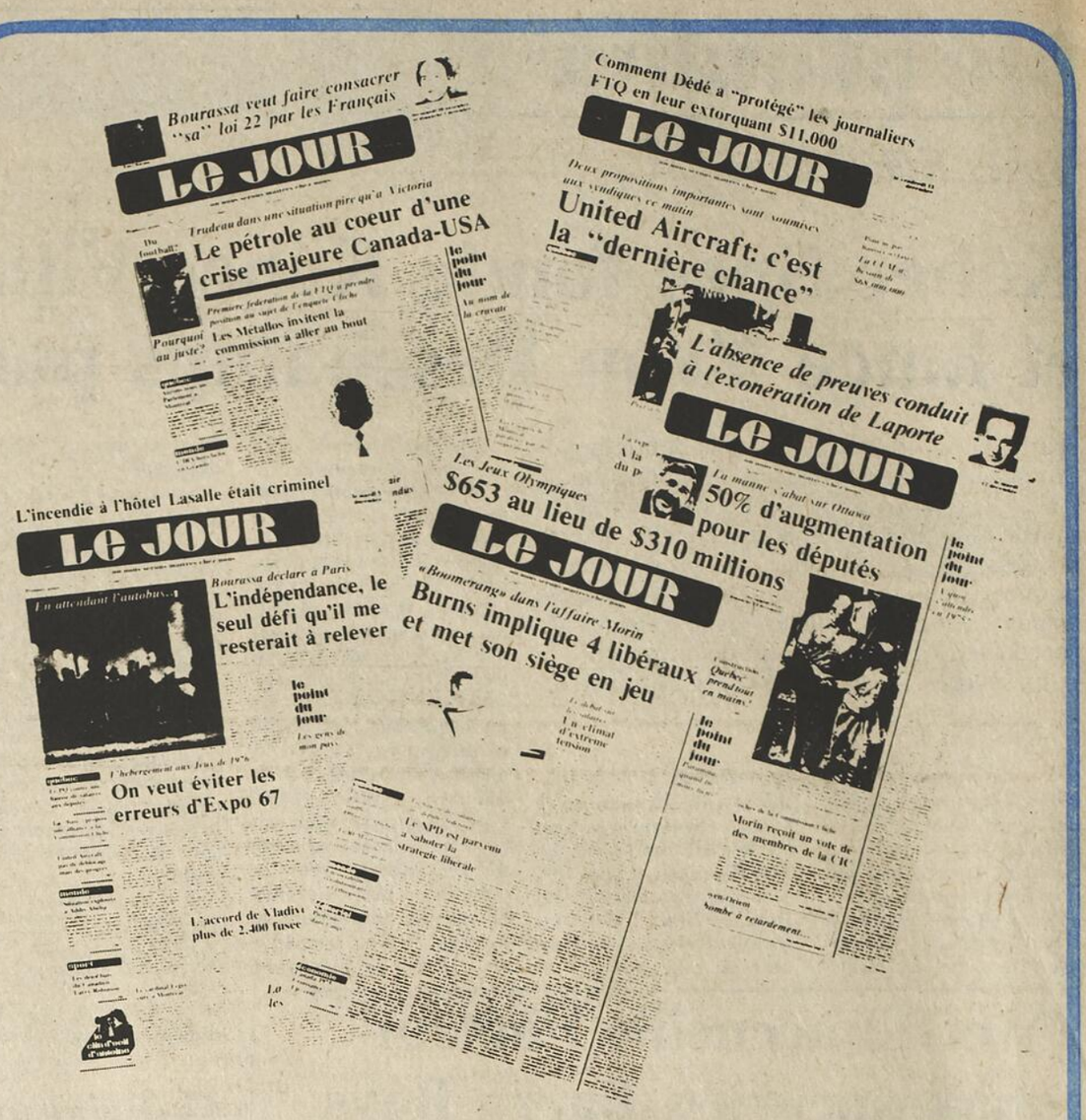

UN ABONNEMENT POUR VOUS C'EST INTÉRESSANT UN ABONNEMENT POUR NOUS C'EST IMPORTANT

LE JOUR

ABONNEMENTS PAR CAMELOTS ($1.50 par semaine)

MONTRÉAL
Rive-Sud
Laval
St-Jean
331-8961
332-3890
CÔTE NORD
Baie Comeau
Hauterive
589-5017
Sept-Îles
Port Cartier
962-5335
OUTAOUAIS
Hull
Gatineau
Pointe-Gatineau
Touraine
771-7894

QUÉBEC
658-8920

LAC ST-JEAN - SAGUENAY
Chicoutimi
Jonquière
Alma
et les environs
549-6427
SOREL
742-3328
RIMOUSKI
723-5616

Les garçons et filles âgés de 10 ans et plus qui désirent devenir CAMELOTS n'ont qu'à téléphoner aux numéros ci-dessus.

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

Ci-joint mon chèque d'abonnement ☐

de $18.00 pour 3 mois ☐
de $32.00 pour 6 mois ☐

de $60.00 pour 12 mois ☐
Édition du samedi seulement $15.00 pour 12 mois ☐

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TÉL: _____

POUR RENSEIGNEMENTS
COMPOSEZ - 331-8961

LE JOUR, 387 Boul. LEBEAU, VILLE ST-LAURENT